

Innovation Sociétale

Bulletin de veille et de capitalisation

Territoires
Compétences **ESS** Impact
Environnement Transformation
Innovation
RSE Engagement
Numérique

Sommaire

EDITO	5
La crise du COVID et le jouer collectif.....	5
DOSSIER DU MOIS.....	8
L'ODD 17, le « jouer collectif » au cœur de la relance.....	8
La valorisation de l'ODD 17 lors de la Semaine Européenne du Développement Durable	10
ODD 17 : De la (Re)connaissance à la valorisation !.....	11
NOUVEAUX MODELES D'AFFAIRES SOCIETAUX.....	16
Le Plan « France Relance » fait la part belle à la transition écologique.....	17
Lancement du programme (Re)Connaissance des modèles socio-économiques d'intérêt général.....	18
Les investisseurs s'intéressent bel et bien aux indices RSE	19
Les fonds urbains citoyens, un outil au service de l'habitat à Dakar	21
Projet AAPL : le Desertec de l'hémisphère Sud.....	22
39 pays forment l'Alliance pour l'éradication de la pauvreté	23
L'ONG Oxfam pointe du doigt les entreprises qui ont profité de la crise du COVID	25
L'ESS EN MOUVEMENT	27
But non lucratif, un concept incontournable encore mal appréhendé par les associations	28
Baromètre de l'entrepreneuriat social 2020 : les entrepreneurs sociaux ont un rôle à jouer dans la construction de l'économie post-crise.....	32
Les entrepreneurs sociaux poussent au déploiement de l'Impact score	34
Le Mouves devient le Mouvement Impact France pour ses 10 ans	35
IMPACT Tank, le nouveau think & do tank des innovations sociales	36
RSE ET ENGAGEMENT DES ENTREPRISES.....	37
Engagement sociétal des entreprises : de la RSE vers une stratégie de transformation à la hauteur des enjeux sociétaux du 21 ^{ème} siècle	38
Bulletin de veille et de capitalisation d'innovation sociétale – n°46 – Octobre 2020	2

ODD & entreprises : entre défis et opportunités	39
Loi PACTE : les fonds et fondations plus que jamais parties-prenantes des engagements stratégiques des entreprises	41
Baromètre national de la perception de la RSE du MEDEF en entreprise.....	44
L'Alliance Dynamique défricheur de l'ODD 17 au Groupe La Poste.....	45
Danone, première « Société à mission » du CAC 40.....	46
TRANSFORMATION DIGITALE	48
Riposte Créative Territoriale : le digital au service des rebonds territoriaux !	49
Dons et réseaux sociaux, une nouvelle philanthropie pour une nouvelle génération de donateurs ?	49
La crise sanitaire a profité de façon durable semblerait-il aux Français dans l'utilisation du numérique	52
MUTATIONS DU TRAVAIL & DES COMPETENCES.....	54
Les spécificités des intermédiaires du pro bono à travers le monde	55
Le télétravail : levier d'un mode de vie plus durable ?.....	57
La formation des collaborateurs : fonction RSE des entreprises aux États-Unis ?	59
TERRITOIRES INNOVANTS	61
Les Voivres, un territoire rural en mouvement.....	62
Microville 112, le co-développement en action sur une base aérienne	62
La plateforme RSE de la Métropole de Nantes, un écosystème d'acteurs engagés	63
Rezo Pouces, le réseau de mobilité solidaire créé à Moissac (Occitanie)	63
En Finlande, la ville de Lahti offre des récompenses pour les citoyens qui respectent leur quota carbone.....	67
A L'ECOUTE DE LA PLANETE : CLIMAT, ENERGIE & ENVIRONNEMENT	68
Taxe carbone aux frontières de l'UE : enjeux et barrières	69
L'électricité renouvelable dépasse les fossiles en Europe au premier semestre 2020	70
Le 6ème rapport d'évaluation du GIEC retardé par la COVID.....	71
La Banque Mondiale continue d'apporter un soutien à des projets pétro-gaziers	72
Peu de progrès dans la réduction de la mortalité liée à la pollution de l'air depuis 20 ans	73
Bulletin de veille et de capitalisation d'innovation sociétale – n°46 – Octobre 2020	3

68% des animaux vertébrés ont disparu depuis 1970, selon le WWF	75
Brésil : la destruction de la forêt amazonienne proche du point de non-retour	76
POUR ALLER PLUS LOIN.....	77
Evènements clés.....	78
A découvrir.....	80

La crise du COVID et le jouer collectif

La crise Covid secoue depuis plusieurs mois déjà la planète. Ses conséquences sanitaires, sociales, économiques, environnementales sont déjà immenses alors même qu'aujourd'hui personne ne connaît le terme de cette crise sans précédent. Celle-ci entraîne déjà des changements dans la façon dont nous voyons nos sociétés et la façon dont elles évoluent. Des changements sont immédiatement perceptibles : les politiques de relance dans tous les pays ont remplacé les classiques politiques d'ajustement ou d'austérité, le besoin de réinvestir dans les services publics et de proximité est apparu comme une nécessité, le recours au numérique (avec en particulier le télétravail) a explosé pendant la crise, l'attention aux seniors (aux aînés) s'est renforcée notamment parmi les jeunes générations... D'autres changements moins visibles ou encore en maturation, sont en cours : le retour de l'intérêt général et de la solidarité, la transformation des entreprises et de leur management avec l'intégration plus poussée des questions sociales, sociétales et environnementales dans leurs stratégies (l'intégration des ODD par exemple), les transformations territoriales avec la participation active des habitants dans des projets innovants... Tout cela dessine progressivement un monde différent de celui que nous avons connu avant la crise et cela non pas à l'échelle d'un pays mais de celle de l'ensemble du monde. Le « monde d'après », expression peut-être un peu trop utilisée, est à construire et cela dépendra en grande partie de l'implication de tous les acteurs (citoyens, territoires, pouvoirs publics, entreprises, associations...) et de leur volonté de « jouer collectif » pour relever les défis devant nous.

Dans ce contexte, notre bulletin de veille et de capitalisation sur l'innovation sociétale de ce mois, s'intéresse tout particulièrement à cette nécessaire implication des acteurs et au « jouer collectif » en consacrant notre dossier du mois à l'ODD 17 (Objectifs de Développement Durable 2030 de l'ONU). Celui-ci traite des coalitions d'acteurs à construire pour réaliser les 16 autres objectifs prioritaires. Dans ce bulletin notre partenaire et contributeur régulier, l'Admical, revient sur ces 17 objectifs et la façon pour les entreprises de les intégrer. Les ODD constituent un levier de transformation de la stratégie de l'engagement sociétal des entreprises, selon l'analyse de notre partenaire/contributeur le Comité 21.

Naturellement, la crise Covid et les initiatives nombreuses qui en découlent imprègnent ce bulletin.

Nous détaillons ainsi le Plan de Relance du gouvernement français annoncé le 3 septembre dernier. Doté de 100 milliards d'euros, ce plan baptisé « France Relance » est financé à 40% par l'Union Européenne et le volet transition écologique représente 30 milliards d'euros dans les secteurs du transport (le retour du rail), le bâtiment (l'aide renforcée à la rénovation énergétique des logements et bâtiments publics), de l'énergie-industrie et de l'agriculture. Ce plan provoque logiquement des débats mais il reste ambitieux et marque une rupture avec les politiques précédentes.

Des efforts similaires sont réalisés dans la plupart des pays pour préserver l'économie mondiale et porter attention aux plus vulnérables. Ainsi, alors que la Banque Mondiale estime que la crise Covid pourrait faire passer 71 à 100 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté en 2020, l'Assemblée générale des Nations Unies a inauguré en septembre, « l'Alliance pour l'éradication de la pauvreté » qui réunissant 39 pays vise à galvaniser les efforts multilatéraux et bilatéraux dans ce domaine.

Du côté des entreprises, les choses bougent également. Des évolutions en gestation avant la crise ont été accélérées par la crise Covid. Ainsi une étude du cabinet Mac Kinsey, publiée cet automne, montre que les investisseurs s'intéressent de plus en plus aux indices RSE des entreprises. Autrement dit, les entreprises qui investissent dans la RSE en affichant des objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux ambitieux peuvent tirer un avantage concret en termes d'accès aux financements ou de notoriété. De quoi inciter les entreprises à privilégier cette dimension RSE dans leur stratégie. C'est ce qu'a fait, par exemple, le groupe Danone en devenant fin juin 2020, la première « société à mission » du CAC 40. Ce statut, issu de la loi PACTE du 2/01/2020, permet d'ajouter une mission sociale et environnementale à l'entreprise, allant au-delà donc du seul profit.

En matière de changements, les associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire ne sont pas en reste. Alors que nombre d'entre elles ont été très fortement impactées, et le sont toujours, par la crise Covid, elles ont fait preuve d'imagination et ont redoublé d'efforts pour repenser leur activité et poursuivre leurs actions de solidarité en faveur des publics vulnérables comme le montre le panorama

réalisé par le collectif mis en place par le laboratoire LE RAMEAU pendant le confinement du printemps. La crise Covid, reprenant de la vigueur en cet automne, une attention particulière doit être portée aux associations les plus fragiles qui ont surmonté le confinement du printemps mais pourrait être en grande difficulté dans ce nouveau développement de la crise. Les associations « sans but lucratif », sont d'un apport décisif à la société et indispensable dans la crise que nous connaissons. Notre partenaire/contributeur régulier à ce bulletin, l'Institut ISBL, revient sur cette notion de « but non lucratif » encore mal appréhendée par les associations. Cette notion/critère distinctif fondamental de l'entreprise associative est abordé par l'Institut sous les angles juridiques et fiscaux. De même, concernant les dons et les cagnottes en ligne pour les associations qui se sont multipliées avec la crise Covid, l'Admical nous propose un décryptage de ce nouveau genre de philanthropie promis à un grand avenir. Quant à l'entrepreneuriat social, notre nouveau partenaire/contributeur, Convergences, nous livre les principaux résultats de la 8^{ème} édition de son baromètre de l'entrepreneuriat social (consultable en ligne). Parmi d'autres résultats, notons le fait que plus de 80% des Français estiment que les entrepreneurs sociaux ont un rôle à jouer dans la construction de l'économie post-Covid.

Toujours dans le domaine social et sociétal, nous revenons dans ce Bulletin sur deux études récemment publiées. La première est le panorama 2020 des fondations et fonds de dotations réalisé par le réseau Les entreprises pour la Cité et le cabinet EY qui fait apparaître la dynamique encourageante du mécénat d'entreprise en France et son rôle de plus en plus stratégique au sein des entreprises. La seconde est l'étude internationale de Pro Bono

Lab sur les spécificités et pratiques du pro bono (bénévolat/mécénat de compétences) selon les pays.

Autre effet de la crise Covid, le développement sans précédent de l'utilisation du numérique selon un rapport récent du cabinet Mac Kinsey, détaillé dans ce bulletin par notre partenaire/contributeur André Letowski.

Les territoires ont été et sont toujours en première ligne de la crise sanitaire, sociale et économique. Ils ont déployé nombre d'initiatives territoriales inspirantes, comme le village rural des Voivres dans les Vosges, le projet Microville 112 sur la commune de Courcy, la plateforme RSE de la Métropole de Nantes, le Rezo Pouces dans le Tarn et Garonne dont le projet est détaillé par notre partenaire/contributeur ICDD.

Enfin du côté du climat, une bonne et une moins bonne nouvelle. La bonne nouvelle vient d'Europe où, pour la première fois, au 1^{er} semestre 2020 la production d'électricité renouvelable a dépassé celle de l'électricité issue des combustibles fossiles. La moins bonne tient encore à la crise Covid qui a entraîné des retards dans le travail des milliers de scientifiques qui participent directement ou indirectement au 6^{ème} rapport du GIEC (Groupe International des Experts du Climat) initialement prévu en 2021 et qui ne pourra pas être terminé avant la CoP 26 sur le Climat prévue à Glasgow en novembre 2021. Les dernières prévisions des experts du climat sont pourtant indispensables à la prise de décision éclairée des politiques.

Bernard SAINCY

Président du cabinet Innovation Sociale Conseil

L'ODD 17, le « jouer collectif » au cœur de la relance

Au printemps dernier, avant même la sortie du confinement, le Gouvernement avait présenté l'importance du « jouer collectif » pour faire face à la crise systémique de la COVID 19. Le Secrétaire d'Etat Gabriel ATTAL a alors demandé à la députée Cathy RACON-BOUZON et à Charles-Benoît HEIDSIECK, copilotes de la mission ministérielle sur l'accélération des alliances stratégiques entre associations, entreprises et collectivités, de lui remettre les fruits de la démarche de co-construction animée durant 6 mois dès le 7 mai.

Le sondage réalisé à cette date par Comisis & Opinion Way pour l'Observatoire des partenariats montrait que 81% des Français pensait utile, voire incontournable, de « jouer collectif » pour accélérer la sortie de crise. Ils confirmaient ainsi le « devoir d'alliance » qu'ils avaient déjà affirmé dans [l'étude IMPACT-Citoyens](#) d'octobre 2019.

La démarche d'anticipation de sortie de crise pour les acteurs et actions d'intérêt général, impulsée par le Médiateur des entreprises et Le RAMEAU, a confirmé l'utilité de la co-construction, que ce soit au travers d'espaces de dialogue entre acteurs « issus » de « mondes » différents, ou au travers d'un outil partagé de veille sur les besoins de terrain, ainsi que sur les programmes d'urgence et de relance pour y répondre. Dialoguer et se doter d'outils pour un regard à 360° de nos défis collectifs deviennent des conditions sine qua non de notre capacité collective à gérer la complexité des situations. La dernière mise à jour de [l'outil d'inventaire partagé](#) disponible en « open source » sur la [plateforme « Innovation territoriale en actions »](#) montre le développement d'initiatives collectives pour répondre à l'ampleur des enjeux actuels.

Prendre conscience de la valeur du « jouer collectif »

Le 25 septembre 2020 dernier, nous fêtons le 5^{ème} anniversaire de la signature des Objectifs de Développement Durable (ODD), signés en 2015 à l'ONU. A cette occasion, Le RAMEAU a souhaité publier une [note prospective](#) pour rappeler l'urgence de (re)connaître la valeur du « jouer collectif », et investir dans son ingénierie.

Le cycle 2020 « L'ODD 17 en pratique » a été conçu comme un parcours de (re)découverte de ce levier de changement systémique encore en devenir. Après [le rapport de recherche](#)¹ en mars, le [programme ministériel](#)² en mai, la [note prospective sur les conditions du changement systémique](#)³ en juin, la [lettre aux élus locaux](#)⁴ en juillet, le [rapport de capitalisation de la démarche d'anticipation de sortie de crise](#)⁵ pour faire la preuve par l'exemple, et la note prospective « [Ensemble, valorisons l'ODD](#) »

¹ Rapport de recherche « L'ODD 17 en pratique pour relever nos défis communs » (Le RAMEAU, mars 2020)

² Programme ministériel de 21 mesures pour accélérer les alliances stratégiques entre collectivités, associations et entreprises (Assemblée Nationale – Le RAMEAU, mai 2020)

³ Note prospective « Les 7 forces de l'ODD 17 » (Le RAMEAU, juin 2020)

⁴ Lettre ouverte aux élus locaux (Collectif « Intérêt général : dès aujourd'hui l'affaire de tous ? », juillet 2020)

⁵ Rapport de capitalisation de la démarche d'anticipation de sortie de crise (Médiateur des entreprises – Le RAMEAU, septembre 2020)

Dossier du mois

17 ! »⁶ début septembre, cette septième escale donne les fondements du besoin d'un nouvel investissement structurel.



Source : ONU

Force est de constater que l'ODD 17 est le plus atypique des 17 ODD. Si les 16 premiers objectifs offrent une vision systémique des domaines d'action sur lesquels agir en cohérence pour réussir une transformation profonde de société d'ici 2030, le 17^{ème} n'est qu'un objectif de moyen. Pourquoi un objectif de moyen est-il positionné au même niveau que des objectifs de finalité ?

Une lecture un peu rapide des 19 cibles qui déclinent l'ODD 17, et un rappel des conditions dans lesquelles il a été voté, pourraient facilement nous inciter à ne voir qu'une version simpliste des choses. En effet à la première lecture, il s'agit concrètement pour les pays du Nord d'investir dans le développement des pays du Sud. Il a été rédigé rapidement en fin de négociation pour répondre aux pays les plus fragiles qui considéraient que le passage des Objectifs du Millénaire, ciblés sur les plus grandes fragilités, aux ODD risquait de les spolier, et de diluer l'effort consenti pour les territoires les plus pauvres.

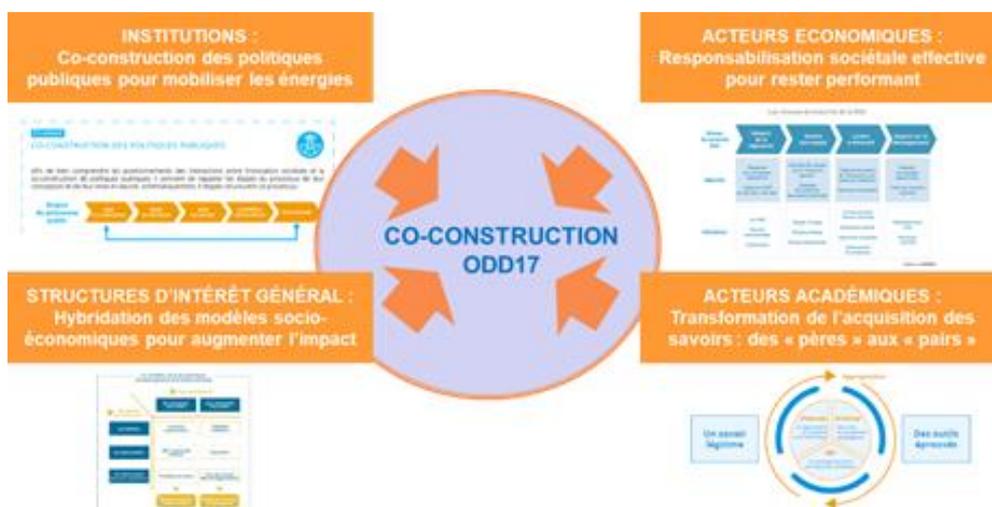
Cette lecture est parfaitement exacte, mais n'y-a-t-il pas une intuition plus forte derrière cette décision de positionner un objectif de moyen au même plan que des finalités de préservation de notre équilibre systémique ? Autrement dit, l'ODD 17 n'est-il qu'un « fourre-tout » institutionnel pour répondre aux justes revendications des pays du Sud, ou plus profondément l'émergence d'une nouvelle philosophie politique ?

Pour le savoir, [\(re\)découvrez la note prospective du laboratoire de recherche empirique](#) sur les alliances innovantes au service du bien commun.

⁶ Note prospective « Ensemble, valorisons l'ODD 17 ! » (Le RAMEAU, septembre 2020)

La valorisation de l'ODD 17 lors de la Semaine Européenne du Développement Durable

La Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), qui s'est tenue du 18 septembre au 10 octobre, a permis de célébrer le 5^{ème} anniversaire de la signature des ODD à l'ONU le 25 septembre, en démontrant la richesse des initiatives portée par des acteurs variés. Elle a été l'occasion de valoriser l'ODD 17 en pratique.



Source : Le RAMEAU

La SEDD était l'occasion de promouvoir les enjeux et les pratiques de l'ODD 17. Si c'est le levier du changement systémique qui permet de réussir les 16 autres Objectifs, encore faut-il en comprendre le mode opératoire pour agir efficacement. Comme pour un marathon, il était utile de permettre à chacun de s'y préparer, et d'appréhender la méthode que nous allons vivre ensemble. Le 10 septembre dernier, le [webinaire « Valoriser les dynamiques territoriales »](#) et la [note prospective « Ensemble, valorisons l'ODD 17 »](#) posaient le cadre collectif pour faire sortir le « jouer collectif » de dessous les radars !

Ainsi préparé pour vivre le marathon de la SEDD, le chemin était ensuite tout tracé :

- **23/09** : Il fallait commencer par rappeler l'urgence d'**écouter les territoires** en publiant les [Actes](#) de la 6^{ème} Rencontre des pionniers des alliances en Territoire, et en invitant à (re)vivre en [replay](#) cette journée structurante.
- **24/09** : Il fallait ensuite **faire la « preuve par l'exemple »** en publiant l'étude IMPACT-Bourgogne - Franche-Comté, à l'occasion de la 28^{ème} Rencontre de l'économie territoriale du RNET qui s'est questionné sur les liens entre développement économique et « catalyse territoriale » ([voir blog du 24/09](#)).
- **25/09** : Il fallait **fêter dignement l'anniversaire des Objectifs de Développement Durable** en publiant la [note prospective « Pourquoi investir dans l'ODD 17 ? »](#) ([voir l'article CARENews du 28/09](#)).
- **28/09** : Il fallait **débattre sur l'articulation des ingénieries nationales et territoriales** au sein de l'espace de dialogue né de la démarche d'anticipation de sortie de crise menée avec la Médiation des entreprises ([voir dossier de capitalisation](#)) ... en commençant par se

Dossier du mois

questionner sur l'accompagnement de la transformation des modèles socio-économiques ([voir blog du 29/09](#))

- **01/10** : il fallait **prendre le temps de valoriser les 15 « exemples inspirants »** de la [Fondation pour la Co-construction du bien commun](#) qui illustrent [l'Alchimie du Bien commun](#) autour d'une Cérémonie de (Re)connaissance à vivre en [replay \(voir blog du 02/10\)](#). [L'article CARENews « ODD 17 : l'Alchimie du Lien commun »](#) en retrace le cheminement.
- **05/10** : il fallait **(Re)connaître la diversité des modèles** en soulignant les spécificités des modèles socio-économiques d'intérêt général ([voir blog du 5/10](#)).

Après ses 6 premières étapes de notre marathon pour fêter dignement les 5 ans des Objectifs de Développement Durable, et valoriser le levier de changement systémique que nous offre l'ODD 17, Le RAMEAU aurait dû finir là où il a commencé : sur les Territoires qui sont au cœur du mouvement de co-construction du bien commun. Il s'est associé avec plaisir à l'événement de la Fondation des Transitions qui invitait les 8 et 9 octobre à « faire territoire » à l'occasion de [l'Université 2020 des Transitionneurs](#) qui aurait dû avoir lieu simultanément dans 20 tiers-lieux en France. Pour raisons sanitaires, l'événement est reporté aux 3 et 4 décembre. Il pourra ainsi être enrichi. Sachons lire dans ces contretemps des opportunités pour inventer ensemble des solutions encore plus pertinentes !

La 7^{ème} étape de notre cheminement pour promouvoir l'ODD 17 en pratique a eu lieu le **10 octobre, date de fin de la SEDD. A cette occasion, Le RAMEAU a mis en ligne [le module « ODD 17 : Pourquoi ? Comment ? »](#)** pour poursuivre la promotion du « jouer collectif » au-delà de cette Semaine Européenne du Développement Durable qui aura fêté dignement malgré – ou peut-être à cause de la Covid-19 ? – la crise systémique que nous vivons actuellement.

ODD 17 : De la (Re)connaissance à la valorisation !

Après avoir fait la pédagogie de l'ODD 17 en pratique ([voir module pédagogique](#)), et (dé)montré qu'il s'agit d'un levier de transformation systémique, un plaidoyer sur l'urgence de valoriser le « jouer collectif » à sa juste valeur a été engagé depuis cet été. Pour en comprendre les fondements, il n'est pas inutile d'en relire le cheminement.

Après 7 ans de « défrichage » des enjeux et des pratiques de co-construction du bien commun (2006-2012), 7 ans ont été consacrés à « outiller les organisations et les territoires » (2013-2019) sur les méthodes innovantes du « faire alliance ». Il fallait capitaliser, modéliser et partager les démarches éprouvées par la pratique des « pionniers » d'un « jouer collectif » radicalement novateur. L'objectif était clair : permettre à chacun de s'appropriier à son rythme et selon ses propres besoins les connaissances et les compétences nécessaires pour comprendre, piloter et évaluer les démarches apprenantes de co-construction. Fin 2019, la dernière publication de ce cycle : [le référentiel « l'évaluation partenariale en pratique »](#) se conclut par une invitation à valoriser le jouer collectif, et par une définition de la notion de **valorisation de l'action sociétale**.

Dossier du mois



Source : Le RAMEAU

La valorisation repose sur 4 piliers complémentaires, de la racine aux fruits : **la capitalisation** du chemin pour être capable de le relire et le relier aux besoins de son écosystème, **l'évaluation** pour être en mesure de rendre compte à la fois des moyens, des résultats et des impacts de l'action réalisés, **la modélisation économique** pour pouvoir donner une valeur collective au chemin parcouru, ainsi qu'un **faire-valoir** adapté pour faire (re)connaître la pertinence de l'action et la performance du chemin. Lorsqu'il pose cette définition de la valorisation, Le RAMEAU s'inspire de son propre cheminement pour faire (re)connaître la valeur des dynamiques de co-construction du bien commun.

C'est en 2015, année de la signature des Objectifs de Développement Durable, qui positionnent l'ODD 17 comme levier de transformation systémique, et de la publication en France du rapport [« Intérêt général : nouveaux enjeux, nouvelles alliances, nouvelle gouvernance »](#), que Le RAMEAU a la preuve de la maturité collective pour passer à une nouvelle étape du « jouer collectif ». C'est pourquoi il publiera en 2016, à l'occasion de son 10^{ème} anniversaire le livre [« Bien commun : vers la fin des arrogances »](#), et créera à cette occasion la [Fondation pour la Co-construction du bien commun](#). Cette dernière a pour objectif de faire valoir au travers « d'exemples inspirants » les résultats concrets de l'Alchimie du Lien commun. Cette dernière repose sur des « Artisans du bien commun », femmes et hommes engagés au service de tous, sur des « Projets Cèdres du Liban », initiatives fondées sur le temps long pour transformer notre « faire société », et sur des « Territoires de confiance », féconds en alliances innovantes et résilients face à l'adversité des défis collectifs. La [Journée 2020](#) de la Fondation a été consacrée au thème « comment valoriser l'ODD 17 en pratique ? ». Elle a récemment rappelé le 1^{er} octobre dernier combien la (Re)connaissance du « jouer collectif » doit être une priorité à la fois internationale, nationale et locale. C'est en effet sur les territoires que s'inventent aujourd'hui les solutions pour demain !

Dossier du mois



Source : Fondation pour la Co-construction du bien commun

Pour que ce « faire-valoir » ait du sens, encore faut-il qu'il soit fondé sur une capacité réelle à qualifier les actions réalisées et à en mesurer les effets de leviers. Sans une capitalisation de qualité, rien n'est possible. Si Le RAMEAU a pu créer la Fondation pour la Co-construction du bien commun en 2016, c'est parce que depuis déjà 3 ans, il s'était lui-même engagé dans un travail de capitalisation, modélisation et publication d'une décennie de recherche empirique. Fort de son alliance avec la Caisse des Dépôts et la Fondation Bettencourt Schueller, il s'agissait de transmettre les résultats des travaux au travers d'une diversité de publications (référentiels, guides pratiques, démarches méthodologiques, ...), mais aussi de les transformer en outils concrets pour permettre aux organisations publiques et privées ainsi qu'aux territoires de se saisir de l'ensemble des données, méthodes et outils expérimentés. Conscient de la limite de toute « boîte à outils », et de la nécessité de valoriser la diversité des usages possibles selon son profil, ses objectifs, ses moyens, sa maturité ... et ses envies, la démarche collective engagée mettra 7 ans à capitaliser l'ensemble du chemin vécu avec plus de 500 organisations et territoires représentatifs de la diversité des acteurs de l'écosystème. Outre les multiples publications, ce travail se traduit par la conception, la réalisation et l'animation de 17 espaces de capitalisation complémentaire (voir le site <http://www.lerameau.fr/>).

Lorsqu'en 2017, l'Observatoire des partenariats capitalise les résultats de son [programme quinquennal PHARE](#) (2013-2017) sur les fragilités prioritaires par territoire en France et le rôle de la co-construction pour y répondre, il décide d'aller plus loin dans son prochain plan quinquennal d'études (2018-2022) et de s'attaquer à l'évaluation des impacts des alliances stratégiques entre organisations publiques et privées riches de leurs différences. Il convient en effet de mesurer précisément les effets du « jouer collectif » sur la performance des organisations (associations, entreprises, collectivités, Etat, académiques, ...), sur l'innovation (de ses racines territoriales à son déploiement national, voire international) et sur la confiance (individuelle au travers de l'engagement, et collective au travers de la co-construction territoriale). En matière d'évaluation, après le « se conter » où il s'agit de mettre en lumière le récit des pionniers (exemple / [référentiel co-construction territoriale](#)), et le « se compter » (exemple / création du Réseau des pionniers des alliances en Territoire comptant 350 « [catalyseurs territoriaux](#) »), il faut savoir « compter ». C'est tout l'enjeu du [programme IMPACT](#) de l'Observatoire des partenariats dont le [rapport intermédiaire](#) publié en juin dernier montre aujourd'hui notre

Dossier du mois

capacité collective à passer à une nouvelle étape. La [mission ministérielle](#) sur l'accélération des alliances stratégiques en France a donné lieu à [l'état des lieux des partenariats en France, au programme systémique de 21 mesures](#) pour accélérer le jouer collectif et au [kit ODD 17 en pratique](#) qui donne le panorama des outils pour s'informer, se former et agir. Ces publications constituent une AMM - Autorisation de Mise sur le Marché - du levier de transformation systémique qu'est la co-construction du bien commun. Elle se traduit par une proposition de loi pour expérimenter un « droit de l'alliance » qui sera déposé dans les prochaines semaines par la députée Cathy RACONBOUZON.

Pour passer à l'action, il faut maintenant agir sur le 4^{ème} pilier de la valorisation : la modélisation économique. Sans « prime à l'alliance », le « jouer collectif » reste en effet à la charge des personnes et des organisations engagées. Au regard de la valeur collective des alliances stratégiques, il n'est pas normal qu'elles ne soient pas encore reconnues économiquement. Il s'agit donc d'ouvrir un véritable chantier pour permettre de donner une valeur économique aux démarches collectives. Puisque l'économie est « l'équilibre de la maison », il est indispensable de bien comprendre la diversité sur laquelle repose notre équilibre collectif. C'est la raison pour laquelle a été lancé le programme « (Re)connaissance des modèles socio-économiques d'intérêt général ». Puisqu'ils sont les plus complexes, et hybrident naturellement les 3 leviers qui les composent (richesses humaines, ressources financières, alliances stratégiques), ils permettent d'appréhender les questions économiques de matière systémique.

Dès 2013, au travers de la note [« l'entreprise responsable »](#) remis au Gouvernement à l'occasion des Assises de l'entrepreneuriat, Le RAMEAU avait insisté sur la dimension socio-économique des alliances stratégiques. Avec le référentiel [« Modèle d'investisseur sociétal »](#) (2015), le référentiel [« Co-construction territoriale »](#) (2016), le guide de [« L'investissement sociétal en actions ! »](#) (2018) et le référentiel [« Les modèles socio-économiques d'intérêt général »](#) (2019), le laboratoire de recherche empirique a progressivement éclairé la nécessité d'une approche systémique des liens entre économie et intérêt général. Autrement dit, comment concevoir des solutions reposant sur des modèles socio-économiques durables pour permettre à la fois de réduire les fragilités collectives et individuelles, ainsi que pour faire émerger de nouveaux moteurs de développement économique durable. Nous sommes là au plein cœur de la question de l'ODD 17 en pratique pour concrètement permettre à la fois de sortir de la crise actuelle, mais aussi pour réussir l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable.

C'est par l'action concrète qu'il faut aujourd'hui agir, et c'est en éclairant ses 3 leviers d'action : les richesses humaines, les ressources financières et les alliances stratégiques qu'il est possible d'accélérer la conduite du changement nécessaire (voir la [note des 7 leviers du changement](#), juin 2020).

Dossier du mois



Source : Le RAMEAU

Le 15 octobre a ainsi débuté le voyage à la redécouverte de la diversité des mondes et à la « (Re)connaissance des modèles socio-économiques d'intérêt général ».

Et maintenant ?

6 mois après la remise du rapport de la mission ministérielle sur l'accélération des alliances stratégiques en France, [le bilan du suivi](#) remis à la Secrétaire d'Etat Sarah El HAÏRY montre que des avancées significatives ont été constatées sur les 21 mesures systémiques proposées. Le « jouer collectif » est au cœur de la relance. Qu'en pensent les élus locaux ? Nous le saurons le 23 novembre prochain à l'occasion de la publication de l'étude IMPACT-Elus locaux. D'ici-là, continuons le combat pour mettre le « jouer collectif » au cœur de notre capacité collective à relever les défis de la COVID-19. Ensemble, faisons le « pari de la confiance » que nous y parviendrons !



Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

LE PLAN « FRANCE RELANCE » FAIT LA PART BELLE A LA TRANSITION ECOLOGIQUE	17
LANCEMENT DU PROGRAMME (RE)CONNAISSANCE DES MODELES SOCIO-ECONOMIQUES D'INTERET GENERAL	18
LES INVESTISSEURS S'INTERESSENT BEL ET BIEN AUX INDICES RSE	19
LES FONDS URBAINS CITOYENS, UN OUTIL AU SERVICE DE L'HABITAT A DAKAR	21
PROJET AAPL : LE DESERTEC DE L'HEMISPHERE SUD	22
39 PAYS FORMENT L'ALLIANCE POUR L'ERADICATION DE LA PAUVRETE.....	23
L'ONG OXFAM POINTE DU DOIGT LES ENTREPRISES QUI ONT PROFITE DE LA CRISE DU COVID.....	25

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Le Plan « France Relance » fait la part belle à la transition écologique

Jeudi 3 septembre, le Gouvernement Français a présenté le plan de relance de l'économie. Le Premier ministre avait rappelé l'« ambition et l'ampleur historique » de ce plan destiné à faire face à la plus forte dépression économique, depuis la crise de 1929, survenue à la suite de la pandémie de Covid-19. La transition écologique s'y est taillé une part significative.

Doté de 100 milliards d'euros, le plan baptisé « France relance » est financé à 40 % par l'Union européenne. Le volet dédié à la transition écologique représente 30 Md€ et vise les secteurs du transport, du bâtiment, de l'énergie-industrie, et de l'agriculture.

Soutien au secteur ferroviaire

11 milliards d'euros sont consacrés aux transports. S'agissant du rail, le gouvernement annonce 4,7 Md€, notamment pour désenclaver le territoire avec deux expérimentations pilotes menées dans le Centre-Val-de-Loire et le Grand-Est. 2 Md€ vont être consacrés en soutien à la recherche pour le développement d'avions électrique ou hydrogène, conformément au plan présenté en juin. 2Md€ sont consacrés à la conversion du parc automobile vers des véhicules moins polluants avec l'objectif de faire bénéficier un million de véhicules de ce soutien en 2 ans. 100 M€ vont par ailleurs être consacrés à l'installation de bornes de recharge électriques, avec un objectif de 100000 bornes d'ici fin 2021, et à la création de voies réservées au covoiturage.

Les transports collectifs vont bénéficier de 700 millions d'euros (M€) en Ile-de-France principalement pour les projets liés aux Jeux-Olympiques et aux RER, et 200 M€ en régions pour le développement de métros, tramways et bus en sites propres. Le Gouvernement annonce un budget multiplié par trois pour les mobilités douces et le vélo avec 200 M€ pour sécuriser le stationnement, renforcer les pistes cyclables ou créer des passerelles au-dessus des voies de circulation.

Enfin, 175 M€ seront consacrés au secteur fluvial pour accélérer la rénovation des canaux et 200 M€ aux ports maritimes pour les projets d'électrification à quai.

Aide à la densification

Le Gouvernement annonce une enveloppe de 7,5 Md€ dédiée au bâtiment et au logement avec un objectif transversal d'économie d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, 4 Md€ vont être consacrés à la rénovation thermique des bâtiments publics (écoles, universités, hôpitaux, tribunaux, commissariats...), 2 Md€ à celle des bâtiments privés à travers l'extension du dispositif MaPrimeRénov' aux copropriétés et aux propriétaires bailleurs, 500 M€ aux logements sociaux et 200 M€ aux TPE-PME.

Un autre volet est consacré à la relance de la « construction durable » avec 350 M€ d'aide aux collectivités délivrant des permis de construire permettant d'optimiser le foncier, c'est-à-dire de densifier les agglomérations, et 300 M€ pour financer un fonds dédié au recyclage des friches. Ce fonds doit permettre de subventionner les projets qui utilisent des sites déjà artificialisés pour construire.

L'hydrogène et le nucléaire plébiscités

Le volet industrie-énergie du plan prévoit 9 Md€ pour l'accompagnement des entreprises dans la transition énergétique. Sur ce soutien, 2 Md€ sont dédiés à la filière de l'hydrogène vert (100% décarboné), le Premier ministre souhaitant lui consacrer 7 Md€ d'ici 2030 afin de faire de la France un

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

« pays de pointe » en la matière. Le plan consacre également 1,2 Md€ pour aider les industries à décarboner leur production.

200 M€ sont prévus en soutien à la filière nucléaire au titre du plan, auxquels s'ajouteront un soutien du programme d'investissements d'avenir (PIA) et un co-investissement d'EDF et de l'État. Ce qui représentera au total 470 M€ pour la filière. 50 M€ seulement sont en revanche consacrés au renforcement de la résilience des réseaux électriques (reconstruction de réseaux, résorption de fils nus, construction de petits parcs de batteries, enfouissement du réseau de distribution, amélioration de la résistance mécanique des lignes aériennes).

En matière d'économie circulaire, le plan prévoit un abondement du fonds économie circulaire de l'Ademe de 226 M€ supplémentaires sur 3 ans. Une enveloppe de 274 M€ est aussi prévue pour moderniser les centres de tri, de recyclage et de valorisation des déchets.

Une stratégie sur les protéines végétales

Le gouvernement prévoit d'accorder 1,2 Md€ au secteur agricole. Sur ce montant, il est prévu 400 M€ pour accélérer la transition agro-écologique, 250 M€ pour la modernisation de la filière animale, la sécurité sanitaire et le bien-être animal, mais aussi 100 M€ pour mettre en œuvre une stratégie nationale sur les protéines végétales, 250 M€ pour la modernisation des équipements agricoles et 200 M€ pour aider la forêt à s'adapter aux changements climatiques.

Le plan consacre aussi 250 M€ pour la biodiversité dans les territoires : 135 M€ pour la restauration écologique, 60 M€ pour les aires protégées, 40 M€ pour la protection du littoral et 15 M€ pour le renforcement des barrages. Une ligne de 50 M€ est dédiée au renforcement parasismique des bâtiments aux Antilles. Enfin, 300 M€ sont consacrés aux réseaux d'eau et à la modernisation des stations d'épuration.⁷

Lancement du programme (Re)Connaissance des modèles socio-économiques d'intérêt général

C'est le jeudi 15 octobre à 10h45 que Le RAMEAU a lancé le programme « (Re)connaissance des modèles socio-économiques d'intérêt général », en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale, la Banque des Territoires, la Croix-Rouge Française et la Fondation Total ([lancement à voir en replay](#)).

Après plus d'une décennie d'expérimentations, de capitalisation, de modélisation et d'outillage des organisations et des territoires dans le cadre d'une recherche empirique sur les spécificités des modèles socioéconomiques d'intérêt général, un plan de déploiement de la connaissance acquise est programmé sur 18 mois.

⁷ La Plan « France Relance » fait la part belle à la transition écologique – pour en savoir plus :

- <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP%20France%20Relance.pdf>
- <https://www.actu-environnement.com/ae/news/plan-relance-environnement-transition-ecologique-contenu-36030.php4#xtor=ES-6>
- <https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/en-direct-jean-castex-presente-les-details-du-plan-de-relance-1239020>
- https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/ce-que-l-on-sait-du-plan-de-relance-du-gouvernement-a-100-milliards-d-euros_4092873.html

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Le programme « (Re)Connaissance des modèles socio-économiques d'intérêt général » a 3 objectifs :

- Partager une culture commune de la diversité des modèles socio-économiques,
- Permettre à chacun de se repérer et se positionner dans son écosystème afin de pouvoir valoriser ses spécificités et accélérer le « jouer collectif »,
- Apprendre collectivement à piloter la complexité des transformations de son modèle socioéconomique afin de pérenniser les actions à fort impact sociétal.

Le plan de déploiement des connaissances s'appuie sur une démarche apprenante autour de 5 piliers avec une programmation pour passer à l'action dès aujourd'hui :

- Un cycle pédagogique sur la diversité des modèles socio-économiques,
- Une information régulière, impliquant un large panel de partenaires,
- De l'expérimentation de méthodes d'accompagnement à leur transfert de savoir-faire auprès des dispositifs d'accompagnement,
- Un renforcement des travaux de recherche académique sur les spécificités de ces modèles,
- ... et au cœur du programme, le passage de la connaissance à la compétence grâce à différents formats de formation.

Pour en savoir plus, consultez la [présentation du programme](#), et dès à présent réservez votre 22 octobre prochain, de 13h à 14h30 pour participer au 1^{er} webinar du cycle « Un modèle au service de quoi ? » ([Inscription en ligne](#)).

D'ici là, découvrez la [fiche repère sur les modèles socio-économiques d'intérêt général](#).

Les investisseurs s'intéressent bel et bien aux indices RSE

De nombreuses entreprises investissent des ressources colossales pour améliorer la notoriété de leurs activités de responsabilité sociale et maximiser leurs chances d'intégrer des indices de durabilité reconnus. Selon un article de la Harvard Business Review du 31 janvier 2018, 92 % des 250 plus grandes compagnies du monde ont produit un rapport de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en 2015, contre 64 % en 2005. Les sociétés figurant dans le classement de Fortune Global 500 dépensent près de 20 milliards de dollars par an en activités de RSE.

Se pose une question cruciale qui relève aussi bien de la stratégie que de la finance dans ce domaine : la responsabilité sociale des entreprises est-elle payante pour ces dernières ? Une étude menée par une équipe interdisciplinaire (le Centre S&O à HEC Paris) qui s'intéresse à la stratégie organisationnelle et à la communication des entreprises, intitulée « Do Investors Actually Value Sustainability Indices ? » (Les investisseurs attachent-ils de l'importance aux indices de durabilité ?), a tenté de répondre à cette question en ciblant plus particulièrement le Dow Jones Sustainability World Index (DJSI), le classement de durabilité international le plus connu.

Chaque année, le DJSI propose un classement des « meilleurs élèves » sélectionnés parmi un groupe de sociétés performantes en matière de durabilité économique, environnementale et sociale. Il évalue des critères allant de la gouvernance d'entreprise aux pratiques professionnelles, en passant par l'atténuation du changement climatique et les normes des chaînes d'approvisionnement.

Si la composition de l'indice évolue d'une année sur l'autre, les recherches réalisées par le passé ont révélé que l'intégration, le maintien ou l'exclusion d'une entreprise du DJSI n'ont qu'un impact minime

sur le prix de ses actions et le volume d'échanges d'actions, par rapport aux autres entreprises de la même industrie à la rentabilité similaire.

L'étude a confirmé cette théorie, mais a poussé l'enquête un peu plus loin. Les chercheurs ont ainsi évalué l'effet du DJSI sur la notoriété d'une compagnie auprès des analystes financiers et sur le pourcentage d'actions détenues par des investisseurs à long terme. Pour cela, ils ont comparé des entreprises membres du DJSI à d'autres sociétés affichant de fortes performances de RSE, mais non classées au Dow Jones Index. Ce « groupe de contrôle » se composait d'entreprises présentant un faible écart de performances de RSE par rapport à celles du DJSI, retenues en se servant des critères employés par le DJSI.

Examiner les effets de la notoriété de la RSE est crucial. Pourquoi ? D'abord à cause de la quantité de ressources que les entreprises dédient à ces activités. Par exemple, de plus en plus de sociétés mettent en place des systèmes d'informations permettant de créer des rapports de RSE, ou payent des assureurs externes, experts en RSE, pour réaliser des audits. Les évaluateurs de RSE utilisent ces données pour estimer les activités de RSE des entreprises. Il est donc naturel de se demander si investir de telles quantités de ressources pour s'assurer une place dans les classements de durabilité a un véritable impact positif sur le marché, outre les bénéfices intrinsèques de l'activisme de la RSE.

Ensuite, le nombre et l'importance des indices de durabilité ont radicalement augmenté au fil du temps. Il semble donc nécessaire d'effectuer un examen empirique des effets que peut avoir le classement d'une entreprise au sein de ces référentiels.

Les chercheurs ont découvert que l'intégration ou le maintien dans le DJSI attire davantage l'attention des analystes financiers. Les articles rédigés sur ces compagnies sont plus nombreux. On constate aussi une augmentation du pourcentage d'actions détenues par des investisseurs à long terme. Cette tendance semble indiquer que les investisseurs professionnels prêtent de plus en plus d'attention aux sociétés connues pour être performantes en RSE. Par conséquent, les entreprises peuvent tirer un avantage concret de leurs activités de RSE, et plus particulièrement de leur classement au DJSI.

L'influence des indicateurs de durabilité n'a peut-être pas encore atteint son plein potentiel, mais face aux nombreux défis climatiques et à la pression croissante des exigences de la société civile, leur impact ne peut qu'augmenter avec le temps. Les sondages des analystes financiers, par exemple, indiquent que les performances en RSE sont en train de devenir un facteur plus important dans les décisions d'investissement. D'après le CFA Institute, 78 % des analystes prenaient en compte en 2017 les performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) lors de décisions liées à l'investissement.

Ce domaine est de toute évidence en cours d'évolution et les auteurs de l'étude pensent qu'il sera nécessaire d'approfondir ces recherches dans une décennie, afin d'observer si les tendances dévoilées dans cette étude sont devenues la norme. Dans tous les cas, cette enquête permet d'établir une compréhension plus exhaustive de l'attrait de la RSE, de sa notoriété, et de l'importance des classements de durabilité dans la stratégie organisationnelle et l'investissement.⁸

⁸ Les investisseurs s'intéressent bel et bien aux indices RSE – pour en savoir plus :

- <https://theconversation.com/les-investisseurs-sinteressent-bel-et-bien-aux-indices-rse-127340>
- <https://hbr.org/2018/01/stop-talking-about-how-csr-helps-your-bottom-line>
- https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3364141

Les fonds urbains citoyens, un outil au service de l'habitat à Dakar

Se regrouper pour épargner et mener des activités collectives génératrices de revenus est une pratique commune au Sénégal et, plus généralement, en Afrique de l'Ouest. Connue sous le nom de tontine, elle consiste à cotiser dans une caisse commune gérée par un groupe de personnes issues le plus souvent du même quartier. Les montants ainsi épargnés sont confiés à tour de rôle à chacun des membres du groupe. Ces groupes d'épargne majoritairement composés de femmes contribuent à la petite économie des familles. Ils sont aussi des vecteurs de solidarité et d'entraide, favorisent la circulation de l'information et constituent un réseau de formation et d'apprentissage entre personnes au sein d'une communauté.

La Fédération sénégalaise des habitants (FSH) s'appuie sur cette pratique des tontines en faveur de la réhabilitation urbaine. Elle a été créée en 2014 afin de rassembler les groupes d'épargne existants au sein de l'une des communes de la banlieue de Dakar (Djiddah Thiaroye Kao). Elle a ensuite intégré les groupes de toute la banlieue et d'autres régions du pays.

La FSH regroupe aujourd'hui 370 groupes d'épargne, soit environ 8 000 personnes, dont la quasi-totalité (95%) sont des femmes. Ses membres habitent des quartiers précaires d'une quinzaine de communes de la banlieue de Dakar. Exclus du système bancaire formel, ils sont confrontés à un défi de taille : la réhabilitation de leur habitat, sensible aux inondations récurrentes. La FSH représente pour eux un moyen de mutualiser l'épargne et d'augmenter leur capacité d'agir.

Le fonds sénégalais trouve son inspiration dans les fonds urbains citoyens (Urban poor funds) mis en place par certaines fédérations membres du réseau Slum Dwellers International (SDI). Ces fonds urbains citoyens sont autogérés par les habitants avec l'appui technique de leurs ONG partenaires. Ils permettent de financer l'amélioration des quartiers populaires, l'achat du foncier et l'autopromotion de l'habitat.

Au Sénégal, le fonds rotatif est doté par la coopération suisse et française et les subventions de la Fondation Abbé Pierre (environ 350 000 euros). Les groupes d'épargne membres de la FSH contribuent également financièrement au fonds, à raison de 5 000 francs CFA (environ 7,50 euros) par groupe et mois et avec une épargne habitat individuelle et volontaire (environ 78 000 euros). Grâce à l'ensemble de ces contributions et dotations, ainsi que grâce aux intérêts sur les prêts octroyés, le fonds rotatif représente aujourd'hui un volume de 300 millions de francs CFA (environ 450 000 euros).

Le fonds rotatif constitue ainsi le « pot commun » de la FSH. Contrairement aux mécanismes habituels de microfinance, ici, ce sont les habitants qui définissent les conditions d'accès aux financements et la priorisation de leurs besoins. Pour cela, le fonds s'appuie sur la solidarité à l'échelle du groupe d'épargne qui se porte collectivement responsable du prêt accordé à son membre. Le fonds a pour vocation d'être pérenne, de par son caractère rotatif : le remboursement des uns permet, à tour de rôle, le financement des projets d'amélioration de l'habitat des autres. Chaque franc CFA investi est ainsi valorisé à plusieurs reprises et alimente le fonds sur le long terme.

Depuis 2015, l'existence du fonds rotatif a ainsi permis de réhabiliter 520 maisons et d'améliorer sensiblement le cadre de vie de plus de 5 000 personnes dans la banlieue de Dakar grâce à la démarche intégrale de l'amélioration de l'habitat promue par urbaSEN.

Au-delà de l'amélioration de leur habitat, les pratiques d'entraide et de gouvernance collective impulsée par la FSH autour du fonds rotatif renforcent l'émancipation collective des ménages précarisés des banlieues dakaroises. La FSH est porteuse non seulement d'un outil de financement solidaire et abordable, mais aussi d'une vision du développement fondée sur l'augmentation du

pouvoir d'agir des habitants. Les membres de la FSH construisent une vision pour bâtir durablement leur quartier, basée sur une gestion solidaire, communautaire et non spéculative du foncier.

Ce saut qualitatif requiert d'articuler la démarche citoyenne en cours, l'appui des acteurs de la solidarité internationale et l'action publique locale et nationale. Un premier pas dans ce sens a été franchi : grâce à la facilité d'innovation sectorielle (FISONG) de l'AFD, le fonctionnement du fonds rotatif a été élargi à la co-conception et au cofinancement d'aménagements collectifs et de requalification de l'espace public (puisards, grilles avaloires, pavage drainant, aménagements paysagers favorisant l'infiltration des eaux de pluie). Ce projet vise à améliorer la gestion intégrée des inondations dans la banlieue de Dakar, en articulation avec les maîtrises d'ouvrages publiques.

Des financements plus importants devront être mobilisés pour transformer cette expérience locale de finance citoyenne en un outil de développement urbain à plus grande échelle. Les acteurs de la coopération internationale ont un rôle fondamental à jouer dans la promotion de ce type d'outils, notamment pour favoriser leur institutionnalisation et plaider pour leur articulation avec l'action publique. Tant pour les acteurs de la coopération internationale que pour les autorités locales et nationales, appuyer des fonds urbains citoyens signifie investir directement auprès des communautés précarisées et pérenniser les investissements réalisés.

L'expérience sénégalaise, ainsi que bien d'autres exemples de fonds urbains citoyens développés par les membres de SDI, ont démontré leur pertinence à différentes échelles. Ils invitent à repenser les modes de gestion et de financement du développement urbain Nord-Sud, mais aussi Sud-Sud, pour favoriser la production de villes plus durables et inclusives, par et pour les habitants.⁹

Projet AAPL : le Desertec de l'hémisphère Sud

Le gouvernement australien a accordé le 29 juillet dernier le statut envié de « Projet majeur du Commonwealth » à une initiative solaire qui, si elle se concrétise, est promise à une renommée mondiale. Située près de Tennant Creek, au centre semi-désertique du Territoire du Nord, l'une des 9 grandes régions de l'Australie, elle prévoit une centrale photovoltaïque de 10 GW sur 15 000 hectares, une capacité de stockage électrique entre 20 et 30 GWh et un câble sous-marin de 3700 km entre l'Australie et Singapour. Du jamais vu qui n'effraie pas le gouvernement de ce Territoire du Nord : il soutient aussi le projet et lui a accordé dès juin 2019 ce même statut privilégié.

Le projet est porté par Sun Cable, un développeur de Nouvelles Galles du Sud. L'entreprise va devoir mobiliser de nombreux partenaires pour boucler son financement : son projet est évalué à 22 Mds\$ australiens, soit plus de 13 Mds€. Cette phase de financement est programmée pour mi-2022. Pour le moment, la priorité est surtout à la conception technique et commerciale et à l'obtention des autorisations pour un projet tourné vers l'exportation, fondé sur la transition énergétique en Asie du Sud-Est, à Singapour en particulier. Le projet est ainsi baptisé AAPL, pour Australia ASEAN Power Link, car Sun Cable se fait fort de fournir à terme 20% de l'électricité consommée par la ville-Etat du sud de la Malaisie.

Aujourd'hui, le mix électrique de Singapour est composé à 95% de gaz naturel – le charbon a été banni – et 5% d'incinération de déchets. La ville veut poursuivre sa stratégie pro-climat en renforçant son approvisionnement en énergie solaire mais recherche aussi les solutions les plus économiques, sachant

⁹ Les fonds urbains citoyens, un outil au service de l'habitat à Dakar – adapté de :

- <https://ideas4development.org/fonds-urbains-citoyens-outil-habitat-dakar/>

Pour en savoir plus :

- <https://urbasen.org/>

- <http://knowyourcity.info/>

que la météo de la région, souvent nuageuse, n'est pas idéale. D'où l'idée de Sun Cable de lui vendre le soleil australien. Pour l'heure, aucune information n'a filtré ni sur le modèle économique d'AAPL ni sur l'avis des autorités de Singapour. Elles semblent en tout cas prudentes, si l'on en croit un porte-parole du régulateur local de l'énergie, rapportés récemment par le quotidien américain Washington Post : l'intérêt de consommer une énergie moins polluante et de créer un réseau électrique à l'échelle de la région – Singapour, Indonésie, Malaisie... – doit être comparé aux coûts générés, estime le fonctionnaire singapourien. Or, le chantier de Sun Cable va devoir affronter des écueils techniques redoutables, parmi lesquels la pose d'un câble sur plusieurs milliers de kilomètres (avec des pertes en ligne évaluées entre 4 et 10 % des électrons) et le franchissement de la fosse sous-marine de la Sonde, qui descend jusqu'à 7 kilomètres. Par comparaison, l'interconnexion déjà record de 1 400 MW actuellement en construction entre la Norvège et le Royaume-Uni mesure 720 km.

Par son gigantisme et son ambition internationale, AAPL évoque le vieux projet afro-européen Desertec, qui s'est ensablé dans le Sahara sans être complètement abandonné pour autant ou l'initiative nord-européenne du North Sea Power hub, plus récente. Pour leur part, les autorités du Territoire du Nord et le gouvernement australien sont des plus enthousiastes et c'est pourquoi elles ont accordé un statut privilégié à AAPL, ce qui lui permet entre autres d'accélérer sur les autorisations. Le plan de marche anticipe une entrée en construction en 2024 et une mise en service en 2027.¹⁰

39 pays forment l'Alliance pour l'éradication de la pauvreté

L'Assemblée générale des Nations unies a inauguré l'Alliance pour l'éradication de la pauvreté, qui vise à galvaniser les efforts multilatéraux et bilatéraux. L'Alliance a fait l'objet d'une réunion virtuelle de haut niveau sur les tendances, les options et les stratégies d'élimination de la pauvreté.

Trente-neuf pays sont répertoriés comme membres de l'Alliance, qui sera dirigée par le coordinateur intérimaire Samson Itegboje, de la mission permanente du Nigeria. M. Itegboje a déclaré que la pauvreté est « l'objectif numéro un parmi les Objectifs du Développement Durable » et la question la plus actuelle à laquelle est confrontée la communauté mondiale, mis à part les impacts de la COVID-19.

M. Itegboje a déclaré que l'Alliance doit « tracer une nouvelle voie » pour l'éradication de la pauvreté. Pour être efficace, a-t-il dit, une stratégie d'éradication de la pauvreté doit refléter sa nature multidimensionnelle, en intégrant les dimensions économiques, sociales, culturelles et politiques.

Le Rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, Olivier Schutter, a mis en avant les trois enjeux clés pour cette nouvelle Alliance :

1. Le nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté reste inacceptablement élevé, et ce n'est pas le résultat de catastrophes naturelles mais de choix politiques inappropriés. Il a appelé à une étude politique sur les raisons pour lesquelles les gens sont encore pauvres.
2. D'autres parties prenantes doivent être impliquées dans l'amélioration des pratiques de gouvernance mondiale. Il a appelé à une collaboration en matière de commerce, d'investissement, de droits de propriété internationaux et d'autres interventions essentielles à la réalisation de l'ODD n°1 (pas de pauvreté).

¹⁰ Projet AAPL : le Desertec de l'hémisphère Sud – pour en savoir plus :

- <https://www.greenunivers.com/2020/08/laustralie-encourage-le-projet-solaire-hors-normes-de-sun-cable-241505/>
- <https://greentechlead.com/solar/how-sun-cables-16-bn-aapl-is-crucial-for-solar-energy-biz-in-australia-36411>
- <https://www.pv-magazine.com/2019/07/22/australia-singapore-power-link-worlds-biggest-solar-storage-project-get-government-backing/>

3. Les pays en développement ont besoin d'un soutien pour établir des planchers de protection sociale, en raison de leurs déficits budgétaires actuels.

M. Schutter a informé les participants d'un processus en cours visant à établir un Fonds mondial pour la protection sociale. Celui-ci aura pour but de coordonner les efforts des différents pays pour renforcer la protection sociale. Il s'efforcera également de mobiliser des ressources pour aider les pays en développement à combler leurs déficits de financement et à établir des planchers de protection sociale. Enfin, le Fonds fournirait également une facilité de réassurance, permettant aux pays pauvres de se protéger contre les chocs et de maintenir ainsi le fonctionnement des systèmes de protection sociale.

La présidente du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), Mona Juul, a rappelé le rôle centrale que les femmes doivent occuper pour atteindre les objectifs de l'Alliance, comme pour tous les autres efforts de développement. Elle a déclaré que l'Alliance devrait s'efforcer de déplacer l'attention du monde vers une voie de développement résiliente qui mène aux droits de l'homme pour tous.

La Banque mondiale estime que la COVID-19 pourrait pousser entre 71 et 100 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté en 2020, « *anéantissant ainsi les progrès réalisés depuis 2017* ». Le 6 août 2020, la Banque mondiale a publié une étude sur ces "nouveaux pauvres", qui conclut que le taux de pauvreté mondial devait initialement tomber à 8,2 % en 2019, mais qu'en raison de COVID-19, il devrait maintenant augmenter à 8,8 % (estimation centrale) et 9,2 % (estimation haute) en 2020.

La discussion au cours de la réunion de haut niveau a mis en évidence les défis à relever pour éradiquer la pauvreté, en notant que l'objectif 8.6 des SDG (d'ici 2020, réduire de manière substantielle la proportion de jeunes qui n'ont pas d'emploi, d'éducation ou de formation) a très peu de chances d'être atteint, car environ 75 % des jeunes employés travaillent dans le secteur informel et manquent de protection, alors que 126 millions de jeunes travailleurs vivent encore dans la pauvreté.

Le rapport de la réunion fournit des recommandations issues de la réunion. Parmi celles-ci, on peut citer

- Instaurer des politiques centrées sur les personnes pour permettre l'augmentation des investissements dans les soins de santé universels, l'éducation, la protection sociale, l'accès équitable aux technologies numériques et le soutien aux micro- et moyennes entreprises ;
- Augmenter les investissements dans l'agriculture et le développement rural dans le contexte des politiques et des plans nationaux d'éradication de la pauvreté ;
- Mettre en œuvre des politiques crédibles de lutte contre la corruption et renforcer l'intégrité des institutions publiques ;
- Donner la priorité à la réforme du système judiciaire et des organismes chargés de l'application de la loi, afin de créer un environnement propice à une allocation productive des ressources ; et
- Améliorer le soutien aux pays en développement pour établir des planchers de protection sociale.¹¹

¹¹ 39 pays forment l'Alliance pour l'éradication de la pauvreté – pour en savoir plus :

- <http://sdg.iisd.org/news/39-countries-form-alliance-for-poverty-eradication/>
- <https://www.un.org/pga/74/2020/06/30/formal-inauguration-of-the-alliance-for-poverty-eradication-and-the-high-level-meeting-on-trends-options-and-strategies-in-poverty-eradication-across-the-world/>
- <https://www.un.org/pga/74/wp-content/uploads/sites/99/2020/08/PGA-REPORT-OF-HLM-ON-POVERTY-ERADICATION-copy.pdf>

L'ONG Oxfam pointe du doigt les entreprises qui ont profité de la crise du COVID

Une poignée d'entreprises mondiales et de riches actionnaires ont réalisé des bénéfices exceptionnels pendant la crise du Covid-19. C'est ce que dénonce jeudi 10 septembre l'ONG Oxfam dans un rapport sur le partage des richesses au sein des grandes entreprises mondiales pendant la crise.

Intitulé « Covid-19 : les profits de la crise », le rapport révèle une économie à deux vitesses. Selon l'organisation, 32 entreprises, parmi les plus grandes multinationales de la planète, devraient enregistrer cette année une hausse spectaculaire de leurs bénéfices. En 2020, ces bénéfices moyens seront supérieurs de 109 milliards de dollars aux quatre années précédentes.

Oxfam note qu'une partie de ces bénéfices, reversés à leurs actionnaires, a permis aux 25 milliardaires les plus riches du monde de voir leur richesse augmenter de 255 milliards de dollars entre la mi-mars et la fin mai seulement, soit une augmentation moyenne de 10 milliards de dollars.

« *Plutôt que d'investir dans l'emploi, les revalorisations de salaires et l'investissement dans la transition écologique* », l'ONG souligne que de nombreuses entreprises en Europe, mais aussi en Inde, au Brésil ou en Afrique « *continuent de verser coûte que coûte des dividendes à leurs actionnaires, malgré des résultats en berne.* »

Ainsi, Toyota a distribué aux actionnaires plus de 200% des bénéfices que le constructeur automobile a réalisé depuis janvier, alors que ses ventes sont en baisse depuis le début de la pandémie. BASF, le géant allemand de la chimie, a versé plus de 400% de ses bénéfices aux actionnaires au cours des six derniers mois.

Le phénomène est également repéré en France. 23 entreprises du CAC 40 ont décidé de verser « *coûte que coûte* » des dividendes cette année, constate Oxfam. Le CAC 40 aura versé au moins 37 milliards de dividendes pendant la crise.

L'organisation met en lumière le patrimoine cumulé des 500 plus grandes fortunes de France qui a battu un nouveau record malgré la crise. Il a progressé de 3% en 2020.

« *Si beaucoup des entreprises, y compris les plus grandes, sont en situation de fragilité c'est précisément parce qu'elles ont accordé une part de plus en plus grande à la rémunération de leurs actionnaires ces dix dernières années* », explique dans ce rapport Quentin Parrinello, le porte-parole d'Oxfam France.

Il précise que son organisation « *n'est plus la seule à pointer du doigt ce problème structurel. La Commission européenne a récemment publié un rapport montrant qu'au cours des 25 dernières années, la part des revenus des entreprises européennes dédiés aux actionnaires a été multipliée par quatre, au détriment de l'investissement.* »

Contre ce qu'elle estime être une économie à deux vitesses, Oxfam demande ainsi au gouvernement et aux parlementaires de conditionner l'octroi de l'ensemble des crédits du plan de relance à la mise en place d'objectifs socio-écologiques pour les grandes entreprises.

- <http://pubdocs.worldbank.org/en/767501596721696943/Profiles-of-the-new-poor-due-to-the-COVID-19-pandemic.pdf>

Nouveaux modèles d'affaires sociétaux

Pour l'ONG, il faut refuser « *la baisse aveugle* » des impôts de production. Elle souhaite que les sociétés publient un plan de transformation de l'entreprise détaillant son empreinte carbone directe et indirecte et un plan d'investissement permettant de réduire cette empreinte pour respecter l'Accord de Paris. Elle plaide pour l'interdiction du versement de dividendes et de bonus pour les PDG pour le prochain exercice budgétaire.¹²

¹² L'ONG Oxfam pointe du doigt les entreprises qui ont profité de la crise du COVID – pour en savoir plus :

- https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/09/Full_report_Oxfam_profits_and_pandemic_200920.pdf
- https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2020/09/Resume_Rapport_Oxfam_Profits_de_la_crise_100920.pdf
- <https://www.politis.fr/articles/2020/09/oxfam-pointe-les-grandes-entreprises-qui-ont-profite-de-la-crise-42274/>
- https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-une-trentaine-de-multinationales-et-de-riches-actionnaires-ont-realise-des-benefices-exceptionnels-pendant-la-crise_4100457.html



L'ESS en mouvement

BUT NON LUCRATIF, UN CONCEPT INCONTOURNABLE ENCORE MAL APPREHENDÉ PAR LES ASSOCIATIONS	28
BAROMETRE DE L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL 2020 : LES ENTREPRENEURS SOCIAUX ONT UN ROLE A JOUER DANS LA CONSTRUCTION DE L'ECONOMIE POST-CRISE.....	32
LES ENTREPRENEURS SOCIAUX POUSSENT AU DEPLOIEMENT DE L'IMPACT SCORE	34
LE MOUVES DEVIENT LE MOUVEMENT IMPACT FRANCE POUR SES 10 ANS.....	35
IMPACT TANK, LE NOUVEAU THINK & DO TANK DES INNOVATIONS SOCIALES.....	36

But non lucratif, un concept incontournable encore mal appréhendé par les associations

Très souvent utilisée par les acteurs eux-mêmes, l'expression de « but non lucratif » demeure encore (trop) souvent un concept mal compris car « *assez obscur* »¹³. Il importe donc d'explicitier ce critère distinctif fondamental de l'entreprise associative¹⁴ qui peut tout aussi bien être abordé sous un angle juridique que fiscal. A cette occasion, nous verrons que ce travail d'approche ne présente pas uniquement un intérêt d'ordre conceptuel mais permet de mieux appréhender les transformations économiques et sociales majeures que ces nouvelles formes d'entreprises sont susceptibles d'entraîner.

En partenariat avec :



Approche juridique

– 1ère étape : la reconnaissance de la capacité des associations dans la réalisation d'actes à caractère onéreux

La possibilité offerte aux associations de réaliser des bénéfices commerciaux a initialement été contestée sur le fondement de l'article 6 de la loi de 1901. L'argument de texte en est la rédaction de cet article qui semble énumérer limitativement les moyens dont disposent les associations pour se procurer les ressources nécessaires à leur action. En effet, selon cette disposition légale « *toute association régulièrement déclarée peut, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, recevoir des dons manuels ainsi que des dons d'établissements d'utilité publique, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'État, des régions, des départements, des communes et de leurs établissements publics, les cotisations de ses membres* ».

Cet article aurait pu recevoir une interprétation restrictive dès lors qu'il ne mentionne que le versement de subventions et de cotisations. Il n'en a rien été si bien qu'il est possible d'affirmer à la lecture combinée des articles 1 et 6 de la loi de 1901 que rien n'empêche une association de se livrer à toutes opérations économiques voire même commerciales¹⁵ pour se procurer des ressources. Adopter une telle analyse apparaît opportun pour tout groupement à la recherche de financement pour réaliser ses objectifs, aussi louables et désintéressés soient-ils. Au contraire, interdire à l'association l'accomplissement d'actes de commerce correspondrait à la paralysie de ses moyens d'action et constituerait un obstacle insurmontable à la poursuite de ses objectifs. Or, si la loi de 1901 ne prévoit que quatre catégories de ressources financières, à savoir les dons manuels, les subventions, les cotisations et, pour certains groupements, les libéralités entre vifs ou testamentaires¹⁶, le Conseil constitutionnel¹⁷ a expressément reconnu le caractère non limitatif de cette énumération. Interprété de façon extensive, l'article 6 autorise finalement l'aliénation à titre onéreux afin d'en retirer un gain¹⁸.

¹³ N. Alix, S. Castro, L'entreprise associative, aspects juridiques de l'intervention économique des associations, Ed. Economica, Collec. Droit des affaires et de l'entreprise, janv. 1990, 228 pages, p. 34

¹⁴ C. Amblard, *La gouvernance de l'entreprise associative : administration et fonctionnement*, Ed. Juris-édition Dalloz, Collec. Hors-Série, août 2019, 229 pages

¹⁵ C. Amblard, Activités économiques et commerciales des associations, Lamy associations, Ed. Wolter Kluwers, Etude 246, sept. 2019

¹⁶ L. 1901, art. 6 modifié par l'art. 74 de la loi n°2014-856 du 31 juill.2014.

¹⁷ C. constit. 25 juill. 1984, JO du 28 juill., p. 2492 : Recueil des décisions du Cons. const. 1984, p. 55 et s.

¹⁸ T. civ. Bressuire, 18 avril. 1956, Rev. des stés 1956, p.265 ; CA Reims, 19 fév. 1980, Rev. Des stés 1980, p.823 ; De Rensis, Commerce et associations, les petites affiches, 8 mars 1978, n°29, p.17.

Cette capacité reconnue d'acquiescer à titre onéreux en vue de la revente, indispensable dans l'accomplissement d'opérations économiques voire même commerciales, aurait également pu s'exercer dans une certaine limite. L'hypothèse selon laquelle l'association pourrait seulement acheter avec ses cotisations des biens et des services qui lui sont nécessaires pour remplir le but qu'elle s'est assignée ou uniquement vendre des biens ou des prestations à prix coûtant, a été soulevée. Mais, cela équivaut à interdire aux associations d'exercer des opérations à titre onéreux et donc la réalisation de bénéfices leur serait interdite. Dès lors, un tel groupement qui se livrerait à des opérations commerciales, sortirait de ses attributions légales en tant qu'association et serait de ce fait assimilée à une société commerciale.

Fort heureusement, cette argumentation n'a été suivie ni par la doctrine, ni par la jurisprudence, consciente de la nécessité économique pour le secteur associatif de trouver des moyens de subsistance propres, sans être perpétuellement dépendant des cotisations versées par ses sociétaires ou des subventions des collectivités publiques. La jurisprudence a donc rejeté cette analyse excessivement rigoureuse qui eut privé de tout moyen d'existence, bon nombre d'associations.

– 2ème étape : la reconnaissance de la capacité des associations à réaliser des bénéfices

La jurisprudence a longtemps rencontré des difficultés pour appréhender la notion de « *but lucratif* ». C'est ainsi que la Cour de cassation, dans un arrêt inédit du 27 juin 1990¹⁹ paraît dans un premier temps être revenue à une approche très restrictive du « but lucratif ». En l'espèce, une association gérant un établissement social prétendait échapper aux obligations résultant d'une convention collective signée en 1951 et qui concernait des « *établissements privés d'hospitalisations, de soins, de cures et de gardes à but non lucratifs*. » L'association espérait ainsi échapper au litige qui l'opposait à l'une de ses employées et qui portait sur un différend relatif à la législation du travail (licenciement abusif, calcul des salaires dus...). A cette occasion, elle soutenait que dès lors qu'elle était soumise à l'impôt sur les sociétés, par conséquent, elle ne pouvait pas être considérée comme ayant un but non lucratif. Bien que surprenant, l'argument était retenu dans un premier temps par la Cour d'appel mais devait être rejeté dans un second temps par la Cour de cassation au motif qu'« *aucune disposition légale n'interdit à une association qui a une activité économique de faire des bénéfices et donc d'être assujettie à l'impôt sur les sociétés, dès lors que ses bénéfices ne sont pas répartis entre les sociétaires... La Cour d'appel qui n'a pas recherché qu'elle était, nonobstant les statuts, l'activité réelle de l'association et notamment, si les bénéfices étaient répartis entre ses membres, n'a pas donné de base légale à sa décision* ». Autrement dit, la **Cour de cassation considère que l'association a « un but lucratif » lorsqu'elle partage ses bénéfices (entre ses membres) et non pas lorsqu'elle les recherche sans les distribuer**²⁰. En retenant cette conception du but lucratif, la Cour de cassation rejoint la position qui était la sienne à l'occasion de la célèbre affaire **Caisse rurale de Manigod** du 11 mars 1914²¹ : le but de l'association peut être considéré comme non lucratif alors même que le groupement (et non pas ses membres) recherche des bénéfices. Sur ce point, on constate que la Cour de cassation fait une

¹⁹ Cass. Soc. 27 juin 1990, inédit, RTD Com., 1990, n°8, p.602.

²⁰ Même si la recherche du bénéfice, même sans partage, a parfois été prise en considération par le juge pour caractériser le but lucratif, voir par exemple dans une action en comblement du passif social sous le régime de la loi de 1967 : Paris 26 fév. 1979, RTD Com. 1980, p.110.

²¹ Cass. Ch. Réun. 11 mars 1914, Caisse rurale de Manigod, D. 1914, I, 257, note Sarrut : « *attendu que l'expression bénéfique à le même sens dans les deux textes et s'entend d'un gain pécuniaire ou d'un gain matériel qui s'ajouterait à la fortune des associés ; que dès lors, la différence qui distingue la société de l'association consiste en ce que la première comporte essentiellement comme condition de son existence, la répartition entre associés des bénéfices fait en commun tandis que la seconde l'exclu nécessairement* ».

distinction entre la lucrativité de l'objet réellement exercé et la lucrativité du but poursuivi. En cela, nous allons voir qu'elle rejoint la conception pragmatique du droit fiscal.

Approche fiscale

La notion de but non lucratif doit également être approchée sous l'angle fiscal. Or, de ce point de vue, une association sera considérée comme étant « *à but non lucratif* » lorsqu'elle remplit les critères suivants²² :

- Sa gestion doit être désintéressée ;
- Si elle se livre à une activité concurrentielle, elle doit exercer cette activité dans des conditions différentes de celles des sociétés commerciales, notamment à travers une « **plus-value d'utilité sociale ajoutée** »²³ ;

Elle ne doit pas avoir pour activité de rendre des services à des entreprises qui en retirent un avantage concurrentiel²⁴. Par conséquent, **la question de la réalisation de bénéfices est neutre sur le plan fiscal**. Une association peut réaliser des excédents, sans qu'il y ait lieu de distinguer selon que ces bénéfices sont accidentels, habituels ou systématiquement recherchés²⁵. Sur ce point, le droit fiscal est limpide en ce qu'il affirme « *le principe selon lequel il est légitime qu'un organisme non lucratif dégage, dans le cadre de son activité, des excédents, reflet d'une gestion saine et prudente* »²⁶. En définitif, c'est donc l'affectation des bénéfices qui est déterminante :

- Si les bénéfices sont affectés à l'exécution des prestations de l'association elles-mêmes non-assujetties aux impôts commerciaux (IS, TVA, CET), celle-ci conserve son statut fiscal d'organisme sans but lucratif²⁷;
- Si les bénéfices sont distribués, l'association n'a pas une gestion désintéressée, puisqu'il y a alors recherche de profit, c'est-à-dire d'avantages pécuniaires, pour les membres de l'organisme.

La notion de distribution de bénéfices est très large : sont visés tous les prélèvements sur les ressources qui ne s'inscrivent pas dans la logique de l'objet statutaire de l'association, c'est-à-dire les rémunérations excessives, les distributions directes des résultats et avantages injustifiés de quelque nature qu'ils soient (prise en charge de dépenses personnelles, rémunérations exagérées ou injustifiées, rémunérations de comptes courants, prélèvements en nature, prêts à des taux préférentiels, etc...). En définitive, le critère de la distribution de bénéfices est souvent retenu par les juges lorsque des avantages matériels importants sont directement alloués à l'un des membres ou des salariés de l'association. Pour les dirigeants ou leurs ayants droits, c'est le plus souvent l'absence de bénévolat qui est invoqué et les juges retiennent parfois cumulativement les deux motifs pour conclure à l'absence de gestion désintéressée. Ainsi, une utilisation manifestement abusive des excédents (rémunérations de nombreux dirigeants, engagement de dépenses somptuaires par l'organisme au profit de ses membres, etc...) doit conduire à considérer que l'organisme n'est pas à but non lucratif. En conséquence, dans une telle hypothèse, le critère tenant aux conditions de gestion

²² BOI-IS-CHAMP-10-50-10-10 n°30 et s. ; CE, 1er oct. 1999, n°170289 : RJF11/99, n°1338.

²³ C. Amblard, *Utilité sociale : l'avantage compétitif des associations*, Juris associations Dalloz, 15 févr. 2020, n° 613, pp. 37 à 39

²⁴ BOI-IS-CHAMP-10-50-10-30 n°10 et s.

²⁵ CJCE, 21 mars 2002, aff. 174/00 : RJF6/02, n°736 ; CE 21 nov. 2007, n°291375 : RJF2/08, n°132.

²⁶ BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20 du 7 juin 2017, §630

²⁷ En ce sens, voir par ex. CE 1er mars 2000, n°197584 : RJF4/00, n°465 ; CE 21 nov. 2007, Rec. Lebon, n°291375

de l'organisme doit être considéré comme non rempli pour l'appréciation de la non-lucrativité de l'organisme. En outre, l'administration considère que l'organisme sans but lucratif « *ne doit pas accumuler ses excédents dans le seul but de les placer* ». Ils peuvent être réalisés, voire même temporairement accumulés, mais uniquement dans le but de faire face à des besoins ultérieurs ou à des projets entrant dans le champ de son objet non lucratif.

Cela étant, l'approche fiscale de la notion de but lucratif prend également en considération les modalités de gestion de l'organisme qui ne doivent pas trahir, cette fois au niveau du groupement lui-même, une démarche lucrative comme finalité unique à l'instar d'autres opérateurs traditionnels de la vie économique. Une telle analyse est confirmée par l'approche que peut avoir l'administration dans les politiques salariales mises en place au sein même des associations. S'il est très clairement établi que « *l'emploi de salariés par un organisme correspond à une méthode de gestion usuelle* » et qu'une association peut donc « *recourir à une main d'œuvre salariée* »²⁸ sans que cela ne remette en cause le caractère non lucratif de l'entreprise associative, certaines politiques salariales peuvent cependant poser problème. A titre d'exemple, la doctrine fiscale estime que le fait pour une association de « *prévoir un complément de rémunération déterminée en fonction d'un résultat physique (nombre de contrats conclus ou d'articles vendus), une modulation déterminée en fonction du chiffre d'affaires de l'organisme ou d'un solde comptable* », constitue au niveau du groupement « *l'indice d'une démarche lucrative* »²⁹.

Conclusion. C'est donc bien principalement autour du concept de « *but non lucratif* » que s'organisent ces nouveaux modes d'entreprendre que sont les associations³⁰. En effet, bien que leur finalité soit différente de celle des sociétés capitalistiques traditionnelles, les plus hautes juridictions³¹ accordent désormais la qualité d'entreprise à celles d'entre elles qui interviennent dans la sphère économique (critère intrinsèque³²) et/ou emploient du personnel salarié (critère extrinsèque)³³. C'est également autour de ce concept (ainsi que ce celui de **but lucratif limité** pour les coopératives) que le législateur fonde désormais l'appartenance de ces nouveaux opérateurs économiques au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS)³⁴. En permettant aux entreprises associatives de participer à cet élan de démocratisation qui aujourd'hui parcourt l'économie, comme d'ailleurs beaucoup d'autres activités humaines, **ce dispositif légal favorise le développement de groupements dont la démarche est « socialement intéressée »**³⁵ grâce au respect du principe « *un homme – une voix* », mais aussi et surtout en raison de l'absence de rapports capitalistiques qu'il induit en leur sein et, par voie de conséquence, de l'absence totale de perspectives pour leurs sociétaires en termes d'appropriation privative des résultats de l'entreprise et donc d'enrichissement personnel.

Colas AMBLARD

Docteur en droit, avocat, président de l'Institut ISBL

²⁸ BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20, préc., §40.

²⁹ BOI-IS-CHAMP-10-50-10-20, préc., §490 ; en revanche, un intéressement lié à l'amélioration du service non lucratif rendu par l'organisme ne caractérise par une gestion intéressée.

³⁰ Les fondations ainsi que les fonds de dotation relèvent du même régime fiscal

³¹ Cons. const. 20 juill. 2006, n°2006-20/21 ; Cons. const. 26 oct. 2006, n°2006-22

³² CJCE 18 juin 1998, aff. C-35/96 : Rec. p. I-3851 point 36

³³ Cass. 1ère 12 mars 2002 n°99-17.209 : Bull. civ. I n°86

³⁴ L. 2014-856 du 31 juill. 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, (JO du 1er août)

³⁵ C. Amblard, [La gouvernance de l'entreprise associative](#), préc. p. 194, n°432 et s.

Baromètre de l'entrepreneuriat social 2020 : les entrepreneurs sociaux ont un rôle à jouer dans la construction de l'économie post-crise

Alors que les conséquences économiques liées à la crise sanitaire du coronavirus commencent à se faire sentir partout en France et alors que les débuts de la pandémie ont conduit des nombreux acteurs à voir dans la situation exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons l'opportunité d'imaginer un monde d'après plus solidaire et durable, que pensent les entrepreneurs sociaux ? Leurs préoccupations sont-elles en phase avec celles du reste de la société ?

En partenariat avec Convergences :



Pour sa 8^e édition, le Baromètre de l'entrepreneuriat social a choisi de se concentrer sur les entrepreneurs sociaux comme pionniers d'un monde d'après plus écologique et plus solidaire, et a mené l'enquête avec Opinion Way auprès d'entrepreneurs sociaux français et d'un échantillon représentatif de la population française.

Source : Convergences

Des différences de perception entre les Français et pour les entrepreneurs sociaux

L'enquête menée révèle des différences de priorités entre les Français et les entrepreneurs sociaux. Réflétant des inquiétudes liées aux conséquences économiques de la crise sanitaire du Covid-19, le chômage se place en tête des préoccupations des Français (48%). Le changement climatique est un sujet prioritaire pour 42% des Français, et constitue pour eux le deuxième problème le plus urgent à résoudre. Il s'agit en revanche de la première préoccupation des entrepreneurs sociaux : pour 82% d'entre eux, il s'agit du problème le plus urgent à résoudre, devant celui de la cohésion sociale (49%).



Sondage OpinionWay pour Ashoka dans le cadre du Baromètre de l'entrepreneuriat social 2020

Autre effet de la crise, on constate une attente plus forte des Français envers les pouvoirs publics, qui sont identifiés par 34% des sondés comme étant l'acteur le plus innovant pour résoudre les problèmes sociaux et environnementaux (+10 points par rapport au Baromètre de l'entrepreneuriat social 2019). Les entreprises sociales ne sont perçues comme les plus innovantes que par 20% des Français (-5 points), un chiffre identique à celui obtenu par les entreprises dites de l'économie classique. Ces chiffres sont à mettre en parallèle avec la notoriété des termes "économie sociale et solidaire" (ESS) et "entrepreneuriat social", qui connaît une forte baisse. Seuls 47% des sondés déclarent avoir déjà entendu parler de l'ESS (-21 points), et 25% de l'entrepreneuriat social (-13 points) soit le plus bas niveau enregistré depuis 2012.

Des entrepreneurs optimistes quant aux perspectives de développement du secteur

De leur côté, les entrepreneurs sociaux continuent à estimer à 67 % qu'ils sont les acteurs les plus efficaces pour faire face aux enjeux sociaux et environnementaux. Malgré la crise sanitaire, ils sont 89% à estimer que les perspectives de développement de l'entrepreneuriat social sont bonnes en France, un chiffre stable, qui reflète une certaine confiance dans l'avenir. Pour autant, la perception des mesures prises par les pouvoirs publics pour soutenir l'activité face à la crise est en demi-teinte : pour 64% des entrepreneurs sociaux, elles sont insuffisamment adaptées aux besoins spécifiques de leurs entreprises.

La pandémie et ses conséquences n'apparaissent cependant comme une menace que pour 5% des entrepreneurs sondés. 6 sur 10 considèrent plutôt qu'il s'agit d'une opportunité pour le secteur, et 83% prévoient même de recruter. Un chiffre élevé qu'une éventuelle baisse de l'emploi en début de crise ne saurait suffire à expliquer.

Ces résultats optimistes sont à mettre en perspective avec une forte association de l'entrepreneuriat social avec les grandes transformations contemporaines. Alors que la thématique de la transition écologique gagne du terrain dans le débat public et que la crise sanitaire est apparue pour de nombreux observateurs comme un moment unique pour construire un "monde d'après" durable et solidaire, les entrepreneurs sociaux apportent des alternatives au business as usual. Conséquence ? L'attractivité du secteur est en hausse chez les jeunes : 45% des 18-24 ans se déclarent intéressés par l'économie sociale et solidaire pour lancer leur propre activité (+2 points), et 59% pour y travailler (+9 points).

Les Français ne s'y trompent pas et estiment à plus de 80% que les entrepreneurs sociaux ont un rôle à jouer dans la construction de l'économie post-crise, notamment pour lutter contre ses conséquences, telles que le chômage, la première de leurs préoccupations. Ils sont aussi 68% à associer les notions d'entrepreneuriat social et de transition écologique, un chiffre qui grimpe à 93% pour les entrepreneurs sociaux, qui entendent s'affirmer comme pionniers d'un monde de demain plus respectueux de l'environnement.

Les données présentées dans cet article sont issues du 8^e Baromètre de l'entrepreneuriat social, publié en juillet 2020 par Convergences, en partenariat avec l'Avise, Ashoka, BNP Paribas, Le Mouves, Opinion Way et Orange. Le Baromètre est disponible dans son intégralité au lien suivant : <https://bit.ly/BaromètreES-2020>

Carine Valette

Responsable de la communication et des publications, Convergences

Les entrepreneurs sociaux poussent au déploiement de l'Impact score

Évaluer et rendre visible les engagements durables des entreprises via un score de la responsabilité sociale (RSE). L'idée est plaisante mais la mise en application complexe. Fin 2019, la proposition de loi du député Dominique Potier (PS) en ce sens n'avait pas abouti. Mais l'initiative Impact score d'un collectif d'entrepreneurs responsables pourrait porter de nouveau ce sujet sur le devant de la scène. Il s'agit de mesurer une quinzaine d'indicateurs transversaux et structurants sur quatre piliers : l'impact social et environnemental, le partage des richesses et du pouvoir. Les entreprises pourront ainsi évaluer et communiquer leurs actions en matière d'écart de rémunération, de diversité, d'achats locaux et labellisés, d'empreinte carbone ou de pourcentage de placements d'entreprise dans des actifs financiers durables. Pour chaque indicateur, l'entreprise a une cible à atteindre mais aussi des paliers intermédiaires qui montrent la voie.

La crise de la Covid-19 a mis ces questions de durabilité au cœur des préoccupations comme l'ont montré les appels à la relance verte mais aussi les crispations sur l'éco-conditionnalité des aides d'État. L'Impact score présente aussi l'avantage de s'appuyer sur un outil concret fruit d'un travail collectif de 2 ans réalisé par le Mouves (Mouvement des entrepreneurs sociaux). Une trentaine de réseaux légitimes sur les questions de responsabilité ont été mobilisés tels que B Corp, les entreprises à mission, le Centre des jeunes dirigeants d'entreprise ou le réseau Entreprendre.

Pour tester l'outil, toute la communauté des entrepreneurs sociaux, soit quelque 400 000 entreprises, sont mobilisées. L'objectif est de généraliser son utilisation à l'ensemble du tissu économique français en intégrant la puissance publique dans le processus. Avec un impact score soutenu par l'État, les Français pourraient mieux décider chez qui ils achètent, où placer leur argent ou dans quelle entreprise veulent-ils travailler. À terme, le score d'impact pourrait aussi servir de base pour un bonus/malus fiscal par exemple.

D'ici là, le collectif #NousSommesDemain qui avait été très actif sur l'éco-conditionnalité des aides d'État aux entreprises affectées par le coronavirus, demande à ce que toutes les sociétés bénéficiaires soient soumises à cette nouvelle notation. Certains députés comme le socialiste Dominique Potier ou Roland Lescure, de La République en marche, se sont engagés à mettre ces questions en débat lors du futur examen législatif du plan de relance.³⁶

³⁶ Les entrepreneurs sociaux poussent au déploiement de l'Impact score – pour en savoir plus :

- <https://impactscore.lita.co/>
- <https://storageprd2inwink.blob.core.windows.net/213cb6aa-dafb-4b08-960b-3f9f7b924d5b/c33d0602-38c3-45ff-8f24-269f3bb0cdc1>
- <https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/a-l-occasion-du-plan-de-relance-les-entrepreneurs-sociaux-remettent-le-nutriscore-de-la-rse-sur-la-table-148936.html>

Le Mouves devient le Mouvement Impact France pour ses 10 ans

Le MOUVES, Mouvement des entrepreneurs sociaux, devient le mouvement IMPACT France, 1^{er} réseau lobbying et business de l'économie de demain, qui rassemble l'ensemble des entreprises à impact social et écologique, issu de son rapprochement avec Tech For Good France.

La crise sanitaire et économique actuelle accentue l'urgence d'un changement de paradigme afin que le monde économique prenne ses responsabilités pour répondre à l'explosion des inégalités et à l'urgence climatique. Elle constitue en même temps une opportunité unique pour catalyser cette transition.

Le MOUVES, fondé en 2010, a réuni depuis dix ans une communauté de pionniers, qui ont démontré que de nouveaux modèles sont possibles Biocoop, Phenix, Lita, Enercoop, Groupe SOS, Yuka, Croix Rouge. A l'occasion de cet anniversaire, le mouvement passe un cap. Les entrepreneurs à impact social et écologique seront désormais rassemblés dans le mouvement IMPACT France le 1^{er} réseau lobbying et business des acteurs économiques à impact.

Dans cet élan, IMPACT France s'engage à militer pour un New Deal social et écologique en créant les conditions d'une montée en charge significative du poids économique des entreprises à impact. L'objectif commun est d'engager 30% des entreprises françaises dans la transition sociale et écologique dans les 3 ans à venir.

IMPACT France invite ainsi l'ensemble des organisations ayant à cœur d'opérer leur transition vers plus d'impact à rejoindre le mouvement. Ainsi la MAIF, le Bon Coin, le Slip Français et de nombreux réseaux d'entreprises seront les premiers adhérents "entreprises en transition" à rejoindre le mouvement IMPACT France. Avec l'ensemble de ces acteurs, IMPACT France portera une même voix, et une nouvelle vision de la place de l'entreprise dans la société d'aujourd'hui et de demain auprès des décideurs politiques. Il construira ainsi un modèle alternatif au modèle dominant représenté aujourd'hui par le MEDEF.³⁷

³⁷ Source : <https://impactfrance.eco/2020/10/%e2%9a%a1%ef%b8%8f-le-mouves-vers-une-nouvelle-etape-impact-france/>

IMPACT Tank, le nouveau think & do tank des innovations sociales

Le GROUPE SOS, première entreprise sociale en Europe, a lancé mercredi 30 septembre, un think and do tank qui croisera expertise académique et expérience de terrain « *pour développer à grande échelle des innovations sociales prometteuses* ».

Face à la crise sanitaire, l'innovation sociale semble plus que jamais indispensable pour établir des solidarités locales afin d'améliorer l'accompagnement des plus vulnérables. L'un des plus grands défis auquel est confronté l'économie sociale et solidaire (ESS) est de communiquer sur son impact. En effet, selon [un rapport du Comité Économique et Social Européen publié en 2017](#), l'ESS



GROUPE SOS | SORBONNE UNIVERSITÉ | SciencesPo | Bouphing | PSL* | le cnam

représente 9% de la population active de l'Union européenne. Véritable source d'innovation, l'ESS pourrait ouvrir la voie vers un monde plus social, écologique et solidaire mais souffre d'un manque de reconnaissance. Parvenir à mesurer et visibiliser son impact est donc primordial. C'est l'un des objectifs que s'est donné le GROUPE SOS en lançant l'IMPACT TANK, le nouveau think tank dédié à l'économie sociale, à travers le partenariat avec quatre universités (le Cnam, Sciences Po, Sorbonne Université et l'Université Paris-Dauphine). Les premiers sujets valoriseront des innovations "impactantes" sur la prévention de la perte d'autonomie, l'inclusion dans l'emploi, ou la revitalisation des territoires.

Source : IMPACT Tank - Groupe SOS

Les études de ce think and do tank européen partent d'expérimentations concrètes, issues de pratiques d'acteur.trice.s de terrain, pour en objectiver les impacts et favoriser leur développement si elles se révèlent pertinentes. Il est important de promouvoir les innovations sociales qui, trop souvent donnent des solutions nouvelles aux besoins sociaux peu ou mal satisfaits au niveau local, mais ne sont pas mises en avant faute de visibilité. À travers des rapports, des notes d'analyse et des événements, il s'agira donc de démontrer l'intérêt de développer de telles solutions à grande échelle et diffuser les meilleures pratiques dans le débat public. L'innovation sociale étant libre de droit, à la différence de l'innovation technologique protégée et brevetée, l'IMPACT TANK met à disposition du public ses données, dans une logique de partage et de maximisation d'impacts.

Présidé par Agnès Audier, experte dans les politiques sociales et la transformation de l'action publique, l'IMPACT TANK reposera sur un Conseil d'Orientation composé des représentants des universités partenaires et de personnalités aux expériences variées (Julie Battilana, titulaire de la Chaire d'innovation sociale à Harvard, Antoine Frérot, Président Directeur Général de Véolia, Jean-Christophe Combe, Directeur général de la Croix Rouge française, Christine Rouzioux, Professeur émérite de virologie...).³⁸

³⁸ Source :

- <https://www.ess-europe.eu/fr/news/lancement-de-limpact-tank-le-nouveau-think-and-do-tank-des-innovations-sociales/>
- <https://www.groupe-sos.org/actus/3203/impact-tank-le-think-tank-dedie-a-l-evaluation-d-impact-d-innovations-positives/>



RSE et engagement des entreprises

ENGAGEMENT SOCIÉTAL DES ENTREPRISES : DE LA RSE VERS UNE STRATÉGIE DE TRANSFORMATION À LA HAUTEUR DES ENJEUX SOCIÉTAUX DU 21ÈME SIÈCLE	38
ODD & ENTREPRISES : ENTRE DÉFIS ET OPPORTUNITÉS.....	39
LOI PACTE : LES FONDS ET FONDATIONS PLUS QUE JAMAIS PARTIES-PRENANTES DES ENGAGEMENTS STRATÉGIQUES DES ENTREPRISES.....	41
BAROMETRE NATIONAL DE LA PERCEPTION DE LA RSE DU MEDEF EN ENTREPRISE	44
L'ALLIANCE DYNAMIQUE DEFRIQUEUR DE L'ODD 17 AU GROUPE LA POSTE	45
DANONE, PREMIÈRE « SOCIÉTÉ À MISSION » DU CAC 40.....	46

RSE et engagement des entreprises

Engagement sociétal des entreprises : de la RSE vers une stratégie de transformation à la hauteur des enjeux sociétaux du 21^{ème} siècle



En quoi l'engagement sociétal de l'entreprise est-il un facteur de résilience ? Dans [une note publiée en mars 2019](#), un an avant la crise de la COVID-19, le Comité 21 revenait sur le lien entre entreprises et société. La prise en compte des enjeux sociétaux dans le modèle d'affaire s'impose de plus en plus aux entreprises qui font face à des pressions citoyennes nouvelles. Dans un contexte de crise sanitaire, qui n'est donc pas au départ une crise économique, c'est tout le système, y compris l'économie, qui s'est vu ébranlée. La crise que nous vivons est un exemple prégnant du lien entreprise-société. S'il est trop tôt pour dire que les entreprises engagées ont été les plus résilientes face à cette crise, que peut la RSE pour renforcer le lien entreprises-société ?

Article rédigé par :



Depuis une vingtaine d'années, les responsables de la RSE (Responsable sociétale de l'entreprise) tentent de pousser leur entreprise à mieux prendre en compte les attentes sociétales sans réellement parvenir à les intégrer au cœur de l'activité. Les pratiques dites durables ne sont pas généralisées ou automatiques pour qui n'est pas contraint par la loi ou par une conviction personnelle. Parmi les obstacles rencontrés, on retrouve la difficulté à mesurer l'impact des actions RSE et en particulier à le relier à la performance de l'entreprise ou encore le silotage entre la politique RSE et les autres politiques qui accroissent le risque d'écarter les enjeux sociétaux de la stratégie. Selon le Comité 21, la RSE n'atteindra son objectif que si les entreprises engagent une plus profonde transformation qui prend pour point de départ un questionnement sur leur finalité et leur raison d'être.

En 2010, W. Visser déclarait que le seul moyen pour les entreprises d'apporter une réponse aux crises sociales, environnementales et éthiques étaient une « *RSE systémique* », autrement dit un « *engagement sociétal* » qui conduirait l'entreprise à assumer pleinement une vision contributive au développement viable et durable de ses écosystèmes. De manière sous-jacente, il s'agit aussi d'une prise de conscience de son rôle essentiel dans la transformation du système qui ne pourra se faire sans l'impulsion que suscitera sa propre transformation. Si le rôle de l'entreprise tend à dépasser la seule recherche de profit, l'engagement sociétal n'a pas vocation à déconnecter celle-ci de son nécessaire besoin de rentabilité et de viabilité économique. L'enjeu réside donc dans la capacité de l'entreprise à identifier, par les choix qu'elle opère, comment ses activités peuvent créer de la valeur et des bénéfices, non seulement pour elle, mais qu'elle partagera avec son territoire et ses parties prenantes. C'est tout le message porté depuis 2015 par l'Agenda 2030 et les Objectifs du Développement Durable (ODD). Tous les acteurs publics et privés sont appelés à utiliser les 17 Objectifs comme levier à la fois de la performance économique mais également de la résolution des enjeux sociétaux (environnementaux, sociaux et économiques), un message que la RSE n'est parvenue que partiellement à porter jusqu'à présent.

RSE et engagement des entreprises

Parce que l'engagement sociétal pare l'entreprise de transparence, d'éthique, de valeur partagée avec les parties prenantes, il amorce la transformation nécessaire pour décliner de manière performante l'Agenda 2030. L'esprit des ODD c'est aussi une nouvelle relation avec les parties prenantes qui est l'objet du nouveau think tank du Comité 21 « [Gouvernance et résilience de l'entreprise : quels rôles des parties prenantes ?](#) » présenté le [22 octobre lors d'un webinaire](#). Ces travaux s'appuieront notamment sur une double enquête à destination des [entreprises](#) et des [parties prenantes](#). Le Comité 21 publiera également début 2021 une note de décryptage sur l'ODD17 en partenariat avec Le Rameau, Villes au Carré et la Fonda.

Sarah DAYAN
Responsable RSE-Climat
Comité 21

ODD & entreprises : entre défis et opportunités

Adoptés en septembre 2015 par l'ONU afin de poursuivre les Objectifs du Millénaire (2000-2015), les Objectifs de développement durable (ODD) sont 17 objectifs mondiaux (détaillées en 169 cibles) que les États s'engagent à atteindre pour 2030. Les objectifs fixés sont extrêmement variés et concernent des domaines tels que la lutte contre la pauvreté et la faim, la réduction de toutes les inégalités ou la protection des écosystèmes marins et terrestres.

En partenariat avec :



I. DES ODD GÉNÉRATEURS D'OPPORTUNITÉS

Pour remplir les objectifs fixés par l'agenda 2030 ces ODD doivent être :

- **universels** et concerner autant les pays du Nord que du Sud,
- **indivisibles**, afin que l'accomplissement d'un objectif ne se fasse pas au détriment d'un autre
- **inclusifs** car ils concernent tous les acteurs, chacun d'entre eux pouvant avoir un impact positif ou négatif sur la bonne réalisation des ODD.

Les entreprises sont explicitement appelées à utiliser leur créativité et leur capacité d'innovation pour répondre aux défis du développement durable. Le Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres a ainsi déclaré au Forum économique de Davos de janvier 2017³⁹. *Sans le secteur privé, nous n'aurons pas l'innovation nécessaire, nous n'aurons pas la capacité nécessaire pour découvrir de nouveaux marchés, de nouveaux produits, de nouveaux services, et pour pouvoir développer de nouveaux secteurs dans l'économie*”.

Les objectifs de développement durable offrent également aux entreprises qui s'y investissent, un certain nombre d'opportunités économiques. Selon les estimations de la Business and Sustainable

³⁹ The United Nations Global Compact et Accenture Strategy, *The decade to deliver a call to business action*

RSE et engagement des entreprises

Development Commission, l'engagement en faveur de la réalisation des ODD pourrait générer, à l'horizon 2030, des débouchés commerciaux à hauteur de 12 000 milliards USD.

Les ODD en identifiant les défis sociétaux de la décennie à venir, fournissent aux acteurs du secteur privé un cadre stratégique stable et systémique d'action de moyen terme. Ce cadre bénéficiant de l'universalité des Objectifs de développement durables, il offre aux entreprises un langage et un cadre d'action communs qui leur permettra de se coordonner plus efficacement. Pour 70% des PDG interrogés, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offre une occasion unique de repenser et de mettre au banc d'essai différentes stratégies de durabilité[i].

Au-delà de la création de nouveaux marchés, l'accomplissement de ces objectifs peut constituer pour les entreprises un important levier de fidélisation de sa clientèle. En effet, selon une étude publiée en 2015 par Nielsen Media Research, 66 % des consommateurs se disent prêts à dépenser plus pour une marque plus responsable. Plus que la clientèle, l'investissement d'une entreprise au service du développement durable, va lui permettre de fidéliser ses talents. Selon Alain Pons, président de Deloitte France, « Deux tiers des membres de la génération Y expriment leur volonté de quitter leur entreprise d'ici 2020, et 44 % dans les deux prochaines années. ». Cette affirmation est confirmée par le Baromètre IPSOS-CGE-BCG « Talents, ce qu'ils veulent vraiment dans leur travail » publié en 2018. Cette étude nous apprend notamment que pour 72% des étudiants interrogés, le fait d'être en phase avec les valeurs de l'entreprise est un critère déterminant dans le choix d'un futur poste. A l'inverse seul 46% des étudiants considère la rémunération comme déterminante dans ce choix.

Selon une étude menée par B&L évolution en 2019 auprès des entreprises du SBF 120 (les 120 plus grandes entreprises françaises), les ODD sont également un enjeu pris en compte par les investisseurs et les agences de notations financières. En effet, plus de 70% des entreprises interrogées, affirment s'investir dans les ODD afin de se conformer à la demande des investisseurs et/ou des Agences de notation.

II. LE SDG COMPASS : BOUSSOLE DE L'ENGAGEMENT DES ENTREPRISES

Le SDG compass est un guide créé par le GRI, le U.N Global Compact et le WBCSD dans le but d'accompagner les entreprises dans leur démarche en faveur du développement durable.

Selon le SDG, l'appropriation des ODD par une entreprise se fait en 5 étapes :

- Les entreprises doivent **comprendre** et se familiariser avec les ODD
- Elles pourront ensuite **définir leurs priorités** en fonction de leur impact actuel et des opportunités que cela représente
- Une fois ces priorités dégagées, elles pourront **définir les objectifs** à atteindre dans ces domaines
- Afin d'atteindre ses objectifs, les entreprises devront prendre en compte la question de la durabilité et **l'intégrer dans leur processus de gouvernance**
- Pour finir, elles intégreront les chiffres de leur engagement à leur reporting.

Ce reporting des résultats permettra à l'entreprise d'identifier de nouvelles priorités, le tout formant un cercle vertueux vers un engagement de plus en plus efficient.

RSE et engagement des entreprises

III. LES ODD UN RENDEZ-VOUS DÉJÀ MANQUÉ ?

Si les grandes entreprises semblent avoir compris les opportunités et les enjeux des ODD, puisque 68% des entreprises du SBF 120 les ont intégrés à leur communication, cette appropriation demeure pour le moment fortement imparfaite. C'est ce que souligne l'étude organisée en 2019 par Novethic, le groupe Caisse des dépôts et B&L évolutions. Cette étude intitulée "*Objectifs de développement durable : Un rendez-vous manqué entre entreprises et investisseurs*" met en exergue plusieurs limites à cette appropriation des ODD par les entreprises.

Paradoxalement si l'accomplissement des ODD devait se faire selon des principes d'inclusion et d'indivisibilité, ce sont ces mêmes principes qui aujourd'hui constituent les principaux freins. Ils sont en effet dans la pratique très peu respectés. Concernant l'indivisibilité, l'étude nous révèle que si les ODD relatifs à l'emploi décent et à la lutte contre le réchauffement climatique sont bien identifiés par les entreprises (respectivement 79 et 76%) ceux relatifs au respect de la vie aquatique et à la lutte contre la faim le sont nettement moins (respectivement 14 et 20%). Le principe d'inclusion ne semble pas davantage respecté. Si celui-ci consacrait l'importance d'impliquer tous les acteurs, en pratique les ODD semblent au contraire devenues la chasse gardée des services RSE (80% à les utiliser) au détriment du Conseil d'administration, des dirigeants et des collaborateurs (moins de 20%).

Pour finir, il est important de souligner que 67% des entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 100 milliards d'euros se mobilisent en faveur des ODD par le biais de projet de mécénat ou de partenariat. Dans un contexte où l'on craint que l'Agenda 2030 ne devienne un rendez-vous manqué, le "coup de rabot" infligé au mécénat des grandes entreprises pourrait bien être un coup dur pour la France qui était en 2019 le 4e pays en matière de développement durable⁴⁰.

Jefferson Ranson
Admical

Loi PACTE : les fonds et fondations plus que jamais parties-prenantes des engagements stratégiques des entreprises

Le *Panorama 2020 des fondations et fonds de dotation créés par des entreprises mécènes*, révélé le 2 octobre dernier par le réseau *Les entreprises pour la Cité* et le cabinet EY, présente des résultats encourageants sur la dynamique du mécénat d'entreprise en France et son rôle de plus en plus stratégique au sein des organisations.

En partenariat avec :
Les entreprises pour la Cité

La quatrième édition de cette étude, réalisée tous les deux ans par *Les entreprises pour la Cité* et EY, intervient dans un contexte singulier : celui de la crise sanitaire, économique et sociale, qui a notamment démontré la vitalité et les fortes capacités d'adaptation des acteurs d'intérêt général face aux besoins urgents dans les territoires. A cette occasion, le mécénat a prouvé une fois de plus son utilité pour la société, et les structures philanthropiques de tous bords sont désormais attendues pour soutenir et accompagner les acteurs de l'ESS dans la reprise.

Fort heureusement, les fonds et fondations impulsés par des entreprises sont de mieux en mieux armés pour

⁴⁰ Réseau des Nations-Unies de Solutions pour le Développement Durable (SDSN), *Sustainable Development Report 2019*

RSE et engagement des entreprises

répondre à ces grands défis sociétaux, comme en témoignent les résultats du Panorama 2020. En effet, si leurs ressources financières et humaines se stabilisent, leurs modes d'actions se diversifient et leur rôle devient plus stratégique, s'imposant ainsi comme des acteurs-clés de la Cité.

Des structures plus nombreuses, qui adressent prioritairement les enjeux humains

Selon notre étude, le secteur du mécénat d'entreprise est toujours aussi dynamique. En effet, le nombre de fondations créés par des mécènes est en augmentation continue, avec une hausse de 11% depuis 2018, bien que la création de fonds de dotation (+ 15%) soit privilégiée à celle des fondations (+4%).

Concernant leurs champs d'intervention, les structures philanthropiques agissent principalement en faveur d'enjeux humains, et adressent plus particulièrement la cause de l'action sociale (67% des répondants), qui dépasse cette année les champs de l'éducation et de l'insertion professionnelle. Fort est à parier que ce triptyque, inchangé depuis 6 ans, se maintiendra dans les prochaines années, tant les besoins sont forts dans ces domaines. La cause environnementale progresse toutefois d'année en année, en lien avec les attentes de la société civile, qui se font de plus en plus pressantes sur ce terrain-là.

Quels sont les champs d'intervention couverts par vos actions ?



Les résultats de notre enquête révèlent par ailleurs que les entreprises mécènes ont la volonté croissante d'agir en proximité, sur la durée et par le biais de différents modes d'actions auprès de leurs partenaires associatifs. La majorité des structures interrogées (63%) pratiquent en effet deux à trois types de mécénat en parallèle, misant souvent sur la complémentarité du don numéraire et du mécénat de compétences (74% des pratiques) et privilégiant le soutien de projets pluriannuel (+8 points depuis 2018). Enfin, elles déclarent vouloir agir au plus près de leurs implantations, 70% d'entre elles affirmant prendre en compte le critère de proximité dans la sélection des projets à soutenir.

Un mécénat de plus en plus stratégique

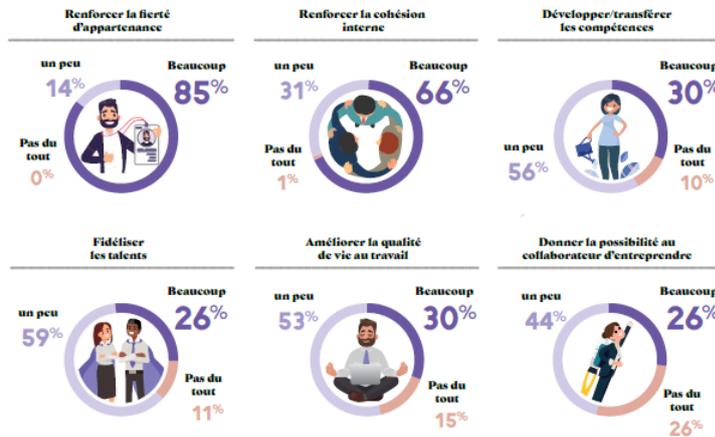
La quatrième édition du Panorama dépeint également une place des fondations et fonds de dotation au sein des entreprises de plus en plus stratégique, et ce à plusieurs niveaux. A l'échelle organisationnelle tout d'abord, les structures sont nombreuses à être rattachées à la Direction Générale (37% des répondants, +15 points depuis 2018), devant la direction développement durable/RSE (24%).

Concernant les enjeux humains ensuite, notre enquête confirme que la mobilisation des collaborateurs dans les actions des fonds et fondations ne cesse de se développer depuis 4 ans (+19 points depuis 2016), répondant à

RSE et engagement des entreprises

Si oui, cet engagement participe-t-il à :

Réponses obtenues : 98 Question(s) ignoré(s) : 14
Plusieurs réponses possibles



des enjeux internes pour l'entreprise tels que le développement de la fierté d'appartenance et de la cohésion interne.

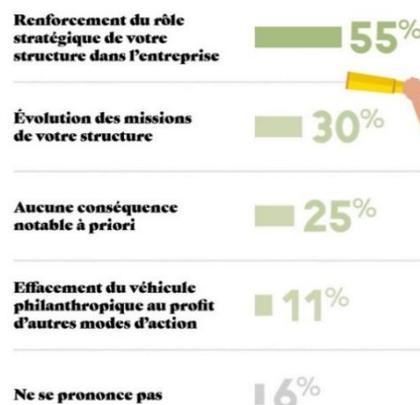
Le renforcement de leur rôle stratégique s'accompagne d'une prise de conscience : les mécènes sont en effet 67% à considérer leur structure comme un outil d'expérimentation pour l'entreprise fondatrice, occupant ainsi une place déterminante dans la stratégie long-terme de leurs fondateurs.

Loi PACTE et raison d'être : les fonds et fondations parties-prenantes !

La dimension stratégique des véhicules philanthropiques s'observe par ailleurs à travers le focus réalisé cette année autour de la manière dont les nouvelles opportunités de la loi PACTE (enjeux environnementaux et sociaux, raison d'être, société à mission) influencent leur manière d'agir et leur stratégie.

S'ils sont 47% à avoir été sollicités dans le cadre des réflexions menées par l'entreprise à l'aune de la loi PACTE, ils estiment en majorité (55%) que ce texte législatif va contribuer à renforcer leur rôle stratégique dans l'engagement de leur entreprise à moyen et long terme. Ces résultats ne sont pas surprenants quand on sait que l'objet de ces structures sont dorénavant majoritairement (55%) en lien avec le cœur d'activité de leur entreprise fondatrice.

D'après vous, quelles conséquences pourrait avoir la loi PACTE sur votre structure à moyen/long terme ?



Oriane Hostin

Cheffe de projets Mécénat & Investissements Citoyens

Les entreprises pour la Cité

RSE et engagement des entreprises

Baromètre national de la perception de la RSE du MEDEF en entreprise

Quel intérêt portent les salariés d'entreprises pour la RSE ? Quelles sont leurs attentes vis-à-vis de l'entreprise ? L'engagement RSE des entreprises pour leurs parties prenantes est-il suffisant ? Basé sur une enquête menée par Kantar, le baromètre national de perception de la RSE du MEDEF est issu de ses travaux relatifs à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Le MEDEF a conçu en 2019 un baromètre national de perception de la RSE en entreprise avec un double objectif :

- mesurer la perception qu'ont les salariés de la RSE en entreprise, en lien avec leur perception de sa performance ;
- permettre aux entreprises de mesurer, de s'engager, de construire un dialogue efficace avec leurs salariés autour de la RSE, sur la base d'un diagnostic partagé, et de se comparer et mesurer leurs progrès au cours des années

Ce baromètre RSE permet de rendre compte de la perception par les salariés des politiques menées par les entreprises en matière de RSE et de leur efficacité.

Il se distingue par :

- son ambition, qui consiste à tester l'intégration de la RSE en entreprise par sa capacité à atteindre l'ensemble des collaborateurs ;
- son périmètre ; l'étude étant menée au niveau national auprès d'un échantillon représentatif d'actifs de tous secteurs (1 500 en France dans le privé).

L'enquête de la deuxième édition du baromètre national de perception de la RSE par les salariés s'est déroulée durant la **crise sanitaire du COVID-19**. Les résultats ont par conséquent été potentiellement influencés par la crise que nous avons traversée. Par exemple, la compréhension par les salariés de ce qu'est le développement durable a sensiblement évolué en 2020 : les sujets sociaux et économiques gagnent en importance, alors que le volet environnement est en recul. La crise du COVID-19 semble également avoir contribué à une meilleure connaissance par les salariés des valeurs de leur entreprise.

Cette année, **l'importance accordée par les salariés aux enjeux environnementaux est en recul par rapport aux thématiques sociales et économiques**. Nouveauté de l'édition 2020 du baromètre, la thématique du dérèglement climatique est celle qui ressort comme étant la moins importante pour les salariés en France, même si 41 % des salariés en France indiquent que ce sujet est une priorité pour eux.

Autre nouveauté en 2020, le baromètre met l'accent sur le rôle de l'entreprise dans la société. Aujourd'hui, **61 % des salariés en France jugent que l'entreprise a un impact positif sur la société**. Mais seuls 4 salariés sur 10 pensent que leur entreprise a une mission (une raison d'être, un projet d'entreprise ou un slogan) qui exprime la façon dont elle entend jouer un rôle dans la société au-delà des seuls enjeux de prospérité économique. Pour ceux qui la connaissent, cette mission a le plus souvent un objectif social (82 % des cas), mais aussi un objectif environnemental dans 2/3 des cas.

L'édition 2020 du baromètre met l'accent sur le fait que **les jeunes ont une meilleure connaissance de l'engagement RSE de leur entreprise et une appréciation plus positive de son action**. En effet, les jeunes salariés (16 à 24 ans) sont plus nombreux à indiquer savoir ce qu'est le développement durable.

RSE et engagement des entreprises

De plus, ils ont plus souvent connaissance de l'existence d'une fonction/d'un service RSE et d'actions sur la RSE dans leur entreprise. Ils identifient par exemple plus fortement que les salariés des autres catégories d'âge les actions de transparence et communication de leur entreprise sur la RSE ainsi que l'existence d'un plan d'actions et d'objectifs. En outre, cette population de salariés juge plus souvent que son entreprise est très engagée sur l'environnement et se sent plus associée aux actions de l'entreprise sur la RSE (notamment sur l'environnement et sur l'éthique).

Tout comme en 2019, le baromètre fait ressortir cette année une **différence d'accès à l'information selon les catégories socio-professionnelles**. Ainsi, les employés et ouvriers ont moins connaissance de l'existence d'une fonction ou d'un service RSE dans leur entreprise et des actions de l'entreprise sur la RSE que les cadres. De plus, les cadres sont plus nombreux à identifier la mission ou la raison d'être de leur entreprise que les CSP- (regroupant les ouvriers et les employés). Une nouvelle fois, les employés et ouvriers pourraient bénéficier d'efforts de sensibilisation et de communication supplémentaires.

L'édition 2020 du baromètre de perception de la RSE confirme **l'importance de la fonction RSE pour l'engagement des collaborateurs**. Dans les entreprises où ils identifient une fonction ou un service RSE, les salariés voient plus la RSE comme une priorité et sont plus sensibles aux problématiques environnementales. Ils se sentent également plus associés aux actions de l'entreprise, qu'ils jugent plus souvent efficaces que les salariés des entreprises où il n'y a pas de fonction ou service RSE.

Enfin, les résultats du baromètre démontrent que **l'engagement RSE contribue à améliorer l'image de l'entreprise et à fidéliser les collaborateurs**. Ainsi, 83 % des salariés issus d'entreprises dotées d'une fonction ou d'un service RSE considèrent que leur entreprise a un impact positif sur la société, contre 59 % des salariés dans les entreprises qui n'en ont pas. En termes de rétention des collaborateurs, 68 % des salariés se voient toujours travailler dans leur entreprise dans 3 ans, chiffre qui monte à 79 % dans les entreprises qui possèdent une fonction ou un service RSE.⁴¹

L'Alliance Dynamique défricheur de l'ODD 17 au Groupe La Poste

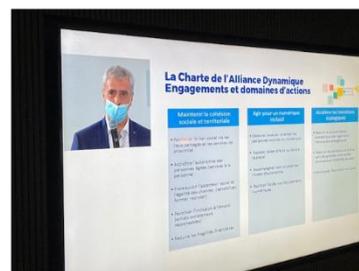
La 6^{ème} Convention annuelle de l'Alliance Dynamique, initiée par le Groupe La Poste en 2014, a été l'occasion de valoriser la capacité à « jouer collectif » en territoire.

Les partenariats entre le Groupe La Poste et les acteurs de l'ESS permettent de développer des solutions innovantes que ni les uns, ni les autres ne peuvent réaliser seul. Que ce soit au travers de partenariats de coopération économique lorsqu'il s'agit des offres et des compétences complémentaires, ou au travers de de partenariat d'innovation sociétale lorsqu'il s'agit de les inventer ensemble, il s'agit là de la véritable démarche de co-construction. L'Alliance Dynamique incarne qu'au-delà de la solidarité au travers du mécénat, et des pratiques responsables pour incarner le RSE, de nouvelles formes d'alliance entre entreprises et structures d'intérêt général ont pour objectif une R&D sociétale

⁴¹ Source :

- <https://www.bl-evolution.com/le-medef-publie-son-barometre-2020-de-perception-de-la-rse-en-entreprise/>
- <https://www.medef.com/fr/actualites/barometre-de-perception-de-la-rse-en-entreprise/>

RSE et engagement des entreprises



Source : Le Groupe La Poste

Comme l'a rappelé Le RAMEAU à l'occasion des Ateliers de l'Alliance Dynamique en juillet dernier ([voir blog du 3 juillet 2020](#)), le chemin du Groupe La Poste sur ces alliances stratégiques n'est pas nouveau. Il débute en 2008, et connaît un premier aboutissement avec la création de l'Alliance Dynamique en 2014. 6 ans plus tard, l'intuition des pionniers du Groupe est au cœur de l'actualité.

De l'analyse de la crise par Cynthia FLEURY aux orientations du Gouvernement par Thibault GUILLUY, tout converge pour que les résultats de l'Alliance Dynamique donne l'élan nécessaire pour accélérer le mouvement qui s'ancre sur les territoires. C'est l'engagement qu'a pris Philippe WAHL, conscient de la force, mais aussi de la responsabilité du Groupe La Poste au moment où faisant le bilan de son plan stratégique 2020, elle prend le recul nécessaire pour écrire celui à horizon 2030.

Nul doute que le Groupe sera un contributeur actif à la réalisation de l'Agenda 2030 des objectifs de Développement Durable, et en particulier un éclairer de l'ODD 17.

Danone, première « Société à mission » du CAC 40

Le 26 juin, les actionnaires de Danone réunis en assemblée générale se sont prononcés à plus de 99% pour changer le statut de l'entreprise et y introduire la qualité de « Société à mission ». Le géant laitier est ainsi devenu la première entreprise cotée à opter pour cette nouvelle modalité. Instaurée par la loi relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte, le 2 janvier 2020, la société à mission permet à toutes les entreprises d'ajouter à leurs statuts juridiques une mission qui va au-delà des critères financiers.

Cette qualité instaure une nouvelle forme d'entreprise, dont l'objectif n'est pas la rentabilité économique, mais la résolution d'un défi social ou environnemental. Le profit est dès lors au service de cette vocation et non l'inverse.

L'entreprise à mission est le dernier étage d'une fusée qui en comporte deux autres : l'élargissement de l'intérêt social de toutes les sociétés et la possibilité d'adopter une raison d'être. Mais, contrairement à ces premiers stades, l'inscription des statuts de la qualité « entreprise à mission »

RSE et engagement des entreprises

rend ladite mission juridiquement opposable. Cela demande un changement de cap et une transformation de fond. Jusqu'alors, la RSE était posée en aval pour limiter les effets de la stratégie. Avec cette nouvelle qualité, l'entreprise place sa mission en amont de la stratégie.

Fort du double projet d'Antoine Riboud, le fondateur de Danone, qui, dès 1972, déroutait le patronat en évoquant l'ambition sociale de son entreprise, le groupe a directement opté pour le statut le plus complet, sans passer par les deux précédentes étapes. Le groupe planche aussi sur la certification B Corp d'ici à 2025 de l'ensemble de ses activités au niveau mondial, qu'il a déjà obtenue pour 16 de ses entités, soit 30 % de son chiffre d'affaires.

En adoptant la qualité d'entreprise à mission, Danone, dont la structure capitalistique, très flottante, est souvent perçue comme une faiblesse, va pouvoir pérenniser cet objectif. Le groupe pourra structurer des politiques d'investissement cohérentes et, sur une temporalité plus longue, prendre des décisions en accord avec sa mission. Cela permet ainsi de se protéger de prises de positions de fonds activistes qui menaceraient des stratégies ou investissements de long-terme.

Pour remplir sa mission d'apporter « *la santé par l'alimentation au plus grand nombre* », le géant laitier s'est fixé quatre objectifs :

1. proposer un portefeuille de produits plus sains,
2. préserver la planète et renouveler ses ressources,
3. protéger ses 100 000 salariés dans le monde, dont 9 000 en France,
4. promouvoir une croissance inclusive.

Le respect de chacun de ces axes sera observé via des critères mesurables, dont l'évaluation est à la charge d'un tiers externe et d'un comité de mission. En cas d'évaluation négative, la qualité d'entreprise à mission peut être retirée, décrédibilisant le projet.

C'est d'ailleurs l'une des principales raisons qui explique que seules huit entreprises, essentiellement du secteur du numérique et des PME historiquement engagées, aient pour l'instant opté pour ce nouveau statut. La décision de l'industriel laitier pourrait booster les sociétés encore hésitantes. ⁴²

⁴² Danone, première « Société à mission » du CAC 40 – pour en savoir plus :

- <https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/danone-devient-la-premiere-entreprise-a-mission-du-cac40-et-salue-l-audace-de-ses-actionnaires-148721.html>
- <https://www.usinenouvelle.com/article/danone-pionnier-de-l-entreprise-a-mission.N977736>
- <https://www.la-croix.com/Economie/Danone-devenu-entreprise-mission-2020-06-27-1201102151>



Transformation digitale

RIPOSTE CREATIVE TERRITORIALE : LE DIGITAL AU SERVICE DES REBONDS TERRITORIAUX ! ..49

DONS ET RESEAUX SOCIAUX, UNE NOUVELLE PHILANTHROPIE POUR UNE NOUVELLE
GENERATION DE DONATEURS ?49

LA CRISE SANITAIRE A PROFITE DE FAÇON DURABLE SEMBLERAIT-IL AUX FRANÇAIS DANS
L'UTILISATION DU NUMERIQUE, PAR ANDRE LETOWSKI52

Riposte Créative Territoriale : le digital au service des rebonds territoriaux !

Le 14 septembre s'est tenu le forum ouvert de la « Riposte créative territoriale » intitulé « Comment transformer l'essai des initiatives, des innovations publiques et citoyennes qui ont émergé lors de la crise du COVID 19, mais aussi des transitions ? ». Il a croisé les regards de collectivités territoriales, de citoyens et d'associations.

Ce forum ouvert vise à poursuivre la dynamique impulsée dès mars 2020, par le lancement de la « Riposte créative territoriale ». En réponse à la crise du Covid-19, le labo du CNFPT a lancé cette démarche à l'initiative de membres de la communauté de l'innovation publique territoriale ([retrouvez l'appel initial](#)).

L'objectif ? Co-construire, avec les collectivités territoriales, les réponses formatives innovantes pour faire face à ces défis complètement inédits, en mobilisant l'intelligence collective. Comment développer des modes d'apprentissage dans l'urgence, pour des solutions créatrices de valeur sociale pour le service public territorial et la démocratie locale ?

Cette intention fait écho à l'alerte de Bruno Latour : « Si on ne profite pas de cette situation incroyable pour changer, ce serait gâcher une crise. »

Cette communauté apprenante projet fonctionne dans l'échange et l'entraide autour de l'innovation publique et de l'innovation pédagogique en formation. Cet espace regroupe les innovations, les ressources et les propositions de chacun souhaitant partager son expérience et participer à cette expérimentation.

Ainsi, plus de 120 [initiatives](#) ont été partagées et 6 [groupes de travail](#) mis en place. ⁴³

Dons et réseaux sociaux, une nouvelle philanthropie pour une nouvelle génération de donateurs ?

En quelques années, les plateformes de dons en ligne et les cagnottes se sont multipliées sur internet. Ce nouveau genre de philanthropie est devenu encore plus important à travers les réseaux sociaux lors de la crise sanitaire mondiale. Décryptage.

Depuis quelques années, il est possible de faire des dons sur des cagnottes lancées par les réseaux sociaux, comme Facebook. Entre challenge pour récolter des dons ou simple cagnotte, les associations n'ont plus besoin de promouvoir des pages dédiées pour collecter des dons. Dans un contexte de crise sanitaire, ces appels aux dons sont devenus de plus en plus fréquents et font leur apparition sur des réseaux plus ciblés, parfois très jeunes comme TikTok, qui est devenu un phénomène viral depuis le début de la pandémie. Facile, simple d'accès, il suffit aujourd'hui d'un bouton « don » lancé par des influenceurs ou de simples utilisateurs, pour devenir donateur. Les dons sur les

En partenariat avec :



⁴³ Pour en savoir plus :

- <http://www.lerameau.fr/riposte-creative-la-diversite-des-formes-de-rebonds-territoriaux/>
- <https://ripostecreativeterritoriale.xyz/?PagePrincipale/>

réseaux, simple phénomène éphémère ou véritable tendance qui marque un engagement fort d'une nouvelle génération ?

Les réseaux sociaux, plateforme innovante du don

2 milliards d'euros, c'est le montant collecté par le Facebook Donate dans le monde et depuis sa création⁴⁴. En effet, Facebook est devenu aujourd'hui une plateforme incontournable de la collecte de dons, offrant les mêmes fonctionnalités que les grandes plateformes de collecte qui se sont démocratisées ces dix dernières années comme Ulule ou Leetchi.

En 2017, le réseau social met en place plusieurs fonctionnalités pour faciliter les levées de fonds pour les associations en créant le bouton « faire un don » qu'il est possible d'ajouter dans les posts ou les bannières des comptes d'associations. Par la suite, Facebook créera l'outil « Facebook Fundraisers » qui permet à l'ensemble des utilisateurs de publier eux-mêmes leur propre cagnotte pour lever des fonds. Lors d'événements particuliers, les Facebook Live donnent également la possibilité aux utilisateurs de faire des dons en direct. On se souvient par exemple de la levée de fonds exceptionnelle de 31 millions d'euros en quelques jours par la personnalité Céleste Barber lors des violents incendies en Australie : un record de dons collectés sur une page de collecte Facebook par des millions d'internautes.

L'impact de la crise COVID 19

C'est lors de crises ou d'événements marquants que l'on observe ces grands mouvements de solidarité.

La pandémie a forcé les gens à rester chez eux, partout dans le monde. Depuis le début de la crise COVID 19, les réseaux sociaux ont joué un rôle essentiel, que ce soit à travers les communications des gouvernements, mais aussi le partage du quotidien des soignants et bien sûr, la mobilisation sans précédent des dons pour soutenir les personnes les plus touchées par la crise.

En avril 2020, le réseau social chinois TikTok soutient les organisations caritatives en mettant en place une option « Donation » sur l'application. Sous forme de sticker, ce bouton intégré sur les vidéos des utilisateurs permet directement de faire un don en indiquant le montant souhaité tout en restant sur l'application. Fin avril, TikTok s'est également associé, en France, avec les Restos du Cœurs en créant trois fois par semaine des « Lives » avec la présence d'artistes français pour récolter des dons directement sur la plateforme. Pour chaque don effectué, l'application TikTok a doublé la somme versée.

De son côté, Instagram (qui appartient désormais au groupe Facebook) a également lancé sa propre option de collecte de fonds appelée « Personal fundraiser » en juillet 2019 pour soutenir les particuliers et les entreprises à collecter des fonds pour de nombreuses causes dans un contexte de pandémie. « *Depuis janvier, les utilisateurs ont collecté plus de 100 millions de dollars pour les collectes de fonds COVID-19 dans le monde sur Instagram et Facebook* » indique le communiqué de presse d'Instagram lors de la sortie de l'option Fundraisers⁴⁵.

Une nouvelle génération de donateurs

Si les réseaux sociaux ont permis aux organismes et associations de collecter plus facilement et directement des fonds pour leurs projets, ils ont permis également de voir émerger une nouvelle génération de donateurs, très actifs sur ces réseaux et plus spécifiquement lors de la crise COVID 19.

En effet, d'après le baromètre des e-Donateurs de l'agence LIMTE⁴⁶, 53% des donateurs français de moins de 35 ans déclarent avoir fait des dons en lien avec le Covid-19. Ils ont principalement soutenu les plus démunis : personnes isolées, SDF, migrants (34%), puis le personnel soignant (32%), le soutien à la recherche médicale n'arrivant qu'en troisième position (29%).

⁴⁴ Bilan 2019 sur le Facebook Donate – France Générosité

⁴⁵ Communiqué de presse d'Instagram du 21 juillet 2020 : <https://about.instagram.com/blog/announcements/introducing-a-new-way-to-...>

⁴⁶ Le 7eme baromètre e-donateurs 2020 – LIMITE et Ifop

Transformation digitale

De manière plus générale 30% des moins de 35 ans déclarent avoir déjà fait un don sur une plateforme sociale et 39% chez les 18-24 ans. Cependant, seulement la moitié des associations en France possèdent un bouton « dons » sur leur compte Facebook ou Instagram alors qu'elles sont près de 83% présentes sur ces réseaux.

Face à une génération « millennials » plus engagée que jamais, très active sur les réseaux sociaux et en rupture avec le don classique, les associations vont devoir investir sur leurs propres réseaux et s'outiller pour faciliter les dons en ligne pour cette nouvelle génération.

Les enjeux de digitalisation semblent aujourd'hui essentiels pour les associations, jusque dans leur manière de récolter des fonds. Une nouvelle génération de donateurs est arrivée, et la bonne nouvelle c'est qu'ils sont très généreux. Mais pour les encourager à donner, les associations et organismes vont devoir s'adapter et redoubler d'efforts pour que le don devienne une démarche familière pour les utilisateurs des réseaux sociaux.

Un effort de don nettement plus élevé chez les jeunes et les seniors

	Revenu moyen déclaré (A)	Don moyen (B)	Effort (B/A)
Moins de 30 ans	14 555	337	2,3%
30 – 39 ans	25 557	415	1,6%
40 – 49 ans	31 873	437	1,4%
50 – 59 ans	33 175	526	1,6%
60 – 69 ans	30 127	519	1,7%
Plus de 70 ans	24 080	587	2,4%
Total	26 540	507	1,9%

Source : Déclarations des revenus 2018 effectuées au printemps 2019. Direction générale des Finances publiques. Traitement Recherches & Solidarités.

Juliette Boucher

Responsable Communication et Marketing

Admical

La crise sanitaire a profité de façon durable semblerait-il aux Français dans l'utilisation du numérique

Le covid-19 a fortement accéléré le rythme des transformations qui étaient prévues à horizon de plusieurs années ; celles-ci se sont réalisées en quelques semaines.

En partenariat avec André Letowski :



“Si l’Allemagne a connu l’accélération la plus rapide, l’enquête montre que les Français utilisent désormais davantage les outils numériques. L’adoption du numérique a augmenté de 10 points dans le contexte de Covid-19, et 92% des utilisateurs, contre 82% avant la crise, utilisent désormais au moins un service de ce type. Un taux aligné avec la plupart des autres pays européens.”

⇒ Le phénomène d’accélération est propre à tous les pays interrogés

Les clients français accèdent désormais à 43% de secteurs d’activité en plus par voie numérique (52% en moyenne européenne).

60% (vs 63% en moyenne européenne) des personnes interrogées, utilisant pour la première fois une offre numérique, ont acheté des produits et services dans les secteurs de l’alimentation et des divertissements. 89% des clients français utilisant les canaux numériques pour la première fois ont augmenté leurs dépenses.

La banque affiche la plus forte pénétration (75%), ainsi que le secteur public. Si la croissance est élevée sur l’alimentaire, les divertissements et médias sociaux (x1,6), le grand perdant est le secteur du voyage.

⇒ Les centres d’appel ont la préférence

Comme dans d’autres pays européens, **le canal web est le canal préféré par les répondants français (63%), loin devant les applications (34%).**

L’utilisation de canaux alternatifs reste marginale (34%); cette utilisation marginale s’explique par un problème d’usage ou de confiance conduisant à une préférence pour les centres d’appel. Les échanges vocaux sont en effet préférés.

90% (moyenne européenne 89%) n’effectuent qu’une ou deux actions sur les canaux numériques, liées entre autres à la recherche d’informations et à l’achat de biens et services dans tous les secteurs.

⇒ Une satisfaction largement majoritaire

En France, les clients sont satisfaits des solutions numériques (88% de satisfaction ou plus); la France occupe néanmoins la 6ème place parmi les 9 pays étudiés.

Ces tendances semblent s’inscrire dans un mouvement de fond : **en France, 71% des utilisateurs réguliers et nouveaux affirment qu’ils prévoient de continuer à utiliser les canaux numériques à l’avenir**, s’alignant sur la moyenne européenne. La satisfaction des nouveaux utilisateurs est proche de celle des utilisateurs réguliers mentionnée précédemment.

Les secteurs de la banque et du divertissement sont ceux où le taux de fidélisation est le plus élevé (87%).

⇒ Les causes de non-satisfaction

Seulement 17% d’utilisateurs envisagent de changer de fournisseur (vs 25% pour la moyenne européenne).

Dans l'e-commerce, par exemple constat est fait de sites alimentaires pris d'assaut, de fermeture de points relais, de délais de livraison rallongés, certains secteurs étant mieux préparés que d'autres (logistiques notamment). Des ajustements demeurent nécessaires (taille des boîtes aux lettres ou solutions de dépôt des colis).

Les clients ne sont pas satisfaits du manque de convivialité du web, du manque de certains produits et services.

“Selon ce rapport, trois horizons se sont dessinés dès mai : des changements qui contraints, vont finalement s'inscrire dans la durée, à la fois pour les consommateurs et les entreprises, interactions différentes, plus courtes, plus fréquentes, des prises de décisions davantage collaboratives et enfin un rapport à l'humain qui va perdurer. Les achats complexes demandent du temps, des équipes et de l'expertise, de l'émulation.⁴⁷

Pour en savoir davantage : <https://www.mckinsey.com/fr/our-insights/accelerer-la-mutation-numerique-des-entreprises>

⁴⁷ La crise sanitaire a profité de façon durable semblerait-il aux Français dans l'utilisation du numérique :

- <https://letowski.fr/la-crise-sanitaire-a-profite-de-facon-durable-semblerait-il-aux-francais-dans-lutilisation-du-numerique/>



LES SPECIFICITES DES INTERMEDIAIRES DU PRO BONO A TRAVERS LE MONDE.....	55
LE TELETRAVAIL : LEVIER D'UN MODE DE VIE PLUS DURABLE ?	57
LA FORMATION DES COLLABORATEURS : FONCTION RSE DES ENTREPRISES AUX ÉTATS-UNIS ?	59

Mutations du travail & des compétences

Les spécificités des intermédiaires du pro bono à travers le monde

Afin de mieux comprendre les spécificités des pratiques du pro bono (bénévolat/mécénat de compétences) selon les pays, Pro Bono Lab a réalisé une étude internationale auprès des intermédiaires du pro bono dans le monde. Ce panorama⁴⁸ permettra de recenser les différents formats d'engagement mis en place et en quoi ils divergent selon les territoires ; de comprendre ce que tous ces territoires ont en commun et à l'inverse ce qui les différencie ; ou encore d'identifier des incitations qui pourraient être légales, fiscales ou culturelles.

En partenariat avec Pro Bono Lab :



De nouvelles ressources sur le pro bono



Après plus d'un an de travail sur cette étude afin d'avoir un questionnaire qui pourrait convenir à des intermédiaires dont les us et coutumes sont différents, le Panorama du pro bono international dévoile enfin ses premiers résultats. C'est à l'occasion du Global Pro Bono Summit - sommet international du pro bono organisé cette année en ligne par Pro Bono Lab – que certaines tendances ont été mises en avant en attendant la publication finale en 2021.

Grâce à un questionnaire⁴⁹ envoyé à des centaines d'intermédiaires, ainsi qu'au travers d'entretiens menés, plusieurs supports ressources ont pu être réalisés.

En effet, une carte interactive⁵⁰ a été mise en ligne, recensant tous les acteurs intermédiaires répondants ainsi que leurs informations générales (statut, programmes, parties prenantes...). Une première synthèse a également été publiée pour commencer à détailler quelques tendances intéressantes. Enfin, une étude complète est à paraître au premier trimestre 2021 avec la présentation de tous les résultats qui seront mis en lumière grâce à des recherches effectuées sur le cadre notamment légal des pays représentés.

⁴⁸ Panorama international du pro bono, étude réalisée par l'Observatoire de Pro Bono Lab. En partenariat avec AXA, la Fondation Solidarité Société Générale et la Fondation Deloitte.

⁴⁹ [Le questionnaire reste accessible pour permettre aux intermédiaires du pro bono d'être recensés sur la cartographie.](#)

⁵⁰ <https://www.probonolab.org/cartographie-panorama-international>

Une partie prenante qui prédomine

Si le pro bono est un outil pour créer des ponts entre les différentes parties prenantes qui font le territoire (collectivité, citoyens, entreprises, secteur associatif) certains acteurs sont plus enclins à être mobilisés. Les intermédiaires du bénévolat et du mécénat de compétences accompagnent majoritairement des organisations du changement social (pour 91% des intermédiaires répondants). Pour cela, ils font appel aux compétences de salariés d'entreprises partenaires, plus grosse réserve de volontaires ayant des compétences intéressantes pour les associations, notamment pour les fonctions supports (74% ont l'entreprise comme partie prenante et pour 96% d'entre eux elles fournissent des volontaires). Cette tendance se vérifie un peu partout, sauf en Afrique, Amérique Latine et Asie de l'Est⁵¹, qui ont tendance à engager autant voire plus de citoyens volontaires que de salariés provenant d'entreprises partenaires.

La prédominance de l'entreprise s'explique également par le fait que les intermédiaires sont nombreux à avoir pour mission de les accompagner dans la mise en place de leurs programmes pour la responsabilité sociale et sociétale. Cette mission est très pratiquée en Occident et en Asie (bien plus de la moitié des répondants concernés) mais dans une moindre mesure en Amérique Latine et en Afrique bien que cette pratique se développe.

Avec une évolution des cultures, des mentalités ainsi que de la réglementation selon les pays, les intermédiaires développent des activités de consulting auprès des entreprises. Cette activité est perceptible également en Occident et en Asie pour répondre à une demande des entreprises et ainsi contribuer à avoir un modèle économique plus stable. En effet, un défi commun remonté par une majorité des acteurs du pro bono est la difficulté à avoir un modèle économique stable (pour 88% des répondants). Pour autant, les autres acteurs de la société ne sont pas en reste que ce soit en tant que volontaires ou bénéficiaires puisque certains intermédiaires accompagnent aussi des individus ou communautés. Ces spécificités territoriales seront présentées dans la version longue de l'étude.

Des défis communs mais des réalités différentes

Si on retrouve des défis communs aux intermédiaires, comme avoir un modèle économique stable mentionné plus haut, ou encore changer d'échelle et accroître l'impact social (défi pour 83% des répondants), les réalités de chacun sont néanmoins différentes. Selon les spécificités des territoires, le pro bono n'est pas connu, pratiqué ou soutenu de la même façon par les institutions publiques, les entreprises, le secteur associatif ou encore le grand public.

Pour 46% des intermédiaires répondants, il y a des incitations culturelles au sein de leur pays comme la culture du volontariat ou une facilité à mobiliser les entreprises. On retrouve cela principalement en Amérique du Nord, en Europe de l'Est et en Asie. On retrouve moins cette notion en Europe de l'Ouest ainsi qu'en Afrique et Amérique Latine. Il faut tout de même avoir en tête que ces réponses sont subjectives et dépendent de la perception de nos répondants.

Concernant les incitations juridiques, seuls les intermédiaires en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest semblent être d'accord pour affirmer qu'elles existent, respectivement pour 43% et 52% des répondants sur ces territoires. Si des politiques RSE existent au niveau de l'Union Européenne, en Amérique du Nord la réglementation est moindre. Cependant, les enjeux et la plus-value d'une

⁵¹ La catégorisation des continents se base sur celle de la Division Statistique des Nations-Unis avec des ajustements réalisés par Pro Bono Lab pour fusionner certaines sous-catégories dus au nombre de répondants : Amérique du Nord, Amérique Latine et Caraïbes, Afrique, Asie de l'Est et du Sud Est, Asie de l'Ouest et du Sud, Europe de l'Est, Europe de l'Ouest et du Nord, Océanie.

Mutations du travail & des compétences

politique RSE en termes de stratégie et d'image sont bien compris par les entreprises américaines. Il ne faut pas oublier non plus que la culture du pro bono pour les avocats est très forte en Amérique du Nord, et plus largement dans les pays anglo-saxons.

Des objectifs multiples

Ces résultats vont permettre d'apporter des ressources supplémentaires aux acteurs du Global Pro Bono Network⁵² ainsi qu'aux entreprises, collectivités, institutions et citoyens. Le pro bono est outil qui permet de créer des dynamiques territoriales permettant de soutenir et développer des projets à impact social et/ou environnemental. Toute personne qui s'intéresse au développement de cette pratique ou qui souhaiterait identifier des acteurs à l'international, se renseigner sur les initiatives innovantes ou encore les différences culturelles à ce jour en termes de partage de compétences est invitée à découvrir la synthèse des premiers résultats⁵³. L'étude complète sera quant à elle publiée en 2021.

Anaïs Vincent-Luce

Responsable de l'Observatoire du pro bono

Le télétravail : levier d'un mode de vie plus durable ?

La période de confinement liée à la pandémie de Covid-19 a été marquée par l'obligation du télétravail pour les personnes qui le pouvaient. La possibilité de son développement à grande échelle a fait irruption dans le débat public. L'IDDRI, Centre de recherche associé à Sciences Po, dresse un état des lieux des enjeux associés, et propose des pistes afin d'explorer de manière plus large les possibles impacts sur nos modes de vie d'une généralisation du télétravail.

Les mesures sanitaires de lutte contre la Covid-19 ont conduit à généraliser le télétravail : on estime ainsi à un quart les salariés ayant télétravaillé pendant le confinement, ce qui correspond globalement aux estimations du ministère du Travail relatives à la part de la population active susceptible de travailler à distance (30 %, soit 7 millions d'individus). D'une pratique atypique et largement réservée aux cadres, le télétravail est donc devenu lors de la pandémie une pratique commune, également partagée par les employés. Cet épisode semble avoir des répercussions : d'après une enquête en ligne réalisée en avril 2020, 58 % des personnes souhaiteraient travailler à distance plus souvent qu'avant la crise sanitaire. Des entreprises aux modalités de fonctionnement aussi différentes que l'industriel automobile PSA ou Facebook ont annoncé qu'elles allaient faire du télétravail la nouvelle norme. Enfin, dernier signe que le confinement a remis le télétravail sur l'agenda politique, les partenaires sociaux français ont lancé le 5 juin dernier une réflexion commune pour réaliser un diagnostic de cette pratique à la fin du mois de septembre.

En France, la question du déploiement du télétravail a été traitée dans le cadre du processus politique sur le droit du travail. Cette pratique est porteuse d'un certain nombre de promesses pour le bien-être du salarié : sentiment d'autonomie, amélioration de la gestion de la vie privée-vie professionnelle, gain de temps, etc. Toutefois, elle peut également engendrer un certain nombre de risques psycho-sociaux pour le salarié : solitude, surcharge cognitive liée au trop grand nombre d'informations à traiter, impossibilité de concilier vie privée et professionnelle, sédentarité accrue, etc. Ces risques ont été renforcés par le contexte particulier de la pandémie et de télétravail forcé. Les discussions entre les

⁵² [Réseau international des intermédiaires du pro bono.](#)

⁵³ Synthèse des tendances internationales du pro bono à télécharger sous :

<https://siprobonolab.sharepoint.com/:b:/s/ArchivesDropBox2/Efj7782R-adAn34I0mqHBjEBGqH3rIPhdKwTkQUIExa1Rw?e=8BCyJO>

Mutations du travail & des compétences

partenaires sociaux portent donc sur le droit des salariés au télétravail, la manière de le mettre en œuvre et sur les moyens de l'encadrer. Dans les débats plus généraux sur le sujet, est également abordée la dimension environnementale, le principal bénéfice mis en avant concernant la diminution de la mobilité, notamment automobile. Cependant, si l'on prend en compte l'impact énergétique global, le bénéfice du télétravail pour le climat est moins clair qu'il n'y paraît du fait d'un certain nombre d'impacts négatifs potentiels : utilisation accrue des infrastructures de télécommunication, chauffage du logement, allongement des trajets (par exemple si on s'éloigne de son lieu de travail), augmentation des trajets non liés au travail et changement de mode de transport (relocalisation dans une zone plus dépendante de la voiture), etc. Une revue de la littérature publiée en 2020 montre en effet que l'impact énergétique global du télétravail dépend d'un ensemble de variables : quelles seront les logiques de relocalisation des ménages ? Quelles seront les stratégies des entreprises pour réduire leurs surfaces de bureau (et donc la consommation d'énergie) ? Quelle sera la part de double équipement informatique ?

Si son impact environnemental direct n'est pas sans ambiguïté, le télétravail peut-il toutefois rendre possible d'autres changements bénéfiques ? Peut-il, via des changements de modes de vie, faciliter la transition écologique ? Le travail est en effet une composante centrale de nos modes de vie et entretient de multiples relations avec la plupart de nos comportements : rythme de vie, besoin de mobilité, choix du lieu de vie, sociabilité quotidienne, mais aussi alimentation, manière de consommer, loisirs, etc.

Prenons l'exemple de l'alimentation. Le lieu de travail structure les possibilités du repas de midi et sa durabilité : y a-t-il une cantine, une cuisine sur le lieu de travail, ou le repas doit-il faire l'objet d'un achat à emporter ? Cela a son importance quand on sait que la consommation de viande est notamment portée par l'augmentation de consommation hors domicile. Pour celles et ceux qui peuvent télétravailler, cela pourrait-il permettre la réalisation d'aspirations comme celles d'éviter le plastique ou les produits transformés, de privilégier des alternatives sans viande ou bio ? De plus, le travail et les temps de déplacement contraignent les rythmes de vie et le temps allouable à cuisiner et manger⁴. Le télétravail est-il alors une opportunité de faire évoluer les pratiques ? La période de confinement, qui a eu des impacts sur les pratiques alimentation et les aspirations des individus, peut-il être un moment de rupture ?

En termes de développement durable, un autre impact possible serait un rééquilibrage des territoires. En supprimant l'obligation de résider à proximité de son lieu de travail pour une partie de la population active, le télétravail intégral ou quasi intégral pourrait changer les facteurs d'attractivité des territoires. Les grandes agglomérations sont en effet les grands centres d'emplois et des moteurs de l'économie mondialisée, mais ne constituent pas nécessairement les meilleurs lieux de vie. Les sondages réalisés dans la région parisienne sont de ce point de vue éloquentes : un Francilien sur deux souhaiterait ainsi quitter la région. Le développement du télétravail pourrait de ce point de vue contribuer à améliorer les conditions de vie dans les grandes métropoles (en réduisant la saturation dans les transports en commun et la fatigue due aux déplacements, voire la pression immobilière), mais aussi renforcer l'attractivité d'agglomérations plus petites et conduire à une meilleure répartition géographique de la population active, soutenant alors le dynamisme de villes moyennes en difficulté.

Au-delà de la simple question juridique, les partenaires sociaux et le gouvernement devraient aussi se pencher sur les questions d'ordre environnemental, la cohésion sociale ou encore de mutation de l'emploi.⁵⁴

⁵⁴ Le télétravail : levier d'un mode de vie plus durable ? – adapté de :

- <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/le-teletravail-est-il-un-levier-vers-des-modes-de-vie>

La formation des collaborateurs : fonction RSE des entreprises aux États-Unis ?

Ce n'est pas un secret que « l'ère de l'automatisation » n'est pas seulement en route, elle est là. Le Forum économique mondial a récemment estimé que 1,4 million de personnes perdront leur emploi d'ici 2026 en raison de l'évolution technologique, plus de 70 % de ces pertes d'emploi étant dues à la disparition de ce type d'emploi. Les régions rurales devraient également être touchées de manière disproportionnée, selon un nouveau rapport du McKinsey Global Institute.

edX a mené une propre enquête qui a révélé que le déficit de compétences le plus notable concerne les sciences des données. Dans ce sondage, 39 % des personnes interrogées ont déclaré ne pas se sentir très compétentes en matière de données, en particulier en analyse et en informatique, et un quart (24 %) ont déclaré avoir dû demander à une ressource extérieure comment travailler avec une technologie utilisée par leur entreprise. Le deuxième ensemble de compétences présentant le plus grand écart est celui des compétences commerciales et des compétences non techniques, notamment la gestion et la direction de projets, plus d'un tiers des répondants estimant qu'ils manquent dans ce domaine.

Alors que de telles statistiques révèlent les défis auxquels nous sommes confrontés, les cadres, les chercheurs et les politiciens sont confrontés à la question de savoir non seulement comment préparer la future main-d'œuvre à cette perturbation, mais aussi à qui doit appartenir la solution. Faudra-t-il une régulation nationale pour instituer des initiatives de requalification dans des domaines comme la science des données et l'IA afin de voir un réel impact ? Cela signifiera-t-il que les individus devront chercher des possibilités de formation par eux-mêmes ?

Les entreprises elles-mêmes auront à n'en pas douter un rôle central dans la requalification des compétences des travailleurs. Les entreprises mettent déjà en œuvre des programmes de responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour exercer un impact positif au sein de leur environnement. Elles devraient maintenant utiliser ces initiatives pour se joindre à la lutte contre les disparités et les inégalités économiques afin de préserver les compétences des travailleurs.

La RSE au sens le plus pur du terme se concentre sur l'impact de l'entreprise sur la communauté au sens large, et comprend des initiatives de durabilité, des fondations et des programmes de bénévolat qui peuvent avoir un impact significatif en termes de rétention des talents et de moral des employés. Toutefois, on pourrait faire valoir que les entreprises sont responsables de tous leurs membres - tant au sein de la communauté qu'en interne - et que les initiatives de RSE devraient donc inclure ces deux groupes. Dans ce contexte, l'éducation serait une initiative de RSE qui investit dans la propre main-d'œuvre d'une organisation ; elle protège les propres employés d'une entreprise, et par extension l'ensemble de la communauté, de l'impact du changement technologique.

Il existe déjà un lien évident entre l'éducation et son impact sur l'économie - une main-d'œuvre éduquée a historiquement eu un impact positif à la fois sur le potentiel de gain moyen et sur le taux de chômage - et les données prouvent que les employés sont non seulement prêts à accepter cette aide, mais que cela changerait la donne. Selon le rapport 2019 de LinkedIn sur l'apprentissage de la main-d'œuvre, 94 % des employés resteraient plus longtemps dans une entreprise si celle-ci investissait simplement pour les aider à apprendre.

Pour en savoir plus :

- <http://www.teletravailler.fr/le-teletravail/quest-ce-que-cest/le-teletravail-cest-quoi>.
- https://www.lemonde.fr/emploi/article/2020/05/17/coronavirus-le-teletravail-nouvel-ideal_6039941_1698637.html
- https://www.liberation.fr/debats/2020/03/30/teletravail-un-enjeu-pour-la-communaute-internationale_1783598

Mutations du travail & des compétences

En écho, la propre recherche d'edX a révélé que si un tiers des consommateurs pensent que les employeurs devraient être responsables de la conduite du processus de reconversion, près de la moitié (40 %) ne se sentent pas à l'aise de demander à leur employeur de les aider à payer une solution d'apprentissage. Il s'agit d'une attitude de l'industrie selon laquelle les responsables du lieu de travail ont le pouvoir de changer - et cela commence par la façon dont ils abordent la formation et le développement.

Les sceptiques devraient se tourner vers les entreprises qui s'attaquent déjà aux déficits de compétences en investissant dans les possibilités de formation de leur main-d'œuvre. Par exemple, le programme Career Choice d'Amazon paie jusqu'à 95 % des frais de scolarité et des frais d'obtention d'un certificat ou d'un diplôme professionnel dans des domaines d'études qualifiés, ce qui permet d'améliorer les compétences et de postuler à des emplois recherchés. Plus de 10 000 employés ont participé à cette initiative jusqu'à présent. Grâce au programme "Learning Together", Boeing rembourse les frais de scolarité, les livres et les frais des programmes de diplôme et de certificat professionnel, ainsi que les cours individuels dans des écoles de qualité. Cela dit, il est essentiel d'investir dans des solutions d'apprentissage de haute qualité pour les employés qui ont obtenu de bons résultats. Il existe de nombreuses plateformes d'apprentissage réputées avec lesquelles il est possible de s'associer à cet égard.

Les organisations ont le pouvoir d'être le moteur d'une solution collective pour l'avenir de l'éducation sur le lieu de travail, en donnant aux travailleurs des possibilités de poursuivre leur formation. C'est un impératif à la fois moral et économique pour les entreprises de mettre en œuvre des programmes d'éducation pour aider à protéger la future main-d'œuvre. Cela signifie qu'il faut s'attacher à supprimer les principaux obstacles - temps, coût et lieu - à une éducation de haute qualité dans les domaines où la demande est forte.

L'avenir de la main-d'œuvre est entre les mains des employeurs de tous les secteurs. En considérant la formation et le développement comme une initiative de RSE et en investissant dans des filières flexibles qui permettent aux individus de poursuivre plus facilement leur parcours d'apprentissage tout au long de la vie, les entreprises peuvent gagner la guerre des talents et investir en tandem dans leurs communautés locales.⁵⁵

⁵⁵ La formation des collaborateurs : une fonction RSE des entreprises ? – pour en savoir plus :

- <https://hbr.org/2019/10/reskilling-workers-is-a-central-part-of-corporate-social-responsibility>
- <https://www.mckinsey.com/featured-insights/future-of-work/the-future-of-work-in-america-people-and-places-today-and-tomorrow>
- http://www3.weforum.org/docs/WEF_FOW_Reskilling_Revolution.pdf
- <https://blog.edx.org/edx-announces-results-new-survey-reskilling-trends/>



Territoires innovants

LES VOIVRES, UN TERRITOIRE RURAL EN MOUVEMENT.....	62
MICROVILLE 112, LE CO-DEVELOPPEMENT EN ACTION SUR UNE BASE AERIENNE	62
LA PLATEFORME RSE DE LA METROPOLE DE NANTES, UN ECOSYSTEME D'ACTEURS ENGAGES	6363
REZO POUCES, LE RESEAU DE MOBILITE SOLIDAIRE CREE A MOISSAC (OCCITANIE)	63
EN FINLANDE, LA VILLE DE LAHTI OFFRE DES RECOMPENSES POUR LES CITOYENS QUI RESPECTENT LEUR QUOTA CARBONE.....	6767

Les Voivres, un territoire rural en mouvement

Les Voivres est un village rural de 330 habitants, enclavé dans les Vosges. Sous l'impulsion de son maire Michel Fournier, élu depuis 1990, ce village a retrouvé un dynamisme démographique, économique et social. Depuis le fait déclencheur de 1990, la venue de nouvelles familles pour empêcher la fermeture de l'école, le maire multiplie les initiatives et a transformé son village en un laboratoire d'expérimentations citoyennes.

Parmi les activités et outils revitalisant ce village figurent le développement d'une filière bois avec une couveuse d'entreprises, le tourisme vert, un chantier d'insertion géré par la commune ou encore les outils juridiques retenus pour pérenniser les projets.

Chiffres clefs :

- **2 millions** d'euros de travaux investis pour le centre d'accueil et d'hébergement d'enfants
- **7 000** enfants accueillis chaque année au centre de loisirs
- **117** habitants ont participé au financement participatif pour racheter un étang
- **21** employés communaux, dont 14 salariés en insertion et 1 encadrant
- **2 millions** d'euros de travaux pour d'autres initiatives locales
- **21 logements** sociaux et 14 maisons dont le bourg est propriétaire

Microville 112, le co-développement en action sur une base aérienne

Le projet de Microville 112 est né de la rencontre de la commune de Courcy, dans la Marne, et de l'entreprise d'intérêt collectif Alliance, Sens & Economie, tiers de confiance du codéveloppement.

Ce programme de revitalisation d'une ancienne base aérienne permet de co-construire avec les parties prenantes du territoire et les citoyens une programmation d'activités qui redonne vie à une quarantaine de bâtiments représentant 60 000 m² de bureaux, d'espaces de travail, de logement, de restauration collective, d'espaces partagés, de salles événementielles, de surfaces cultivables ou à bâtir.

En janvier 2018, le dispositif de la Microville 112 a été lauréat du Plan d'Investissement d'Avenir TIGA, Territoire d'Innovation de Grande Ambition, soutenu par l'Etat comme « un nouveau modèle de codéveloppement territorial » : le projet InnoBioECO² de transformation du triangle marnais par le codéveloppement territorial.

Chiffres clefs :

- 90 ha : superficie de l'espace en friche investi par la Microville 112
- 300 habitants visés à terme sur ce site
- 450 créations d'emplois ciblés par la Microville 112

500 000 euros HT investis par la SCIC Alliance, Sens & Economie payables en cas de succès par l'opération immobilière issue de l'intervention.

Territoires innovants

La plateforme RSE de la Métropole de Nantes, un écosystème d'acteurs engagés

La plateforme RSE de la métropole nantaise (24 communes, 640 000 habitants) est une communauté d'acteurs engagés pour le développement et la promotion de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) avec un mode de gouvernance partagé. Elle a été créée en 2013, pour **regrouper et donner de la lisibilité aux initiatives et moyens d'agir sur la RSE comme une offre de service d'information claire à destination des entreprises** (TPE et PME notamment).

Ainsi, elle permet aux entreprises de prendre connaissance des initiatives existantes au niveau local et territorial pour identifier d'éventuels partenariats ou des leviers d'action qui lui permettront de mieux prendre en compte les enjeux de développement durable (démarche collective d'un secteur d'activité, clubs RSE, bonnes pratiques, etc.) et mettre en place des actions concrètes, novatrices et efficaces.

Chiffres clefs :

- **6 collègues** composent la plateforme RSE : entreprises, associatifs et ESS, syndicats, académiques, institutionnels et financeurs.
- **120** : nombre d'ambassadeurs animant la plateforme RSE.
- **4** : nombre de personnes au sein de l'équipe d'animation pluridisciplinaire (experts professionnels & académiques).

Rezo Pouces, le réseau de mobilité solidaire créé à Moissac (Occitanie)

Rezo Pouce, Société Coopérative d'Intérêt Collectif installée dans le Tarn-et-Garonne, accompagne les collectivités et les entreprises dans la mise en place de solutions de mobilité en zones rurales et périurbaines basées sur le partage des trajets.

L'idée est née en 2010 à Moissac, petite ville du

Tarn-et-Garonne. Alain Jean, élu en charge au Développement Durable, a lancé une réflexion autour de la « mobilité ». Comment se déplacer lorsque l'on vit à la campagne, que l'on n'a pas encore le permis de conduire, pas de voiture ou peu d'accès aux transports en commun ? Comment promouvoir une mobilité respectueuse de la planète ?

Un besoin largement partagé dans les zones rurales ou péri-urbaines

Le problème des déplacements dépasse rapidement la seule commune de Moissac. 9 autres communes (Beaumont de Lomagne, Castelnau d'Estrétefonds, Grisolles, Labastide-Saint-Pierre, Moissac, Montech, Saint-Nicolas-de-la-Grave, Valence d'Agen et la communauté d'agglomération du Grand Montauban) se retrouvent dans le projet porté par Alain Jean. Elles sont plus ou moins grandes, plus ou moins éloignées, mais toutes confrontées à la difficulté de se déplacer sans voiture.

Technicien.nes, élu.es et habitant.es réfléchissent donc aux solutions existantes, envisageables, aux coûts... C'est finalement l'autostop qui semble la mieux correspondre. En 2012, l'association Covoiturons sur le Pouce est créée. Elle a pour mission de réhabiliter l'autostop et de mettre en œuvre les outils qui permettront de favoriser sa pratique.

En partenariat avec :



Territoires innovants

Concentré sur le Tarn et Garonne et la Haute Garonne, le projet prend de l'ampleur et intéresse progressivement des territoires ruraux éloignés du Tarn-et-Garonne ou de la Haute-Garonne. Comment les accompagner ? Si dès le départ l'idée était bien de proposer une solution souple, rapidement déployable et peu coûteuse, le collectif n'avait pas anticipé ce besoin. Le format coopératif et la volonté d'associer à la fois les territoires, les utilisateurs ainsi que des bénéficiaires poussent à la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif en 2015.

Une solution mixte dans ses usages

Rezo Pouce se concentre sur les trajets du quotidien (rejoindre le bourg centre, aller faire ses courses, rejoindre les transports en commun, aller au travail, rentrer du lycée etc.). Ce sont donc bien sur des trajets « locaux » ou « de proximité » que les utilisateurs s'embarquent. Partager ses trajets, c'est une solution permettant à la fois de créer du lien social, de préserver l'environnement et de faire des économies.

Il existe aujourd'hui deux solutions : Rezo Pouce et Rezo Séniors.

Rezo Pouce est un réseau solidaire pour partager les trajets du quotidien entre voisin.es. Il est possible de l'utiliser « En Mode Stop », c'est-à-dire en se plaçant à un Arrêt sur le Pouce (comme des arrêts de bus) avec une fiche destination (et un grand sourire !), une pratique qui a l'avantage d'être flexible et très efficace, et aussi « Avec l'Appli » qui permet de se déplacer de façon programmée et connectée.

Rezo Séniors est une plateforme de transport solidaire destinée aux personnes ne pouvant pas conduire (âgées ou autres) et donc rencontrant des difficultés dans leurs déplacements du quotidien. Avec Rezo Séniors, elles peuvent effectuer des trajets de courte distance (pour aller faire leurs courses, aller chez le médecin, etc.) grâce à une communauté de conducteurs solidaires qui s'engagent, sur des jours et des horaires de leur choix.



Le profil des utilisateur.rices de Rezo Pouce est assez varié et mixte. 49% sont des hommes et 51% sont des femmes. La pyramide des âges reste équilibrée : une inscription ouverte dès 14 ans et une représentativité qui court de façon régulière. 46% des utilisateur.rices sont inscrits à la fois comme passager.ères et conducteur.rices, 24% seulement comme conducteur.rices et 30% comme passager.ères.

Source : Rezo Pouce

Si pour les passager.ères la motivation principale reste de trouver une solution qui améliore sa mobilité, côté conducteur.rices, on retrouve des personnes engagées sur leur territoire. Volonté de rendre service, volonté de réduire son empreinte carbone... On retrouve chez les conducteur.rices un profil militant. Une tendance commence à s'affirmer chez nos utilisateur.rices : la volonté de n'avoir qu'un seul véhicule et la nécessité de trouver des moyens alternatifs à la voiture individuelle.

Une appropriation progressive, signe d'une évolution des mentalités

Le nombre d'utilisateur.rices augmente chaque jour de façon régulière. La période actuelle peu favorable à la pratique du covoiturage, se traduit par un ralentissement des inscriptions. Paradoxalement, le besoin de déplacement, le contexte économique rendent le service d'autant plus important.

En termes d'inscription, un territoire peut facilement atteindre 1% du nombre d'habitant.es par an (soit 50 inscrit.es pour 5 000 habitant.es). Ce chiffre augmente en fonction de l'investissement de la collectivité dans la communication et l'animation.

Territoires innovants

Avec 160 communes au 1^{er} janvier 2016, le Rezo a connu une croissance exponentielle. 519 communes au 1^{er} janvier 2017, 703 communes au 1^{er} janvier 2018, 1 210 au 1^{er} janvier 2019 et 2 025 au 1^{er} janvier 2020 et 2 200 aujourd'hui.

Avec un temps d'attente moyen de 6 minutes et 9 fois sur 10 moins de 10 minutes, l'autostop est une solution crédible et efficace. Si son adoption n'est pas à la hauteur de cette efficacité, cela s'explique par la perception que l'on a de la pratique. Image de soi renvoyée par une société construite autour d'une voiture individuelle comme symbole d'une réussite sociale ; la crainte de l'autre, cet inconnu ; l'incertitude d'un temps d'attente dans les faits assez court...

Rezo Pouce a construit l'ensemble de ses outils en intégrant ces freins. C'est aussi pour cela que l'offre de services proposés évolue. En intégrant via une application mobile la possibilité de covoiturer Rezo Pouce espère ainsi améliorer le regard porté sur une pratique de bon sens : le partage de la voiture. Rezo Pouce crée un environnement serein au partage de la voiture.

Un parti pris fondateur : moins d'algorithmes et plus d'humain

Rezo Pouce a fait le choix de l'environnement et de la solidarité. Le modèle coopératif et l'implication des territoires nous permettent d'adapter nos outils aux besoins. Nous avons à cœur de ne jamais oublier à qui s'adressent nos services. Si les outils numériques sont indispensables, ils n'ont de sens que si les personnes pour qui ils sont pensés se les approprient. Notre présence terrain nous permet également de mesurer la pertinence de ce que nous portons. Chez Rezo Pouce pas de service pensé uniquement pour les autres : nous utilisons au quotidien nos outils et mesurons ainsi leur adéquation.

Si nos solutions sont peu coûteuses, elles nécessitent un investissement en temps. Nous faisons le choix de l'humain et de l'emploi local : le changement de nos habitudes de déplacement est un processus qui s'inscrit dans le temps. Ce processus a besoin d'être amorcé, accompagné et si la communication est importante, l'animation est pour nous le moyen le plus efficace d'amener la solution à l'utilisateur.rice.

Un temps d'animations indispensables

Lorsqu'un territoire choisit d'adopter Rezo Pouce, 2 gestionnaires de territoires sont identifiés.es. Ils auront pour mission le déploiement du Rezo. Selon le profil du territoire, le temps alloué va varier. Cependant, le choix de 2 personnes nous permet de nous assurer d'avoir un.e interlocuteur.rice de façon constante. Ces 2 personnes participent à une formation de 2 jours dans nos bureaux : présentation du concept, de nos valeurs, des aspects réglementaires, de l'importance de l'animation et de tous les outils mis à disposition pour une meilleure appropriation du Rezo par les habitants du territoire.

Nous restons convaincu.es de la légitimité de l'autostop. Son efficacité, sa souplesse et l'espace de liberté qu'il offre font de ce mode de déplacement une solution à la fois pertinente et de bon sens. Le développement du service de covoiturage est pour nous un moyen d'amener de plus en plus de personnes à partager la voiture. Covoiturage dynamique, spontané ou régulier : l'enjeu est de promouvoir une mobilité solidaire et durable. Pour cela, conducteur.rice et passager.ère sont tout aussi importants. Notre expertise nous pousse à favoriser le passager : il est plus difficile sur nos territoires d'amener une personne à laisser sa voiture qu'à ouvrir sa voiture à son voisin ou sa voisine.

Une expérience d'avenir

Depuis 2018, Rezo Pouce travaille en partenariat étroit avec le département de l'Hérault. Premier département engagé à nos côtés, l'Hérault mène un programme d'actions ambitieux en faveur de la mobilité durable.

Territoires innovants

L'objectif de ce partenariat est d'accompagner les communautés des communes héraultaises dans le déploiement de Rezo Pouce. Lauréat d'un appel à projet dans le cadre de la démarche « Mobilité française – Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables », ADEME comme Dans ce cadre, le département a fait appel à Rezo Pouce pour encourager le covoiturage et compléter l'offre de déplacement déjà en place sur le territoire. Cette collaboration se traduit par une forte présence de terrain et des temps collectifs réguliers. Ce modèle de partenariat nous permet ainsi d'innover dans nos façons de penser, agir et appréhender la mobilité. En s'inscrivant comme un acteur en faveur de la mobilité inclusive, en accompagnant et facilitant le déploiement de solutions de mobilité solidaires et durables auprès des collectivités locales, le Conseil départemental de l'Hérault impulse une dynamique nouvelle à laquelle Rezo Pouce est associé.

D'autres départements sont en réflexion pour encourager une mobilité solidaire et promouvoir une mobilité alternative. Si le département est moteur de l'impulsion, il est important d'associer les communautés de communes qui vont porter localement l'animation et s'assurer de la bonne diffusion de l'information.

Rezo Pouce en 2030 ?

La mobilité en zones rurales et péri-urbaines est un enjeu de taille. Tous les français n'habiteront pas en ville et de plus en plus d'urbains font le choix de la « campagne ». Si la voiture individuelle est indispensable lorsque les transports en commun sont trop coûteux ou le besoin trop diffus, le bon sens et la contrainte environnementale rendent le bon sens indispensable.

En poussant le partage de la voiture, en changeant le regard porté sur l'autostop Rezo Pouce est une solution efficace. Avec un temps d'attente moyen de 6 minutes, l'efficacité du stop n'est plus à prouver. L'enjeu est de faire en sorte que chacun et chacune se débarrasse de ses idées préconçues. La croissance exponentielle de Rezo Pouce et l'augmentation constante du nombre de communes abonnées nous encourage à penser que dans un avenir pas si lointain, tous les villages de France arboreront des panneaux verts anis, points de convergence et de prise en charge pour tous les adeptes de la voiture partagée, conscient.es que le covoiturage a besoin de passager.ères engagé.es.



Source : Rezo Pouce

Une aventure collective autour d'un projet commun : la mobilité

SARL Coopérative, Rezo Pouce compte parmi ses associ.ées : des salariées, des collectivités (département de L'Isère, PNR du Gâtinais français, communautés de communes : Le Seignanx, Haut Pays en Montreuillois et Dieulefit Bourdeaux), associations (Covoiturons sur le Pouce et Pouces d'Yvelines) ainsi que Macif Innovation et Transdev.

La Fondation Macif est également un soutien fondamental dans notre approche de la mobilité inclusive.

Bénédicte Rozes
Gérante de Rezo Pouces

En Finlande, la ville de Lahti offre des récompenses pour les citoyens qui respectent leur quota carbone

Baptisée "CitiCap", l'initiative déployée à Lahti en Finlande, financée par l'Union européenne, propose aux habitants de tracer leurs émissions de carbone lors de déplacements, grâce à une application qui détecte s'ils circulent en voiture, en transports en commun, à pied ou à vélo. Chaque semaine, les citoyens volontaires se voient crédités d'un "quota de carbone" qui, s'il n'est pas épuisé à échéance, se transforme en "euros virtuels", échangeables contre des entrées à la piscine, des tickets de bus ou, pour les plus gourmands, une part de gâteau dans un établissement de la ville.

Lahti, une ville très dépendante de la voiture, s'est fixé pour objectif que d'ici 2030, plus de 50 % de tous les déplacements soient effectués via des modes de transport durables. Actuellement, 44 % des déplacements dans la ville sont considérés comme "durables".

L'objectif du projet à long terme est de développer une nouvelle méthode pour encourager des comportements plus écologiques, en utilisant notamment un système « *d'échange personnel de droits d'émission de carbone* » que d'autres villes peuvent reproduire, expliquent ses fondateurs. Le concept s'inspire du système européen d'échange de quotas d'émission de carbone, où les entreprises et les gouvernements se voient attribuer des crédits carbone. S'ils dépassent ce quota, ils payent, mais s'ils émettent moins que convenu, ils peuvent vendre tout excédent.

En moyenne, un habitant de Lahti, ville de 120000 habitants, émet 21 kilos d'équivalent CO₂ par semaine, selon Ville Uusitalo, responsable recherche du projet. L'application met les utilisateurs au défi de réduire leurs émissions d'un quart, soit remplacer en moyenne 20 km de conduite en voiture par l'équivalent en transports publics ou à vélo. « *C'est possible de gagner jusqu'à deux euros (par semaine) si vos émissions liées aux déplacements sont vraiment faibles. Mais cet automne, nous avons l'intention de décupler le prix* », explique-t-il.

Jusqu'à présent, 2 000 habitants ont téléchargé l'application, avec jusqu'à 200 utilisateurs actifs simultanément. Si l'application se concentrent jusqu'alors uniquement sur les émissions liées aux transports, les créateurs de CitiCap espèrent à l'avenir pouvoir également aider les gens à gérer leurs émissions liées à la consommation.

Suite au semi-confinement imposé en Finlande, qui a entraîné une baisse drastique des trajets en voiture, les créateurs du projet ne parviennent pas encore à évaluer les effets de leur application dans la ville. Mais, assurent-ils, ils continueront à recueillir des données l'année prochaine, alors que Lahti deviendra pour un an "Capitale verte européenne".⁵⁶

⁵⁶ En Finlande, la ville de Lahti offre des récompenses pour les citoyens qui respectent leur quota carbone – pour en savoir plus :

- <https://news.konbini.com/planete/tickets-de-bus-entrees-a-la-piscine-une-ville-finlandaise-recompense-les-eco-citoyens>
- <https://www.linfordurable.fr/educationcitoyennete/finlande-une-ville-recompense-ses-citoyens-en-fonction-du-bilan-carbone-19763>



A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

TAXE CARBONE AUX FRONTIERES DE L'UE : ENJEUX ET BARRIERES.....	69
L'ELECTRICITE RENOUVELABLE DEPASSE LES FOSSILES EN EUROPE AU PREMIER SEMESTRE 2020	70
LE 6EME RAPPORT D'EVALUATION DU GIEC RETARDE PAR LA COVID	71
LA BANQUE MONDIALE CONTINUE D'APPORTER UN SOUTIEN A DES PROJETS PETRO-GAZIERS	72
PEU DE PROGRES DANS LA REDUCTION DE LA MORTALITE LIEE A LA POLLUTION DE L'AIR DEPUIS 20 ANS	73
68% DES ANIMAUX VERTEBRES ONT DISPARU DEPUIS 1970, SELON LE WWF.....	75
BRESIL : LA DESTRUCTION DE LA FORET AMAZONIENNE PROCHE DU POINT DE NON-RETOUR.....	76

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

Taxe carbone aux frontières de l'UE : enjeux et barrières

Le ministre russe du développement économique, Maxim Reshetnikov, a averti la semaine dernière que le projet de l'UE de déployer une taxe carbone aux frontières de l'Union ne sera pas conforme aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

« *Nous y voyons un danger, notamment dans l'initiative visant à créer un mécanisme d'ajustement au carbone qui pourrait essentiellement se transformer en nouveaux droits* », a déclaré le ministre, en référence aux plans de la Commission européenne visant à déployer une taxe aux frontières sur le carbone.

L'outil de lutte contre les fuites de carbone - encore en cours de conception - imposerait des taxes supplémentaires sur les biens importés qui sont fabriqués de manière non durable, afin de stimuler la production nationale et d'inciter les industries extérieures à l'UE à s'engager dans des modes de production moins intensifs en carbone.

Mais la taxe à la frontière devra faire la part des choses entre la contribution aux politiques écologiques de l'UE et le respect des règles de l'OMC, ce qui, selon la Russie, quatrième émetteur mondial de gaz à effet de serre, est peu probable.

En février, un haut conseiller du Kremlin a averti les chefs d'entreprise russes de commencer à adapter leurs lignes de production en partant du principe qu'un tarif douanier serait mis en place dans un avenir proche.

L'UE n'est pas la seule puissance mondiale à envisager l'idée de protéger ses frontières avec des tarifs verts. Selon un projet de programme électoral du parti démocrate américain, les États-Unis feraient de même si Joe Biden battait le président sortant Donald Trump lors de l'élection présidentielle de cette année.

« *Nous appliquerons une taxe d'ajustement carbone à la frontière aux produits des pays qui ne respectent pas leurs engagements dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat parce que nous ne laisserons pas les pollueurs saper la compétitivité américaine* », peut-on lire dans le document.

M. Biden s'est engagé à ramener les États-Unis dans le cadre de l'accord de Paris sur le climat s'il est élu président, après que M. Trump ait décidé, à la mi-2017, de déclencher le long processus de retrait, qui devrait être effectif d'ici la fin de l'année.

La taxe sur les émissions de carbone ne vise pas seulement à aider Bruxelles à améliorer son bilan écologique, elle est également considérée comme un moyen pour l'UE de rembourser la dette de 750 milliards d'euros que les États membres de l'Union ont accepté d'assumer dans le cadre du plan de relance européen.

Selon ses calculs pour le prochain budget à long terme et l'instrument de relance, la Commission prévoit qu'une taxe frontalière pourrait rapporter entre 5 et 14 milliards d'euros chaque année, selon l'ampleur et la conception d'une telle taxe.

Dans l'accord final du Conseil, les dirigeants ont convenu que « *la Commission présentera au cours du premier semestre 2021 des propositions sur un mécanisme d'ajustement aux frontières pour le carbone* », en vue de le déployer d'ici le début de 2023.

L'exécutif européen travaillait déjà sur cette idée, puisque la présidente Ursula von der Leyen l'a incluse dans une liste des priorités de son administration, mais c'est la première fois qu'elle reçoit un soutien aussi clair au Conseil.

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

Mme Von der Leyen a chargé un certain nombre de ses commissaires, dont le chef de l'économie Paolo Gentiloni, le patron de l'énergie Kadri Simson et le commissaire au commerce Phil Hogan, d'élaborer une proposition juridiquement solide. Le respect des règles de l'OMC est l'objectif principal.

Forcer les importateurs à acheter des permis, soit sur le marché européen du carbone (ETS), soit dans un pool spécial, nécessiterait une sérieuse réforme de l'ETS. La Commission indique dans sa consultation que la taxe à la frontière remplacerait les systèmes existants, comme l'attribution gratuite de permis à certaines industries.

Ces gratifications sont censées inciter les fabricants et autres pollueurs à rester dans l'UE, afin de prévenir le phénomène connu sous le nom de « fuite de carbone » (les entreprises émettrices se délocalisant dans des Etats sans régulation des émissions de carbone). Ainsi, de nombreuses entreprises bénéficient chaque année de millions d'euros de coûts évités.⁵⁷

L'électricité renouvelable dépasse les fossiles en Europe au premier semestre 2020

Pour la première fois au cours du premier semestre, les Européens ont produit plus d'électricité d'origine renouvelable que d'électricité issue de combustibles fossiles, pointe un rapport du think thank Ember, spécialisé dans la transition énergétique.

Dans le détail, les énergies renouvelables ont généré 40 % de l'électricité produite sur six mois, dans les 27 pays de l'Union européenne, contre 34 % pour les combustibles fossiles. Et avec un tel mix électrique, les émissions de CO₂ du secteur ont reculé de 23 % !

Il faut dire que ces derniers mois toutes les planètes étaient alignées pour parvenir à un tel résultat. La demande d'électricité d'abord, a plongé de 7% en Europe, sous l'effet des mesures de confinement imposées pour faire face à la crise sanitaire. Or, les énergies renouvelables sont injectées en priorité sur les réseaux de distribution d'électricité. Les énergéticiens n'ont donc pas eu besoin d'ajuster à la baisse la production de leurs éoliennes ou centrales hydrauliques pendant la crise sanitaire.

Des vents favorables en février et un ensoleillement important au deuxième trimestre ont aussi particulièrement dopé la production. A tel point que la production d'électricité renouvelable a progressé de 11 %, au premier semestre, en Europe. Dans le détail, le solaire a progressé de 16 %, devant l'hydroélectricité, en croissance de 12 % et l'éolien en hausse de 11 %.

Faute de consommation suffisante, les centrales à charbon mais aussi à gaz n'ont pas été mobilisées. Leur production recule respectivement de 32 % et de 6 % sur la période en Europe. Le mouvement est particulièrement spectaculaire en Allemagne où la chute de production d'électricité à partir de charbon atteint 39 %, soit 31 térawattheures. La Pologne passe ainsi pour la première fois devant l'Allemagne sur le podium européen des pays les plus consommateurs de charbon pour produire de l'électricité. « La Pologne produit désormais autant d'électricité à base de charbon que les 25 pays de l'Union européenne réunis (hors Allemagne) », pointe le think thank Ember.

Est-ce pour autant le signe d'une accélération de la transition énergétique ? Sur ce sujet, le think thank reste très prudent. « D'un côté la crise du Covid-19 ralentit l'installation de nouvelles capacités de production d'électricité solaire ou éolienne et de l'autre cette crise nous montre que nos réseaux

⁵⁷ Taxe carbone aux frontières de l'UE : enjeux et barrières – pour en savoir plus :

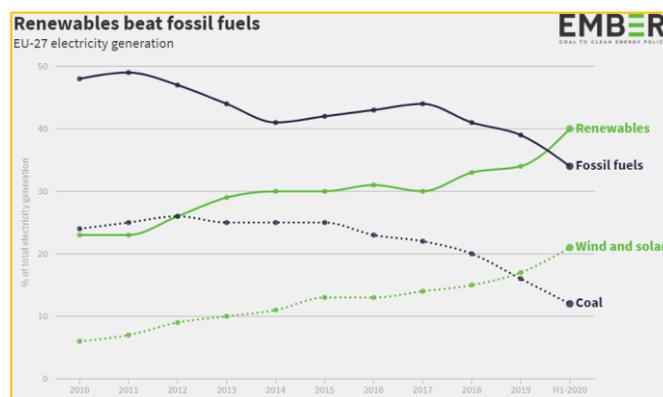
- <https://www.euractiv.com/section/economy-jobs/news/moscow-cries-foul-over-eus-planned-carbon-border-tax/>
- https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/06/17/les-industriels-francais-en-faveur-d-une-taxe-carbone-aux-frontieres_6043092_3234.html
- <https://www.lesechos.fr/monde/europe/multiples-obstacles-a-la-taxe-carbone-aux-frontieres-de-leurope-1210330>

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

électriques peuvent fonctionner en dépit d'une large proportion d'électricité renouvelable » dont la production est variable.

Amorcé depuis plusieurs années, le déclin structurel des centrales à charbon pour produire de l'électricité pourrait s'accélérer mais cela ne signifie pas pour autant que les Etats décident d'engager des fermetures anticipées de capacités de production fossiles. En Europe, des centrales à charbon, parfois plus forcément rentables, restent disponibles à la demande des opérateurs de réseaux et des gouvernements pour éviter un stress sur l'approvisionnement électrique. La hausse du prix du CO₂ en début d'année a évincé la production électrique des centrales à charbon du marché européen.⁵⁸

Figure : part des différentes sources d'énergies dans la production d'électricité de l'UE-27



Source : Ember.

Le 6ème rapport d'évaluation du GIEC retardé par la COVID

Les trois parties du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et le principal guide destiné aux décideurs politiques du monde entier devaient initialement être publiés en 2021 dans une mise à jour de la dernière évaluation mondiale réalisée en 2014.

La publication prévue en 2021 des rapports du GIEC, qui s'est partagé le prix Nobel de la paix 2007, a été l'un des rares avantages lorsque les Nations unies et le pays hôte, la Grande-Bretagne, ont reporté le sommet sur le climat de Glasgow à novembre 2021, alors que la date initiale était novembre 2020 en raison de la pandémie. Ce rapport sert à guider les négociations climat en présentant la synthèse des plus récents travaux liés à la science du climat.

Cependant, selon les plans actuels, seule la première section du rapport du GIEC sur la science du réchauffement climatique, y compris les scénarios de températures et d'élévation du niveau de la mer, devrait maintenant être publiée avant le sommet de Glasgow, car les calendriers s'allongent, selon des sources du GIEC.

Les deux autres sections principales - sur les impacts du changement climatique et les moyens de réduire les émissions de gaz à effet de serre - ne seront pas publiées avant le sommet en raison d'une série de retards dans les réunions d'auteurs et la recherche scientifique causés par la pandémie. Cela

⁵⁸ L'électricité renouvelable dépasse les fossiles en Europe au premier semestre 2020 – pour en savoir plus :

- <https://ember-climate.org/project/renewables-beat-fossil-fuels/>
- <https://www.euronews.com/living/2020/08/14/renewables-generate-more-energy-than-fossil-fuels-in-europe-for-the-first-time-ever>
- <https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/energie-renouvelable-electrique-passe-un-cap-historique-en-europe-1225611>

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

retardera également la publication d'un rapport de synthèse final, bloquant ainsi les travaux des trois groupes de travail prévus pour 2022.

Le report de réunions clés signifie maintenant que le rapport ne sera pas approuvé avant la COP26, prévue à Glasgow (Ecosse) en novembre 2021. Le GIEC n'a pas fixé de nouvelle date de parution.

Le groupe de travail II, sur les impacts du changement climatique, devait être publié en octobre 2021, mais un calendrier révisé du GIEC pour 2021 indique que « *des prolongations sont prévues pour ces dates* ». Il est maintenant presque certain que le rapport sera repoussé à 2022.

Le dernier rapport d'évaluation du GIEC, en 2014, a déclaré sans ambages aux gouvernements que « *l'influence humaine sur le système climatique est claire* » et que les gaz à effet de serre d'origine humaine étaient à leur plus haut niveau historique, causant « *des impacts étendus sur les systèmes humains et naturels* ». Le 5^{ème} rapport d'évaluation a, entre autres, permis d'ouvrir la voie à l'accord de Paris sur le climat de 2015.

Le sommet de Glasgow est destiné à renforcer l'action menée dans le cadre de l'accord de Paris, qui vise à limiter le réchauffement et les dommages causés par des vagues de chaleur, des inondations et une élévation du niveau des mers plus fréquentes. Les gouvernements sont censés présenter des plans d'action améliorés en 2020.⁵⁹

La Banque Mondiale continue d'apporter un soutien à des projets pétro-gaziers

Le 16 juillet, les médias se sont largement fait l'écho des accords de financement du projet massif de GNL au Mozambique en Zone 1, pour un montant de 14.9 milliards de dollars US, porté par le géant pétrolier Total. Cet accord est salué comme le plus grand financement de projet jamais réalisé en Afrique. Il implique 19 banques commerciales et des financements publics de 8 agences de crédit à l'exportation (ECA) et de la Banque africaine de développement.

Ce qui n'a pas été largement rapporté, c'est le rôle important de l'aide publique de la Banque mondiale qui a permis à un investissement gazier aussi important et sans précédent d'aller de l'avant.

Au Mozambique, la Banque mondiale a fourni 87 millions de dollars d'assistance technique dans le but déclaré d'améliorer la gouvernance afin d'accroître les investissements dans les secteurs du gaz et de l'exploitation minière pour favoriser une croissance généralisée.

Une grande partie de l'aide de la Banque s'est concentrée sur le soutien aux zones 1 et 4, qui font du Mozambique l'un des plus grands exportateurs de GNL au monde. Le développement du GNL géant est au centre des préoccupations croissantes concernant les déplacements, la perte des moyens de subsistance des pêcheurs, les insurrections islamistes et la crise climatique. Pour de nombreuses raisons, il est important de comprendre le rôle de la Banque mondiale

En pratique, l'assistance technique de la Banque mondiale finance des consultants chargés de conseiller le gouvernement sur des questions telles que les politiques fiscales et réglementaires et la facilitation de grands accords financiers complexes. Les consultants financés par la Banque ont aidé le gouvernement pendant des années à poser les bases juridiques et à négocier les accords permettant d'obtenir l'accord financier de 14,9 milliards de dollars.

Depuis 2012, la Banque mondiale a financé plus de 14 millions de dollars en contrats avec au moins 12 sociétés de conseil pour aider le gouvernement dans les négociations du paquet financier concernant

⁵⁹ Le 6^{ème} rapport d'évaluation du GIEC retardé par la COVID – pour en savoir plus :

- <https://www.climatechangenews.com/2020/08/13/un-climate-science-report-likely-delayed-beyond-2021-glasgow-summit/>

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

les zones 1 et 4 de GNL. Nombre de ces sociétés ont des liens avec les compagnies pétrolières et au moins deux d'entre elles soulèvent d'importants conflits d'intérêts. En plus de conseiller le gouvernement du Mozambique, le cabinet d'avocats SNR Denton a également conseillé plusieurs compagnies pétrolières impliquées dans la zone GNL 1 du Mozambique, dont Total, ONGC Videsh Limited (OVL) et Bharat PetroResources.

De plus, en 2016, ExxonMobil a acquis une participation de 25 % dans la zone GNL 4 du Mozambique. En 2018, la Banque mondiale a financé un contrat de 2,4 millions de dollars pour l'assistance aux transactions de GNL impliquant un groupe de consultants, dont le cabinet d'avocats préféré d'ExxonMobil, Hunton Andrews Kurth. Au cours de cette même période, ExxonMobil a versé au cabinet d'avocats 500 000 dollars de frais de lobbying aux États-Unis. Il semble qu'au lieu de promouvoir une gouvernance qui mettrait le gouvernement à l'abri de l'influence de l'industrie pétrolière, l'aide de la Banque mondiale la facilite.

En plus de faire progresser la gouvernance qui semble favoriser les compagnies pétrolières et les financiers au détriment des intérêts du Mozambique, l'aide publique de la Banque mondiale pourrait miner son engagement envers les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat, qui comprennent la limitation du réchauffement climatique à 1,5 C.

En novembre 2019, des chercheurs de plusieurs organisations d'experts, dont le Programme des Nations unies pour l'environnement, ont déterminé que le monde était sur la bonne voie pour produire 120 % de combustibles fossiles de plus en 2030 que ce qui serait compatible avec une trajectoire de 1,5 C. En d'autres termes, les investissements dans la production de combustibles fossiles sont déjà beaucoup trop importants.

Semblant reconnaître ce fait, la Banque mondiale a annoncé en 2017 qu'elle mettrait fin au financement direct du pétrole et du gaz en amont (exploration et production) d'ici à la fin de 2019. Toutefois, cet engagement exclut l'assistance technique et les prêts de la Banque pour la politique de développement.

Actuellement, la Banque mondiale dispose d'une assistance technique visant à accroître les investissements pétroliers et gaziers en amont dans de nombreux pays, notamment Afghanistan, Brésil, Guyane, Suriname, Mozambique, Kenya, Mauritanie et Ghana.

La Banque mondiale déclare que pour faire avancer la transition énergétique des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables, nous devons mettre en place des incitations économiques adéquates. Dans le cas de l'assistance technique et des prêts à la politique de développement, il semble que la Banque mondiale continue à se tromper dans les incitations.⁶⁰

Peu de progrès dans la réduction de la mortalité liée à la pollution de l'air depuis 20 ans

Si tous les pays se conformaient aux directives de la qualité de l'air édictées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'espérance de vie des humains augmenterait de près de 2 ans. C'est l'estimation

⁶⁰ La Banque Mondiale continue d'apporter un soutien à des projets pétro-gaziers – pour en savoir plus :

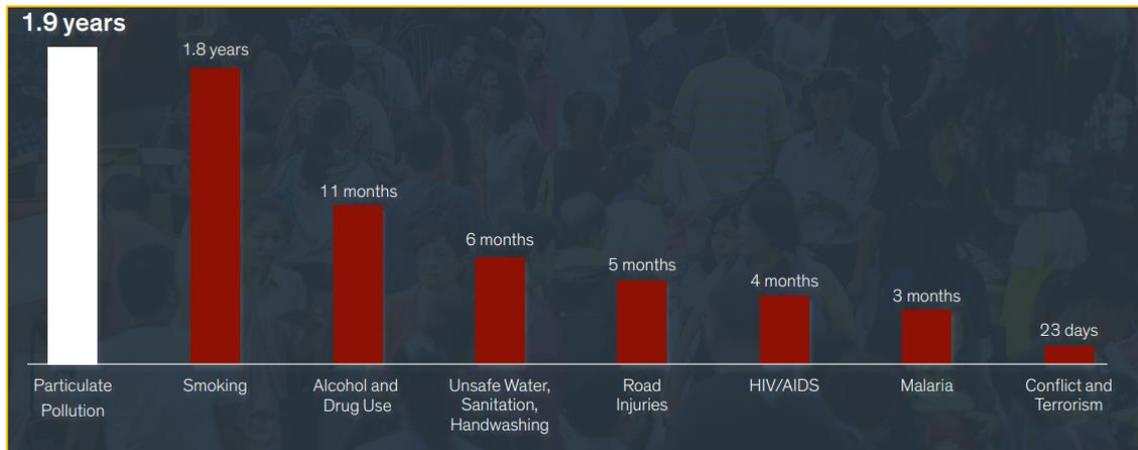
- <https://www.climatechangenews.com/2020/07/21/world-bank-policy-advice-boosts-oil-gas-industry-undermining-climate-goals/>
- <http://documents1.worldbank.org/curated/en/714271585576119813/pdf/Disclosable-Version-of-the-ISR-Mozambique-Mining-and-Gas-Technical-Assistance-Project-P129847-Sequence-No-13.pdf>
- <https://projects.worldbank.org/en/projects-operations/procurement-detail/OP00042224?id=OP00042224>

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

publiée en juillet par l'Energy Institute de l'Université de Chicago (EPIC) dans un rapport qui pointe la profonde situation d'inégalité dans laquelle les pays se trouvent placés face à ce fléau.

Figure : perte d'espérance de vie par facteur



Source : Air Quality Life Index.

Ce n'est pas tant cette perte d'espérance de vie, en très léger recul par rapport à il y a vingt ans, que sa répartition, très différente aujourd'hui, qui frappe. En 2018, les plus gros perdants, avec 5 années de longévité potentielle en moins en moyenne, sont les habitants du Bangladesh, de l'Inde, du Népal et du Pakistan, qui totalisent près du quart de la population mondiale. Détenteur du record mondial de particules fines par mètre cube d'air (72 PM 2.5/m³), le Bangladesh se trouve être en même temps le pays où la durée de vie pourrait être la plus allongée - de 6,2 ans - si les normes de l'OMS étaient observées. L'Inde est dans une situation très légèrement plus enviable avec une gain d'espérance de vie estimée à 5,2 ans.

Mais c'est dans ce dernier pays où la concentration de particules fines est localement la plus élevée du monde. Les niveaux de pollution les plus graves s'observent dans la partie nord du sous-continent, qui comprend les mégalopoles de New Delhi et de Calcutta, indique l'étude. Dans toute cette partie du sud de l'Asie, les niveaux de pollution de l'air ont augmenté de 44 % en vingt ans.

En Asie du sud-est, où les rejets de particules fines dus aux véhicules et à l'industrie s'ajoutent à ceux des feux de forêt déclenchés pour les besoins de l'agriculture, la situation est à peine moins préoccupante. Les experts de l'Université de Chicago n'hésitent pas à parler de « concentrations mortelles » de particules fines de PM 2.5 microns dans cette région. En 2018, pas moins de 89 % des 650 millions de personnes qui y vivent ont été exposées à des niveaux de pollution supérieurs au seuil limite de l'OMS. Les habitants de Jakarta, Singapour, Hô-Chi-Minh-Ville et Bangkok payent le plus lourd tribut, selon l'étude.

Des pays et des villes qui feraient bien de s'inspirer des mesures antipollution engagées par d'autres et qui s'avèrent payantes sur le plan sanitaire. Tout particulièrement en Chine qui, depuis 2013, a déclaré la guerre aux particules fines. « Le pays a réduit de près de 40 % la pollution et s'il poursuit son effort, ses habitants peuvent espérer vivre environ 2 années de plus que si rien n'avait été fait », jugent les auteurs de l'étude.

Ultime coup de chapeau donné à la politique poursuivie par Pékin, « il n'aura fallu que cinq ans à la Chine pour atteindre les mêmes taux de dépollution que ceux que les Etats-Unis et l'Europe ont réussi

A l'écoute de la planète :

Climat, Energie & environnement

à obtenir au bout de plusieurs décennies ». La performance accomplie par la Chine est d'autant plus remarquable que son économie n'a cessé de croître en même temps qu'il faisait cet effort.⁶¹

68% des animaux vertébrés ont disparu depuis 1970, selon le WWF

68%

Entre 1970 et 2016, les populations de vertébrés, poissons, oiseaux, amphibiens et reptiles ont chuté de 68% selon le dernier Rapport Planète Vivante du WWF. Tous les deux ans, l'ONG analyse la perte de la biodiversité à l'échelle planétaire. Le déclin est « spectaculaire » : entre 2014 et 2016, la Terre a perdu 8% de ses populations d'animaux sauvages.

La chute de la biodiversité est plus forte dans certaines régions du monde. Loin devant, on trouve l'Amérique Latine, l'Amérique Centrale et les Caraïbes avec 94% des vertébrés disparus depuis 1970. Sur le continent africain, la perte est de 65%.

Selon le WWF, la situation est due avant tout à la perte des habitats animaliers à cause des conversions de sols au profit de l'agriculture et de l'alimentation. D'autres raisons sont pointées du doigt, comme la surexploitation des espèces et des ressources, les pollutions, l'introduction par l'homme d'espèces étrangères invasives ou encore le réchauffement climatique « qui prend une part de plus en plus importante et menace de devenir une cause majeure si rien n'est fait. »

« Aujourd'hui, un tiers des surfaces terrestres sont utilisés pour l'agriculture. Seuls 12% des océans restent sans activité humaine. 70% des zones humides sont détruites. Et 80% de la déforestation est due à la transformation des terres en surfaces agricoles », détaille l'ONG, qui dénonce plus largement les effets de « notre mode de production, de consommation et de la crise écologique ».

Certaines espèces, autant chez les mammifères que les insectes, subissent des pertes alarmantes : « 60 % des moineaux ont disparu en France depuis 1980. Sur 17 espèces de papillons européens suivis, la baisse des effectifs est de 49% entre 1990 et 2017. » Parmi les espèces les plus en danger, on trouve les gorilles de République démocratique du Congo ou encore les tortues luth de Guyane.

L'ONG appelle les gouvernements du monde entier à prendre des mesures immédiates. « Au-delà des enjeux sanitaires, la destruction des écosystèmes et la perte de biodiversité font aussi porter un risque considérable sur la sécurité alimentaire mondiale qui repose sur un grand nombre d'espèces sauvages (de plus en plus surexploitées) et cultivées (de moins en moins diversifiées) », explique le WWF.

Les causes sont principalement liées au développement de l'agriculture industrielle. Par conséquent, les scénarios permettant d'enrayer cet effondrement passent principalement par la transformation du modèle agricole dominant et par la réduction de 50 % de la consommation de protéines animales. « Nous avons encore la possibilité d'atténuer et d'inverser la tendance si nous prenons des mesures de conservation de la nature urgentes et sans précédent et si nous apportons des changements significatifs dans la façon dont nous produisons et nous consommons de la nourriture », conclut le WWF.⁶²

⁶¹ Peu de progrès dans la réduction de la mortalité liée à la pollution de l'air depuis 20 ans – pour en savoir plus :

- https://aqli.epic.uchicago.edu/wp-content/uploads/2020/07/AQLI_2020_Report_FinalGlobal-1.pdf
- <https://aqli.epic.uchicago.edu/news/new-data-reveals-little-progress-globally-in-reducing-air-pollution-over-the-last-two-decades/>
- <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/les-perdes-desperance-de-vie-dues-a-la-pollution-de-lair-peinent-a-reculer-1226899>

⁶² 68% des animaux vertébrés ont disparu depuis 1970, selon le WWF – pour en savoir plus :

- <https://livingplanet.panda.org/>
- <https://www.actu-environnement.com/ae/news/biodiversite-effondrement-menace-securite-alimentaire-rapport-planete-vivante-wwf-36072.php4>

A l'écoute de la planète : Climat, Energie & environnement

Brésil : la destruction de la forêt amazonienne proche du point de non-retour

Le rythme de destruction de l'Amazonie brésilienne, en dépit de tous les cris d'alarme et de la mobilisation internationale, ne cesse de s'accroître. Lors du seul mois de juin, les « Indices de dévastation », rendus publics par le gouvernement brésilien, ont battu un record historique : 1 034 km². Au cours du premier semestre, la déforestation aurait progressé de 25 % par rapport à l'année précédente, selon l'Institut national de recherche spatiale (INPE). En 2019, la communauté internationale s'était déjà fortement émue de la destruction du « poumon de planète » encouragée par le gouvernement au pouvoir.

Sous la pression des investisseurs, le gouvernement brésilien, par la voix du vice-président Hamilton Mourão, a promis de reprendre les choses en mains et de freiner le rythme de la déforestation d'ici 2022. Un moratoire sur les brûlis, traditionnellement pratiqués par les agriculteurs, a officiellement été déclaré pour une période de quatre mois. Les patrons des trois plus grandes banques privées du pays (dont Santander), viennent en outre, lors d'une initiative sans précédent, de dévoiler un programme d'action conjoint pour financer le développement durable en Amazonie, notamment en ce qui concerne la bioéconomie, et mettre fin à la déforestation dans la filière de l'élevage. Avec, semble-t-il, la bénédiction du vice-président de la République.

Selon plusieurs scientifiques, le temps presse. Car la forêt tropicale de l'Amérique du Sud, qui s'étend sur neuf pays, a déjà perdu plus de 16 % de sa végétation originelle, selon le climatologue Carlos Nobre. Si l'on ne considère que l'Amazonie brésilienne, le chiffre avoisine les 20 %, selon lui.

A la place de la forêt, des agriculteurs ont essentiellement planté du soja. On y trouve également des élevages de bovins, sans compter les orpailleurs clandestins à la recherche d'or et de métaux rares.

La moitié du territoire de l'Amazonie est officiellement protégée par la loi brésilienne, rappelle Ricardo Abramovay, professeur de Sciences de l'environnement à l'Université de São-Paulo (USP). Environ 20 % sont constitués de propriétés privées légalisées. Mais dans tout le reste de la région, l'absence de titres officiels de propriété l'a transformée en une zone de non-droit où règne la loi du plus fort. Cela équivaut à un territoire d'une taille supérieure à l'Allemagne (entre 70 et 90 millions d'hectares). Pour M. Abramovay, le démantèlement des organes de répression en Amazonie par le gouvernement actuel a également favorisé l'accélération de la déforestation.

Pour M. Nobre, « nous sommes déjà très proches du point d'inflexion. Si la déforestation atteignait 20-25 % du territoire total de l'Amazonie, nous pourrions atteindre un point de non-retour à partir duquel la forêt se transformerait en savane ». Ce phénomène, qui serait alors « irréversible », selon lui, pourrait intervenir d'ici entre 15 et 30 ans. Dans le Sud de l'Amazonie, il fait déjà beaucoup plus chaud, la saison sèche est beaucoup plus longue, et la forêt est déjà en train de perdre sa capacité de recycler l'eau.⁶³

-
- https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/biodiversite/68-des-animaux-vertebres-ont-disparu-depuis-1970-selon-le-rapport-planete-vivante-du-wwf_4100251.html
 - <https://www.lefigaro.fr/sciences/pour-wwf-le-declin-des-animaux-sauvages-s-accelere-20200910>

⁶³ Brésil : la destruction de la forêt amazonienne proche du point de non-retour – pour en savoir plus :

- <https://www.lesechos.fr/monde/ameriques/bresil-la-destruction-de-la-foret-amazonienne-proche-du-point-de-non-retour-1226260>
- <https://www.reuters.com/article/us-brazil-environment/brazil-deforested-10000-square-km-of-amazon-rainforest-in-2019-up-34-on-year-idUSKBN23H21U>
- <https://fr.news.yahoo.com/br%C3%A9sil-d%C3%A9forestation-record-lamazonie-au-133104988.html>

Pour aller plus loin

EVENEMENTS CLES..... 78

A DECOUVRIR 80

Evènements clés

OCTOBRE

13 au 15 octobre 2020
Lille, France

World Forum for a Responsible Economy

La 14^{ème} édition de ce rendez-vous international de dirigeants RSE et d'experts, intitulée « Save the last chance », a eu lieu en digital. Des sessions seront à revoir en replay pour revivre les temps forts du parcours dirigeants d'entreprises, collaborateurs métiers et coopération territoriale.

<https://www.responsible-economy.org/fr/worldforum2020>

13 au 15 octobre 2020
Paris, France

Global Pro Bono Summit

Le Global Pro Bono Network, réseau international du pro bono, sert à promouvoir le partage des connaissances, le soutien mutuel et la collaboration entre les fournisseurs pro bono du monde entier. En 2020, la France a accueilli ce Sommet pour inviter entreprises, pouvoirs publics, dirigeants politiques, associations, bénévoles... à définir ensemble les grands axes de l'engagement de demain, qui s'articulent avec les 17 ODD. Interventions bientôt disponibles en replay.

https://gpbs.probonolab.org/global-programme?utf8=%E2%9C%93&q=&start_time=600&end_time=1065

22 octobre 2020
Nantes, France

Modèles socio-économiques, au service de quoi ?

Ce 1^{er} webinaire du programme (Re)Connaissance des modèles socio-économiques d'intérêt général, va explorer le sens d'un modèle socio-économique, illustré par les défis territoriaux de la région Pays de la Loire.

<https://www.lerameau.fr/>

26 octobre 2020
Paris CESE, France

70^{ème} anniversaire du CIRIEC-France

Le CIRIEC est un réseau scientifique international d'universitaires et de praticiens de terrain, dédié à l'économie publique, sociale et coopérative, créé en 1947 en marge de l'OIT. Le thème « Mutations du monde, enjeux & défis » est retenu pour le 70^e anniversaire du CIRIEC-France.

<https://www.ciriec-france.org/ciriec/cms/7123-7592/70eme-anniversaire-du-ciriec-france-mutations-du-monde-enjeux-et-defis.dhtml>

Avec la présentation d'une étude réalisée avec l'Obsoco sur les intentions de dons des Français via ces canaux.

<https://www.francegenerosites.org/colloque-france-generosites-votre-rendez-vous-annuel/>

18 au 20 novembre 2020
Annecy, France

Atelier des fondations

Rendez-vous incontournable du secteur, la 15^e édition aura pour thème : « Agir face aux fragilités humaines et environnementales ! ».

<https://www.centre-francais-fondations.org/events/atelier-des-fondations-2020>

19 novembre 2020
Paris, France

Colloque mécénat & alliances stratégiques

Experts et décideurs vont s'exprimer dans le cadre de ce colloque, qui s'inscrit dans les Rencontres du jeudi du mécénat, organisées par la Mission mécénat du Ministère de la Culture.

<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Mecenat>

NOVEMBRE

5 novembre 2020
Paris, France

Colloque France Générosités

Le colloque portera sur le développement des ressources d'une association et d'une fondation, via le legs, la donation ou l'assurance-vie.

25 au 26 novembre 2020
Paris, France

Journées des territoires

Ces journées, organisées par Unadel, le réseau des développeurs territoriaux, auront pour thème : « Réagir ! Les territoires pour inspirer un autre développement ».

<https://unadel.org/journees-des-territoires-2019-les-25-et-26-novembre-a-paris/>

24 au 26 novembre 2020
Paris, France

Congrès des Maires

Le 103^e Congrès des Maires est maintenu avec une journée en présentiel et 2 jours en format digital. Programme confirmé prochainement.

<https://www.amf.asso.fr/page-103e-congres--24-25-26-novembre-2020/40237>

24 au 25 novembre 2020
Paris, France

Mécènes Forum digital

La pandémie du covid 19 est le 1^{er} fait social total à l'échelle de la planète. Aussi, ce Forum sera dédié au « mécénat face à la crise », autour de 3 axes. Quel a été le rôle des mécènes au déclenchement et dans les premiers mois de l'après-confinement ? Quelle est l'utilité du mécénat face aux crises ? Le mécénat peut-il être un levier de transformation vers un nouveau modèle ?

<https://admical.org/>

30 novembre 2020
Paris, France

Colloque « Générosité, cultivons la confiance »

Pour ses 30 ans, le label Don en Confiance met en débat le regard de chercheurs sur la confiance afin d'en cerner les évolutions, l'impact et la place dans la société d'aujourd'hui et de demain, plus précisément en lien avec les thématiques de générosité et de transparence.

<http://www.donenconfiance.org/>

DECEMBRE

1^{er} décembre 2020
France

Giving Tuesday

#GivingTuesday est un mouvement mondial qui célèbre et encourage la générosité, l'engagement et la solidarité. Il est ouvert à tous – entreprise, organisation à but non lucratif, école, institution ou particulier. La générosité sera incarnée par des dons variés (de temps, d'argent, d'objets, de nourriture, de sang ou de compétences) et des actions exemplaires.

<https://givingtuesday.fr/>

3 et 4 décembre 2020
France

Université des Transitionneurs

C'est pour « faire territoire, en confiance et en proximité » que la Fondation des Transitions organise 2 journées de réflexion-action dans 20 tiers-lieux en partenariat avec 15 organisations. L'Université des transitionneurs vise à renforcer les capacités de 400 à 500 transitionneurs. Les apports seront au niveau de la réflexion, y compris par l'apport de sciences humaines, de confrontations d'idées ... Les participants vont gagner aussi en confiance et en compréhension dans toutes les nouvelles dimensions des territoires numériques.

<https://www.les-transitions.org/universite%C3%A9-des-transitionneurs/>

3 et 4 décembre 2020
Dijon, France

Etats Généraux des Pôles Territoriaux et des Pays

Temps fort pour les Territoires de projet, cet événement réunira les acteurs de l'aménagement et du développement local. Ces EGPP 2020 auront quatre axes : le projet de territoire partagé, l'attractivité territoriale, la responsabilité territoriale des entreprises et la contractualisation, dans des temps rythmés de plénières, de tables rondes, d'ateliers animés par des experts et illustrés d'expériences, comme de temps conviviaux !

<https://anpp.fr/>

10 décembre 2020
Nantes, France

Social Change

Pour sa troisième édition, le rendez-vous annuel de la RSE à Nantes sera tourné vers l'action. Au programme, des solutions concrètes à destination de toutes les entreprises du territoire. Un événement pour s'inspirer, apprendre, faire évoluer son modèle et agir, pour un développement économique responsable !

<https://rse.metropole.nantes.fr/agenda/social-change-2020/>

A découvrir

Challenges & opportunités dans le monde post-Covid, par le Forum Economique Mondial



La crise sanitaire du COVID 19 a affecté les sociétés et les économies à l'échelle planétaire. Cette crise amplifie à la fois des risques identifiés et en développe de nouveaux types, tout en offrant de nouvelles perspectives pour relever des challenges systémiques et de nouvelles approches pour la reprise.

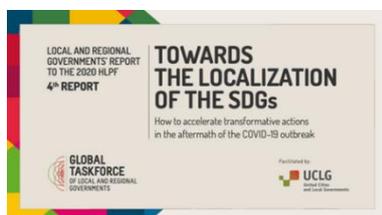
Ce rapport recouvre un large spectre d'analyses stratégiques et prospectives sur des sujets comme le commerce, la gouvernance, la santé, le travail et la technologie. Il met en perspective la balance risques – opportunités. Il fournit ainsi aux décideurs une vision détaillée et globale des changements à prévoir sur le long terme, et une source d'inspiration sur les opportunités que révèle paradoxalement cette crise pour améliorer l'état du monde.⁶⁴

Rapport sur les Objectifs de Développement Durable 2020, par l'ONU



Selon le Rapport sur les objectifs de développement durable 2020, le monde a enregistré des progrès dans divers domaines, tels que la santé maternelle et infantile, l'accès à l'électricité et la représentation des femmes au sein des gouvernements. Pourtant, même ces progrès ont été contrebalancés par ailleurs par une hausse de l'insécurité alimentaire, par la détérioration de l'environnement et par la persistance d'inégalités généralisées. Et voici qu'en très peu de temps, la pandémie de COVID-19 a déclenché une crise sans précédent, perturbant plus encore l'action menée pour atteindre les objectifs de développement durable ; les plus pauvres et les plus vulnérables ont été les plus touchés à travers le monde.⁶⁵

Rapport « Vers la localisation des ODD », par Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)



Ce rapport a été présenté à l'occasion de la Journée des gouvernements locaux et régionaux dans le cadre du Forum politique de haut niveau 2020. Le rapport, facilité par CGLU au nom de la Global Taskforce of Local and Regional Governments, s'est adapté au contexte actuel en soulignant la contribution directe des gouvernements locaux et régionaux à la fois à la localisation des ODD et à la crise du COVID-19. Le rapport passe également en revue la diversité des initiatives locales mises en œuvre par les villes et les

territoires. Il montre notamment que les collectivités territoriales peuvent être à la tête du développement économique local et contribuer à lutter contre la récession économique actuelle.⁶⁶

⁶⁴ Rapport à télécharger sous : http://www3.weforum.org/docs/WEF_Challenges_and_Opportunities_Post_COVID_19.pdf

⁶⁵ Rapport à télécharger sous : <https://unstats.un.org/sdgs/report/2020/>

⁶⁶ Rapport à télécharger sous : <https://www.global-taskforce.org/sites/default/files/2020-07/Towards%20the%20Localization%20of%20the%20SDGs.pdf>

Quels scénarios sur la crise du Covid19 à 18 mois ? par Futuribles International



Compte tenu de la forte contagiosité du virus et des incertitudes portant sur sa saisonnalité et ses possibles mutations, l'épidémie du Covid-19 n'est pas encore pas derrière nous. Ses pleines conséquences économiques, sociales et politiques sont, elles, clairement encore à venir. L'association Futuribles International a engagé une réflexion prospective sur le sujet. Elle propose une grille de lecture des événements en cours et du paysage des possibles à l'horizon des 18 prochains mois. La réflexion est organisée autour de trois grandes échelles de réflexion : mondiale, européenne, française.⁶⁷

Actes de la Rencontre « L'ODD 17 en pratique sur les territoires ! », par le Réseau des pionniers des alliances en Territoire



Les Actes⁶⁸ de cette 6^{ème} Rencontre des pionniers des alliances en Territoire capitalisent les échanges de cette journée, qui a mis en relief la place du « Jouer collectif » en France, condition de réussite de l'Agenda 2030 des Objectifs de Développement Durable, ainsi que le rôle structurant des catalyseurs territoriaux dans cette dynamique.

Un éclairage bienvenu, au regard des attentes de 81% des Français qui déclarent l'utilité du "jouer collectif" entre associations, entreprises et collectivités pour accélérer la sortie de crise de la COVID-19.

Etudes IMPACT-Bretagne & IMPACT-Bourgogne-Franche-Comté, par l'Observatoire des partenariats



Dans le cadre de son programme IMPACT, l'Observatoire des partenariats publie une série d'études dessinant les forces et les fragilités de chacune des 13 régions françaises, en mettant en perspective les chiffres clés.

Ces études permettent aux décideurs régionaux de se doter d'une vision systémique de leurs territoires. Vous pouvez consulter, pour la région Bretagne, l'étude⁶⁹ publiée en juillet, et, pour la région Bourgogne – Franche Comté, l'étude⁷⁰ publiée en septembre.

Direction de la publication : Charles-Benoît HEIDSIECK, Bernard SAINCY

Rédaction : Colas AMBLARD, Juliette BOUCHER, Sarah DAYAN, Charles-Benoît HEIDSIECK, Oriane HOSTIN, Sidney LAMBERT-LALITTE, André LETOWSKI, Jefferson RANSON, Geneviève ROZES, Yann ULLIAC, Carine VALETTE & Anaïs VINCENT-LUCE

Maquette : Amélie FOURMY

Crédits image : Freepik.com

⁶⁷ Rapport à télécharger sous : <https://www.futuribles.com/fr/document/crise-du-covid-19-quels-scenarios-pour-les-18-proc/>

⁶⁸ Actes et vidéos à consulter sous : <https://innovationterritoriale.platformecapitalisation.org/6eme-rencontre-des-pionniers-des-alliances-en-territoire>

⁶⁹ http://observatoire-des-partenariats.fr/wp-content/uploads/2020/07/ObservatoirePartenariats-Etude-IMPACT-bretagne_BAD.pdf

⁷⁰ http://observatoire-des-partenariats.fr/wp-content/uploads/2020/09/ObservatoirePartenariats-Etude-IMPACT-Bourgogne_BAD.pdf